

2020

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

**CIRCULAIRE
DE SOLLICITATION
DE PROCURATIONS
PAR LA DIRECTION**

FORTIS

FORTIS^{INC.}



FORTIS INC.

EN BREF

10 ENTREPRISES
DE SERVICES PUBLICS

au Canada, aux États-Unis
et dans les Caraïbes

LA FORCE DE

9 000

EMPLOYÉS

53 G\$
D'ACTIFS

1,3 MILLION

de consommateurs de gaz

2 MILLIONS

de consommateurs d'électricité

25 G\$
de capitalisation
boursière

(en date du 31 décembre 2019)

46

ANNÉES CONSÉCUTIVES
d'augmentation des dividendes

Établie à

ST. JOHN'S

Terre-Neuve-et-Labrador

TSX/NYSE : FTS

Message du président du conseil et du président et chef de la direction

Aux actionnaires,

Au nom du conseil d'administration et de la direction de Fortis Inc., nous sommes heureux de vous inviter à assister à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020, le jeudi 7 mai 2020, qui commencera à 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve). **Veillez prendre note que cette année nous tenons une assemblée virtuelle uniquement par mesure de précaution pour la santé et la sécurité de tous en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19).**

L'assemblée sera diffusée en direct sur le Web. Les actionnaires recevront la présentation de nos résultats pour l'exercice, auront l'occasion de voter sur des points particuliers et de poser des questions.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe contient des renseignements importants au sujet de l'assemblée, des points à l'ordre du jour et de la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Les détails concernant l'exercice des droits de vote par anticipation commencent à la page 7 et ceux concernant la participation à l'assemblée virtuelle, à la page 8.

Une solide performance financière

Fortis a obtenu de solides résultats financiers en 2019 et s'est positionnée stratégiquement afin de procurer de la croissance à long terme à ses actionnaires. En 2019, le bénéfice net attribuable aux porteurs de nos actions ordinaires s'est établi à 1 655 millions de dollars, ou 3,79 \$ par action ordinaire, comparativement à 1 100 millions de dollars, ou 2,59 \$ par action ordinaire, en 2018. Notre bénéfice net ajusté¹ a atteint 1 115 millions de dollars, ou 2,55 \$ par action ordinaire en 2019, comparativement à 1 066 millions de dollars, ou 2,51 \$ par action ordinaire, en 2018.

Nous avons dégagé un rendement total pour les actionnaires sur un an de 22,7 % en 2019. Sur une période de 20 ans, Fortis a généré un rendement total pour les actionnaires de 1 363 % et un rendement annualisé moyen total de 14,3 %. À titre comparatif, pour la même période de 20 ans, l'indice composé S&P/TSX a généré un rendement total de 237 % et l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX a généré un rendement total de 729 %. Très rares sont les autres entreprises qui ont procuré un rendement aussi élevé et de façon constante à leurs actionnaires.



Douglas J. Haughey

Président, conseil d'administration

Barry V. Perry

Président et chef de la direction

Croissance du dividende

L'augmentation de 6,1 % de notre dividende trimestriel le 1^{er} décembre 2019, qui a été porté à 0,4775 \$ par action, ou 1,91 \$ sur une base annualisée, représente la 46^e augmentation annuelle consécutive du dividende sur nos actions ordinaires. Cela constitue certes l'un des plus longs records d'augmentations du dividende annuel sur des actions ordinaires pour une société ouverte canadienne.

Notre programme d'immobilisations quinquennal devrait entraîner une croissance de la base tarifaire d'environ 10 milliards de dollars sur cette période. Grâce à ce programme et confiants de pouvoir profiter d'occasions futures, nous avons prolongé jusqu'en 2024 notre prévision de croissance moyenne annuelle du dividende de 6 %.

Des efforts accrus en développement durable

Chez Fortis, le développement durable, y compris la réduction de notre empreinte carbone, est au cœur de tout ce que nous entreprenons. Nous sommes principalement une société de livraison d'énergie, nos actifs étant surtout constitués de poteaux de lignes de distribution d'électricité, de câbles et de conduites de gaz naturel. Nous jouissons d'une position favorable puisque nous avons peu d'activités de production à partir de combustibles fossiles, ce qui limite notre impact sur l'environnement.

Nous demeurons déterminés dans notre engagement à réduire notre empreinte carbone à mesure que nous réalisons le plein potentiel de la transition vers l'énergie propre qui est en cours. Nous vous invitons à lire les détails de notre engagement en matière de développement durable dont l'exposé commence à la page 37 et l'exposé du rôle de surveillance du conseil qui commence à la page 38.

¹ Mesure hors PCGR des États-Unis – Voir la page 97

Stratégie et gestion des risques

Notre conseil est chargé de la gérance de Fortis et de ses entreprises. Vous pouvez en apprendre plus sur la manière dont notre conseil supervise notre stratégie, évalue nos risques commerciaux et financiers et surveille nos stratégies d'atténuation des risques en lisant l'exposé qui commence à la page 35.

Élection des administrateurs

Cette année, nous vous demandons d'élire 10 administrateurs, qui siègent tous actuellement au conseil de Fortis. Chacun de ces candidats est hautement qualifié et expérimenté et, collectivement, ils font bénéficier le conseil de leurs connaissances et de leur expérience.

Vous pouvez lire les profils de nos candidats qui commencent à la page 17.

Joseph Welch ne sollicite pas le renouvellement de son mandat cette année. Au nom du conseil, nous souhaitons le remercier pour sa précieuse contribution au conseil de Fortis. M. Welch était président et chef de la direction de la filiale de Fortis, ITC, au moment de l'acquisition de celle-ci et occupait le poste de président du conseil d'ITC depuis 2008. Il a fait preuve de leadership et de vision au sein de cette société qui est devenue un important membre du groupe Fortis en 2016.

À la mémoire d'Ida Goodreau

Nous avons tous été profondément attristés d'apprendre le décès d'Ida Goodreau survenu à la fin de 2019. M^{me} Goodreau était membre du conseil de Fortis depuis 2009 et a présidé le comité de gouvernance et des mises en candidature. Elle a aussi occupé le poste de présidente de nos entreprises de services publics en Colombie-Britannique.

M^{me} Goodreau avait une vision et une grande clairvoyance sur plus d'un plan. Nous lui sommes reconnaissants de s'être faite la championne de notre programme Women in Leadership et d'avoir soutenu et encouragé Fortis dans sa progression vers un avenir prometteur d'énergie plus propre. Elle nous manquera énormément.

Rémunération axée sur la performance

Le conseil et le comité des ressources humaines collaborent avec diligence pour s'assurer que la rémunération de la haute direction appuie la stratégie d'entreprise et est liée à la performance et conforme aux intérêts des actionnaires. La composante de la performance de l'entreprise qui fait partie de la

rémunération incitative a surpassé la cible en considération d'une année fructueuse.

Vous pouvez en apprendre davantage dans le message du président du comité des ressources humaines à la page 50, ainsi que dans l'analyse de la rémunération qui commence à la page 54.

Relève de la direction

Nous avons annoncé deux changements au sein de la haute direction au cours du dernier exercice. David Hutchens a été nommé au poste nouvellement créé de chef de l'exploitation avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020; ses responsabilités ont été élargies pour inclure la surveillance opérationnelle de nos 10 entreprises de services publics.

De plus, à la suite du départ à la retraite planifié de Phonse Delaney, vice-président directeur et chef de l'information, en mai 2019, James Laurito a pris en charge les questions technologiques et a été nommé vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie.

Vous pouvez en apprendre davantage sur la relève de notre direction à la page 35.

Un brillant avenir

Nous continuerons de nous faire le champion du progrès en réalisant le plein potentiel de la transition vers une énergie plus propre tout en demeurant déterminés dans notre engagement à distribuer une énergie sûre, fiable et sécuritaire. C'est le long terme qui nous guide dans le développement de votre société afin d'assurer le succès de Fortis au cours des années à venir.

Nous vous prions de ne pas oublier d'exercer les droits de votes rattachés à vos actions — votre vote est important.

Nous vous remercions de votre intérêt soutenu et serons heureux de vous accueillir en ligne le 7 mai 2020.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Douglas J. Haughey
Président, conseil
d'administration

Barry V. Perry
Président et chef de la
direction

À l'intérieur

4 Avis de convocation à notre assemblée annuelle et extraordinaire de 2020

5 Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2020

6 Au sujet de l'assemblée des actionnaires

7 Le vote

12 Ce qui sera couvert à l'assemblée

16 Information sur les candidats aux postes d'administrateur

27 Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs

32 Gouvernance

33 Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance

34 Au sujet du conseil de Fortis

49 Rémunération de la haute direction

50 Message du président du comité des ressources humaines

54 Analyse de la rémunération

54 Stratégie en matière de rémunération

54 Gouvernance en matière de rémunération

60 Conception de la rémunération et processus décisionnel

64 Rémunération de la haute direction en 2019

85 Performance des actions et coût de la gestion

88 Détails de la rémunération en 2019

96 Autres renseignements

99 Annexes

99 Énoncé des pratiques de gouvernance de Fortis

108 Mandat du conseil d'administration

112 Règlement n° 2 relatif au préavis de Fortis Inc.

Au sujet de l'information prospective

Fortis inclut dans la présente circulaire de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada, ainsi que des énoncés prospectifs au sens attribué au terme *forward-looking statements* dans la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* (collectivement appelés l'information prospective). L'information prospective reflète les attentes de la direction de Fortis concernant la croissance, les résultats d'exploitation, la performance et les perspectives et les occasions d'affaires futurs. Chaque fois que cela est possible, des mots comme prévoir, croire, inscrire au budget, pouvoir, estimer, s'attendre à, entendre, projeter et cible, ainsi que d'autres termes et expressions similaires, la forme négative de ces termes et expressions et le futur ou le conditionnel ont été employés pour signaler l'information prospective, qui inclut, sans limitation, la croissance annuelle du dividende moyen cible jusqu'en 2024; l'augmentation de la base tarifaire pour la période allant de 2020 à 2024; la cible de TEP en matière d'énergie renouvelable; et les cibles en matière d'émissions de GES et d'approvisionnement en gaz pour 2030, les dépenses affectées à l'efficacité énergétique et les résultats attendus de FortisBC.

On a utilisé certaines hypothèses et certains facteurs importants pour tirer les conclusions contenues dans l'information prospective, y compris, sans limitation : des décisions réglementaires raisonnables de la part des organismes de réglementation des services publics et l'attente d'une stabilité de la réglementation; la mise en œuvre du programme d'immobilisations quinquennal; l'absence de dépassement important des dépenses en immobilisations et des coûts de financement relatifs aux projets d'immobilisations; des ressources humaines suffisantes pour fournir le service et mettre en œuvre le programme d'immobilisations; la matérialisation de nouvelles occasions; l'effet des fluctuations du change; et l'exercice, par le conseil, de son appréciation quant à la déclaration de dividendes, compte tenu de la performance et de la situation financière de Fortis. Fortis prévient le lecteur qu'en raison de divers facteurs, les résultats, la performance ou les réalisations réels pourraient différer sensiblement des résultats que l'information prospective commente ou laisse entendre. Ces facteurs doivent être étudiés attentivement, et on ne saurait accorder une confiance induite à l'information prospective. Pour des renseignements supplémentaires sur certains de ces facteurs de risque, il y a lieu de consulter les documents d'information continue que Fortis dépose de temps à autre auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission (SEC). Toute l'information prospective fournie dans la présente circulaire est donnée à la date des présentes. Fortis décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou pour d'autres raisons.

Renseignements complémentaires

Les renseignements que contiennent les sites Web mentionnés dans la présente circulaire ou auxquels on peut accéder grâce à ceux-ci ne sont pas intégrés par renvoi dans la présente circulaire, et ne doivent pas être considérés comme faisant partie de la présente circulaire, à moins qu'ils n'y soient explicitement intégrés.

Avis de convocation à notre assemblée annuelle et extraordinaire de 2020

Quand

Le jeudi 7 mai 2020
10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve)

Où

Assemblée virtuelle diffusée en direct sur le Web (*pour 2020 seulement*)
web.lumiagm.com/179925594

Ordre du jour

1. Réception des états financiers consolidés de Fortis Inc. (Fortis) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport de l'auditeur
2. Élection des administrateurs
3. Nomination de l'auditeur et autorisation donnée aux administrateurs d'établir les honoraires de l'auditeur
4. Confirmation de l'adoption d'un nouveau règlement
5. Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction
6. Toute autre affaire pouvant être dûment présentée à l'assemblée

Votre droit de vote

Vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée des actionnaires et d'y voter si vous déteniez des actions ordinaires de Fortis à la fermeture des bureaux le 20 mars 2020. Si vous avez acquis vos actions après cette date, vous pouvez demander que votre nom soit inclus sur la liste des actionnaires admissibles au plus tard 10 jours avant l'assemblée, si vous pouvez prouver que vous êtes propriétaire d'actions de Fortis.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter POUR toutes les résolutions. Pour en savoir plus sur ces points, consultez la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

Vote en personne ou par procuration

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions au moyen du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote faisant partie de votre trousse de documents.

Si vous souhaitez assister à l'assemblée virtuelle et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions en ligne en temps réel ou nommer une autre personne pour agir comme votre fondé de pouvoir et assister à l'assemblée virtuelle à votre place et exercer les droits de vote rattachés à vos actions, veuillez lire les renseignements qui commencent à la page 8 de la circulaire.

Le conseil d'administration a approuvé le contenu du présent avis et nous a autorisés à envoyer ces renseignements à nos actionnaires, à nos administrateurs et à notre auditeur.

Par ordre du conseil d'administration,



James R. Reid
Vice-président directeur, chef du contentieux et secrétaire de la Société

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le 20 mars 2020

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Vous avez reçu la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Fortis Inc. à la fermeture des bureaux le 20 mars 2020 (la *date de clôture des registres*) et que vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation et êtes habile à voter à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le jeudi 7 mai 2020 (ou à une reprise d'assemblée si l'assemblée est reportée ou ajournée).

Veillez prendre note que cette année nous tenons une assemblée virtuelle uniquement par mesure de prudence pour la santé et la sécurité de tous en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée. La sollicitation est effectuée principalement par la poste, mais peut aussi être effectuée par un administrateur, un dirigeant ou un employé de Fortis ou encore par notre agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors (Kingsdale) qui peut communiquer avec vous par téléphone ou par courriel, sur Internet ou par télécopieur.

Nous payons les coûts de la préparation et de la distribution des documents relatifs à l'assemblée, et remboursons notamment aux courtiers et aux autres entités les frais d'envoi postal des documents à nos actionnaires véritables. Nous avons retenu les services de Kingsdale à titre d'agent de sollicitation de procurations au coût de 34 650 \$ et lui rembourserons les dépenses connexes.

Votre vote est important. Veuillez lire attentivement la présente circulaire et exercer ensuite les droits de vote rattachés à vos actions. Si vous souhaitez assister à l'assemblée virtuelle et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions en ligne en temps réel ou nommer une autre personne pour agir comme votre fondé de pouvoir et assister à l'assemblée virtuelle à votre place et exercer les droits de vote rattachés à vos actions, veuillez lire les renseignements qui commencent à la page 8.

Le conseil d'administration de Fortis a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à envoyer celle-ci à tous les actionnaires inscrits.



James R. Reid

Le vice-président directeur, chef du contentieux et secrétaire

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le 20 mars 2020

Dans le présent document :

- *nous, notre, nos* et *Fortis* désignent Fortis Inc.;
- *vous, votre, vos* et *actionnaire* désignent les porteurs d'actions ordinaires de Fortis;
- *actions* et *actions de Fortis* désignent les actions ordinaires de Fortis, sauf indication contraire;
- toutes les sommes en dollars sont libellées en dollars canadiens, sauf indication contraire;
- les renseignements sont présentés en date du 20 mars 2020, sauf indication contraire.

Au sujet des avis et de l'accès

Fortis met en application les règles sur les procédures de notification et d'accès adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de réduire le volume de papier des documents distribués à l'égard de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020. Au lieu de recevoir la présente circulaire et le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, les actionnaires ont reçu un avis de convocation à l'assemblée contenant des directives sur la manière d'accéder en ligne aux autres documents.

Nous avons envoyé l'avis de convocation et le formulaire de procuration directement aux actionnaires inscrits, ainsi que l'avis de convocation et le formulaire d'instructions de vote aux propriétaires véritables non opposés. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, et que Fortis ou son agent vous a envoyé directement un avis de convocation à l'assemblée et le formulaire d'instructions de vote, vos nom et adresse et les renseignements sur les actions de Fortis que vous détenez ont été obtenus conformément aux exigences de la réglementation en valeurs mobilières applicable auprès de l'intermédiaire qui les détient en votre nom. Nous avons l'intention de payer les frais déboursés par les intermédiaires pour la remise de l'avis de convocation à l'assemblée, du formulaire d'instructions de vote et des autres documents aux propriétaires véritables opposés.

La présente circulaire et le formulaire de procuration peuvent être examinés en ligne sur EnVision (www.envisionreports.com/fortis2020), ou sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

1

Au sujet de l'assemblée des actionnaires

La présente section vous donne des renseignements importants sur notre assemblée annuelle et extraordinaire de 2020 et le processus de vote.

N'oubliez pas d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions au plus tard à 10 h 30, heure avancée de Terre-Neuve le 5 mai 2020.

Où trouver l'information

- 7** Le vote
- 12** Ce qui sera couvert à l'assemblée
- 16** Information sur les candidats aux postes d'administrateur
- 27** Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs

Le vote

Qui peut voter?

Vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et d'y voter si vous déteniez des actions ordinaires de Fortis à la fermeture des bureaux le 20 mars 2020, soit la date de clôture des registres. Les actionnaires voteront sur quatre points à l'ordre du jour, ainsi que sur toute autre question pouvant être dûment présentée à l'assemblée (voir la page 12).

Si vous avez acquis vos actions après cette date, vous pouvez demander que votre nom soit ajouté à la liste des actionnaires admissibles au plus tard 10 jours avant l'assemblée, si vous pouvez prouver que vous êtes propriétaire de ces actions. Pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions acquises après la date de clôture des registres, veuillez communiquer immédiatement avec notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) (voir ci-après).

À la date de clôture des registres, nous avons 464 196 832 actions ordinaires émises et en circulation. Chaque action donne au porteur de celle-ci le droit d'exprimer une voix sur chacune des quatre questions soumises au vote.

Comment voter par anticipation

Le processus de vote est différent selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit :

Actionnaires inscrits

Vos actions sont immatriculées à votre nom

Le vote par procuration est la façon la plus facile pour vous de voter. **Cela veut dire que vous avez le droit de nommer une personne ou entité (votre *fondé de pouvoir*) pour assister à l'assemblée et y exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions.** Votre fondé de pouvoir n'est pas tenu d'être un actionnaire, mais cette personne ou société doit assister à l'assemblée et voter en votre nom.

Veuillez écrire en caractères d'imprimerie le nom de la personne ou société que vous nommez dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration faisant partie de votre trousse de documents. Veuillez ensuite remplir vos instructions de vote, dater et signer le formulaire et le retourner à Computershare.

Si vous ne nommez pas votre propre fondé de pouvoir, les représentants de Fortis désignés sur le formulaire de procuration agiront en tant que fondés de pouvoir pour vous et exerceront les droits de vote rattachés à vos actions selon vos instructions. Votre fondé de pouvoir pourra, à sa discrétion, voter sur les modifications apportées aux points inscrits à l'ordre du jour et sur toute autre question soumise aux délibérations de l'assemblée.

Si vous signez et retournez le formulaire, mais ne donnez pas d'instructions de vote ou ne précisez pas que vous désirez que vos actions fassent l'objet d'une abstention de vote, les représentants de Fortis voteront POUR les points suivants à l'ordre du jour :

- POUR les candidats proposés
- POUR la nomination de Deloitte s.r.l./S.E.N.C.R.L. en tant que notre auditeur
- POUR l'adoption du nouveau règlement
- POUR notre approche concernant la rémunération de la haute direction

Actionnaires non inscrits (véritables)

Vos actions sont détenues au nom de votre prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière) et vous êtes le propriétaire véritable des actions.

En choisissant de vous envoyer ces documents directement (et non à l'intermédiaire qui détient vos actions en votre nom), Fortis a assumé la responsabilité de vous remettre ces documents, et d'exécuter vos instructions de vote appropriées. Veuillez retourner vos instructions de vote tel qu'il est indiqué dans le formulaire d'instructions de vote.

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de deux manières :

Pour soumettre vos instructions de vote

Utilisez l'une des méthodes prévues sur votre formulaire d'instructions de vote (par téléphone ou télécopieur ou sur Internet) ou remplissez simplement le formulaire et postez-le à l'adresse qui y est indiquée. Votre formulaire d'instructions de vote vous confère le droit de nommer une personne ou une société (votre *fondé de pouvoir*) pour qu'elle assiste à l'assemblée et y exerce les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom.

Nous pouvons utiliser le service Broadridge QuickVote^{MC} pour aider les actionnaires non inscrits à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions par téléphone, et Kingsdale peut contacter les actionnaires non inscrits pour apporter son concours dans le cadre de ce service. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour voter, veuillez appeler Kingsdale ou lui envoyer un courriel (voir la page 8).

Vote par procuration

Sur Internet	Allez sur le site www.investorvote.com . Entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres imprimé sur le formulaire de procuration et suivez les directives à l'écran.
Par téléphone	1-866-732-8683 (sans frais en Amérique du Nord) et entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres imprimé sur le formulaire de procuration. Suivez les directives vocales interactives de l'enregistrement pour soumettre votre vote.
Par la poste	Inscrivez vos instructions de vote sur le formulaire de procuration, signez-le et datez-le, puis envoyez le formulaire rempli à : Société de fiducie Computershare du Canada À l'attention du service des procurations 100 University Avenue, 8 ^e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Vote à l'assemblée

Suivez les instructions sur la manière de participer à l'assemblée et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel à la page 8. Ne remplissez pas le formulaire de procuration puisque vous exercerez les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée.

Pour voter à l'assemblée

Suivez les instructions sur la manière de participer à l'assemblée et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel à la page 8. Ne remplissez pas le formulaire de procuration puisque vous exercerez les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée.

Envoyez immédiatement vos instructions de vote

Prenez le temps de lire la présente circulaire et exercez ensuite les droits de vote rattachés à vos actions. Nous devons recevoir vos instructions de vote au plus tard à **10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020** pour que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous devrez vous assurer que votre prête-nom (ou son représentant) dispose de suffisamment de temps pour recevoir vos instructions de vote et les soumettre ensuite à Computershare.

Si l'assemblée est reportée ou ajournée, vous devez envoyer vos instructions de vote **au moins 48 heures** (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) **avant la reprise de l'assemblée**. Le président de l'assemblée peut, sans préavis, renoncer à la date limite fixée pour la réception des procurations ou la reporter.

Comment assister à l'assemblée virtuelle

Utilisez votre téléphone cellulaire, votre tablette ou votre ordinateur pour assister à l'assemblée virtuelle. Vous pouvez assister à l'assemblée à titre d'invité ou y participer en ligne.

1. Comment assister à l'assemblée à titre d'invité

Assister à l'assemblée à titre d'invité signifie que vous pouvez regarder ou écouter la diffusion de l'assemblée, mais que vous n'êtes pas habile à y voter.

Comment vous connecter Vous devriez vous connecter au moins 30 minutes avant le début de l'assemblée.	Ouvrez une session en ligne au web.lumiagm.com/179925594 sur votre cellulaire, votre tablette ou votre ordinateur. Cliquez sur « Joindre » et saisissez le mot de passe Fortis2020 . Si vous êtes un actionnaire inscrit, saisissez le numéro de contrôle de 15 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration comme nom d'utilisateur. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.
---	---

Questions?

Veillez communiquer avec Kingsdale au :

- 1-888-518-6828 (sans frais en Amérique du Nord) ou au
- 416-867-2272 (à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Ou envoyez un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com

Liste de vérification pour l'assemblée virtuelle

Pour avoir accès à l'assemblée virtuelle, vous devez avoir :

1. La dernière version de Chrome, Safari, Edge ou Firefox comme navigateur Internet
2. Le code d'identification de l'assemblée de Fortis : **179-925-594**
3. Le mot de passe de l'assemblée de Fortis : **Fortis2020**
4. Votre nom d'utilisateur ou numéro de contrôle (voir ci-dessous)

2. Comment participer à l'assemblée et y voter en temps réel

Participer à l'assemblée signifie que vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel, poser des questions et échanger avec la direction, les membres du conseil et les autres actionnaires.

Comment vous connecter	Ouvrez une session en ligne au web.lumiagm.com/179925594 sur votre cellulaire, votre tablette ou votre ordinateur.
Vous ou votre fondé de pouvoir devriez vous connecter au moins 30 minutes avant le début de l'assemblée.	Cliquez sur « Joindre » et saisissez le mot de passe Fortis2020 .
	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous vous êtes nommé vous-même comme fondé de pouvoir, saisissez le numéro de contrôle de 15 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration comme nom d'utilisateur.
	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez nommé une autre personne comme fondé de pouvoir (un fondé de pouvoir tiers), ou si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) et que vous vous êtes nommé vous-même comme fondé de pouvoir (un fondé de pouvoir tiers) ou avez nommé une autre personne comme votre fondé de pouvoir (également un fondé de pouvoir tiers), cette personne ou société recevra par courriel de Computershare un numéro de contrôle servant de nom d'utilisateur (voir ci-dessous).

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous nommez une autre personne que les représentants de Fortis nommés dans le formulaire de procuration comme votre fondé de pouvoir (fondé de pouvoir tiers), ou si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) et que vous donnez instruction à votre prête-nom de vous nommer comme fondé de pouvoir (fondé de pouvoir tiers), vous devez vous inscrire auprès de Computershare APRÈS avoir soumis votre formulaire de procuration à Computershare ou votre formulaire d'instructions de vote à votre prête-nom.

Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir tiers, il ne recevra pas de numéro de contrôle et NE pourra PAS participer à l'assemblée et y voter.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter à l'assemblée.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Vous avez le droit de nommer une personne ou une entité (votre *fondé de pouvoir*) pour qu'elle assiste à l'assemblée et y exerce les droits de vote rattachés à vos actions. Votre fondé de pouvoir n'est pas tenu d'être un actionnaire, mais cette personne ou société doit assister à l'assemblée et voter en votre nom.

Actionnaires inscrits	Actionnaires non inscrits (véritables)
Vos actions sont immatriculées à votre nom.	Vos actions sont détenues au nom de votre prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière) et vous êtes le propriétaire véritable des actions.
Si vous voulez participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel, inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration faisant partie de votre trousse de documents pour vous nommer vous-même comme fondé de pouvoir. Puis signez et datez ce formulaire et retournez-le à Computershare.	En choisissant de vous envoyer ces documents directement (et non à l'intermédiaire qui détient vos actions en votre nom), Fortis a assumé la responsabilité de vous remettre ces documents et d'exécuter vos instructions de vote appropriées. Veuillez retourner vos instructions de vote tel qu'il est indiqué dans le formulaire d'instructions de vote.

Actionnaires inscrits

Si vous voulez nommer une autre personne pour assister à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom (fondé de pouvoir tiers), inscrivez le nom de la personne ou de la société que vous nommez en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration faisant partie de votre trousse de documents. Puis signez et datez ce formulaire et soumettez-le à Computershare par courriel ou par téléphone (voir la page 8) ou par la poste au plus tard à **10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020**.

Après avoir soumis ce formulaire à Computershare, vous DEVEZ inscrire votre fondé de pouvoir tiers auprès de Computershare.

Rendez-vous au <https://computershare.com/FTSQ> au plus tard à **10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020** pour inscrire votre fondé de pouvoir tiers et fournissez les coordonnées demandées. Computershare a besoin de ces renseignements pour confirmer son inscription et lui envoyer un numéro de contrôle par courriel. Votre fondé de pouvoir a besoin du numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Votre fondé de pouvoir tiers devrait recevoir ce courriel après **10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020**.

Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon vos instructions, mais il pourra voter à sa discrétion sur les modifications apportées aux points inscrits à l'ordre du jour et sur toute autre question soumise aux délibérations de l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Si vous voulez participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel, inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote pour donner instruction à votre prête-nom de vous nommer comme fondé de pouvoir (fondé de pouvoir tiers). Suivez les instructions de votre prête-nom pour soumettre ce formulaire ou utilisez l'une des méthodes indiquées sur votre formulaire d'instructions de vote (téléphone, télécopieur ou Internet).

Après avoir soumis ce formulaire à votre prête-nom, vous DEVEZ vous inscrire comme fondé de pouvoir tiers auprès de Computershare.

Rendez-vous au [https:// www.computershare.com/FTSQ](https://www.computershare.com/FTSQ) avant **10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020** pour vous inscrire et fournissez les coordonnées demandées. Computershare a besoin de ces renseignements pour confirmer votre inscription et vous envoyer un numéro de contrôle par courriel. Vous avez besoin du numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Vous devriez recevoir ce courriel après **10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020**.

Remplissez ce formulaire et retournez-le par la poste à l'adresse qui y est indiquée.

Après vous être connecté à l'assemblée, n'oubliez pas de demeurer connecté à Internet afin de pouvoir voter lorsque le scrutin commencera. Voir le mode d'emploi figurant à la page couverture arrière de la circulaire pour obtenir les détails de la procédure à suivre pour voter et poser des questions.

Comment changer votre vote

Si vous changez d'idée sur la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, vous pouvez révoquer votre procuration de l'une des manières suivantes ou encore de toute autre façon permise par la loi.

Si vous êtes un actionnaire inscrit :

- votez de nouveau sur Internet ou par téléphone avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020;
- remplissez un formulaire de procuration portant une date ultérieure à celle du formulaire que vous avez initialement soumis, et postez-le dès que possible pour qu'il soit reçu avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020;
- envoyez un avis écrit à notre vice-président directeur, chef du contentieux et secrétaire de la Société (le secrétaire) de manière à ce que cet avis soit reçu avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 5 mai 2020.

Vous pouvez également assister à l'assemblée et changer votre vote. En utilisant votre numéro de contrôle pour vous connecter à l'assemblée, vous révoquerez automatiquement toute procuration soumise antérieurement et pourrez voter en ligne sur toute question mise au vote. Si vous ne révoquez pas les procurations soumises antérieurement, vous ne pourrez pas participer à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et avez soumis vos instructions de vote, suivez les directives fournies par votre prête-nom.

Comment obtenir des copies imprimées des documents relatifs à notre assemblée

Les actionnaires inscrits et non inscrits (véritables) peuvent demander que des copies imprimées de la présente circulaire et du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote leur soient envoyées gratuitement par la poste. Les demandes peuvent être faites jusqu'à un an à compter de la date à laquelle les documents relatifs à l'assemblée sont affichés sur notre site Web (www.fortisinc.com). Si vous avez des questions sur la notification et l'accès ou désirez commander des copies imprimées des documents relatifs à notre assemblée, veuillez communiquer avec Kingsdale (voir ci-dessus).

Ou vous pouvez demander gratuitement des copies imprimées à notre secrétaire :

Fortis Inc.
Fortis Place, bureau 1100
5 Springdale Street
C. P. 8837
St. John's (T.-N.-L.) A1B 3T2
Canada

Confidentialité et résultats du vote

Les votes par procuration sont compilés par notre agent des transferts de manière à ce que le vote de chaque actionnaire demeure confidentiel.

Vous pourrez consulter les résultats du vote sur notre site Web après l'assemblée (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Ce qui sera couvert à l'assemblée

On vous présentera un exposé sur notre performance en 2019 et vous exercerez vos droits de vote sur au moins quatre points à l'ordre du jour. Un point à l'ordre du jour est approuvé à la majorité simple (50 % plus une) des actionnaires présents ou représentés par fondé de pouvoir à l'assemblée qui votent POUR une résolution, sauf en ce qui a trait à l'élection des administrateurs (voir la note ci-dessous concernant notre politique relative au vote à la majorité des voix pour l'élection des administrateurs).

Sauf tel qu'il est décrit plus loin, aucun de nos dirigeants ou administrateurs actuels n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une question à l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Réception des états financiers

Nous présenterons nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les rapports de l'auditeur s'y rapportant. Nous avons envoyé nos états financiers consolidés par la poste à tous les actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables qui en ont demandé une copie. Vous pouvez également en trouver une copie dans notre rapport annuel, sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

2. Élection des administrateurs (voir la page 16)

Vous voterez pour l'élection de 10 administrateurs au conseil cette année. Les 10 candidats proposés sont :

Tracey C. Ball	Margarita K. Dilley
Pierre J. Blouin	Julie A. Dobson
Paul J. Bonavia	Douglas J. Haughey
Lawrence T. Borgard	Barry V. Perry
Maura J. Clark	Jo Mark Zurel

Dix administrateurs sollicitent le renouvellement de leur mandat cette année.

Ida Goodreau est décédée en décembre 2019 à la suite d'une brève maladie.

Joseph Welch ne sollicite pas le renouvellement de son mandat et se retirera du conseil de Fortis à la fin de notre assemblée annuelle et extraordinaire de 2020. Vous trouverez de l'information sur les candidats proposés à partir de la page 16, de même que notre politique relative au mandat des administrateurs à la page 46.

Si, pour quelque raison que ce soit, l'un des candidats proposés ne pouvait agir à titre d'administrateur de Fortis, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de désigner un autre candidat et de voter en sa faveur à leur discrétion, à moins que l'actionnaire n'ait précisé dans son formulaire de procuration que ses actions fassent l'objet d'une abstention de vote à l'égard de l'élection des administrateurs.

Le conseil et la direction vous recommandent de voter POUR les candidats proposés.

3. Nomination de l'auditeur

Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, propose que les actionnaires nomment Deloitte s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur indépendant pour un mandat d'un an se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

En 2017, le comité d'audit a lancé un appel d'offres global pour la mission d'audit externe et a présenté Deloitte s.r.l./s.e.n.c.r.l. sur le fondement des compétences de son équipe d'audit, de son utilisation de la technologie et d'une évaluation de son indépendance.

Le conseil négocie les honoraires devant être versés à l'auditeur. Les honoraires sont fondés sur la complexité de la mission, ainsi que sur le temps consacré par l'auditeur. La direction est d'avis que les honoraires négociés en 2019 ont été raisonnables et sont comparables à ceux qu'exigent d'autres auditeurs fournissant des services similaires.

Quorum

Nous devons avoir un *quorum* au début de l'assemblée pour que celle-ci puisse avoir lieu et que les points à l'ordre du jour y soient traités. Cela signifie qu'il doit y avoir deux personnes présentes qui détiennent ou représentent par procuration collectivement au moins 25 % de nos actions émises et en circulation à la date de clôture des registres.

Politique sur le vote à la majorité des voix

Un candidat doit recevoir plus de votes POUR que d'ABSTENTIONS de vote pour exercer les fonctions d'administrateur au sein de notre conseil (voir la page 16 pour plus de détails).

Processus d'examen officiel

Nous recourons à un processus d'appel d'offres officiel pour choisir notre auditeur externe en tant que saine pratique de gouvernance.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires versés à Deloitte s.r.l./s.e.n.c.r.l. au cours des deux derniers exercices :

	2019	2018
Honoraires d'audit	9 745 000 \$	9 121 000 \$
Principaux services d'audit		
Honoraires pour services liés à l'audit	1 490 000 \$	1 462 000 \$
Services de certification et services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen de nos états financiers et qui ne sont pas inclus dans les honoraires d'audit		
Honoraires pour services fiscaux	669 000 \$	636 000 \$
Services liés à la conformité, à la planification et aux conseils en matière de fiscalité		
Autres	–	27 000 \$
Services qui ne sont pas des services d'audit, des services liés à l'audit ou des services fiscaux		
Total	11 904 000 \$	11 246 000 \$

Le conseil et la direction vous recommandent de voter POUR la nomination de Deloitte s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant que notre auditeur et POUR l'autorisation donnée au conseil de fixer les honoraires de l'auditeur pour 2020.

4. Approbation de l'adoption de notre règlement n° 2 relatif au préavis (voir la page 112)

Le 20 novembre 2019, le conseil a adopté un nouveau règlement n° 2 relatif au préavis, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, dans lequel sont énoncées les exigences relatives au préavis pour les mises en candidature à des postes d'administrateur. Le conseil a décidé d'adopter ce règlement en raison de l'usage de plus en plus répandu de politiques et de règlements relatifs au préavis par les sociétés ouvertes nord-américaines et parce qu'il estime qu'un tel règlement représente une mesure adéquate pour nous assurer que nos actionnaires disposeront de suffisamment de temps et de renseignements pour évaluer tous les candidats à des postes d'administrateur. À l'assemblée, vous voterez sur l'adoption de notre règlement relatif au préavis.

Le nouveau règlement relatif au préavis vise les objectifs suivants :

- favoriser un processus ordonné et efficace pour l'élection des administrateurs à nos assemblées des actionnaires;
- veiller à ce que tous les actionnaires reçoivent un avis et des renseignements adéquats au sujet des candidats à des postes d'administrateur;
- veiller à ce que les actionnaires disposent d'un délai raisonnable pour examiner ces renseignements et voter de façon éclairée.

Le règlement relatif au préavis établit une procédure exigeant la remise d'un préavis à Fortis dans les cas où des actionnaires proposent la mise en candidature de personnes à des postes d'administrateur de Fortis autrement qu'au moyen d'une demande faite conformément à la loi intitulée *Corporations Act* (Terre-Neuve-et-Labrador) ou qu'en vertu d'une proposition faite par un actionnaire en conformité avec les dispositions de cette loi. Entre autres choses, le règlement relatif au préavis fixe une date limite jusqu'à laquelle les actionnaires doivent donner à Fortis un préavis de mise en candidature avant la tenue d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires à laquelle seront élus des administrateurs. Le règlement relatif au préavis précise également quels renseignements les actionnaires doivent fournir dans le préavis de mise en candidature pour qu'il soit valide.

Aux termes du règlement relatif au préavis, l'actionnaire qui souhaite proposer un candidat à un poste d'administrateur serait tenu de donner à Fortis un préavis dans la forme et les délais prescrits suivants :

- pour une assemblée annuelle des actionnaires – au plus tard à la fermeture des bureaux le 30^e jour précédant la date de l'assemblée; toutefois, si l'assemblée annuelle doit être tenue moins de 50 jours après la première annonce publique de la date de l'assemblée par Fortis, le préavis peut être donné avant la fermeture des bureaux le 10^e jour suivant l'annonce publique;
- pour une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle des actionnaires) convoquée pour l'élection d'administrateurs (qu'il y ait ou non d'autres points à l'ordre du jour) – avant la fermeture des bureaux le 15^e jour suivant la première annonce publique de la date de l'assemblée par Fortis;
- dans le cas où les dispositions en matière de notification et d'accès prévues par le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* sont suivies pour communiquer les documents reliés aux procurations – avant la fermeture des bureaux le 40^e jour précédant la date de l'assemblée; toutefois, si l'assemblée doit être tenue moins de 50 jours après la première annonce publique de la date de

l'assemblée par Fortis, le préavis doit être donné au plus tard le 10^e jour (dans le cas d'une assemblée annuelle) ou le 15^e jour (dans le cas d'une assemblée extraordinaire) suivant l'annonce publique.

Le résumé qui précède est présenté sous réserve du texte intégral du règlement relatif au préavis dont le libellé est reproduit à l'annexe C à la page 112. Le texte du règlement sur le préavis peut également être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Le règlement relatif au préavis est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et le demeurera s'il est confirmé et approuvé à la majorité simple (50 % plus une) des voix exprimées par les actionnaires à l'assemblée.

Nous croyons que le règlement relatif au préavis favorise la saine gouvernance et qu'il est dans l'intérêt de Fortis et de nos actionnaires. Il a été rédigé de manière à respecter les lignes directrices des agences de conseil en vote et les exigences de la TSX.

Vous pouvez voter POUR la résolution ou CONTRE celle-ci :

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. *L'adoption du règlement n° 2 relatif au préavis de Fortis, dont le texte intégral est reproduit à l'annexe C à la page 112, est par les présentes approuvée;*
2. *Tout dirigeant de Fortis est par les présentes autorisé, au nom et pour le compte de Fortis, à signer et à remettre l'ensemble des conventions, des actes, des modifications, des certificats et des autres documents et à prendre toutes les autres mesures et dispositions qui, à son avis, sont nécessaires ou souhaitables afin qu'il soit donné pleinement effet aux dispositions de la présente résolution, la signature et la remise de ces conventions, actes, modifications, certificats et autres documents ou la prise de ces autres mesures ou dispositions par ce dirigeant en constituant la preuve concluante.*

Le conseil et la direction vous recommandent de voter POUR l'adoption du règlement n° 2 relatif au préavis, dont le texte figure dans la présente circulaire.

5. Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction (voir la page 49)

Dans le cadre de notre engagement d'appliquer de saines pratiques de gouvernance, le conseil tient un vote consultatif sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction. Même si les résultats du vote ne lient pas le conseil, celui-ci en tiendra compte lorsqu'il se penchera sur les politiques, les pratiques et les décisions en matière de rémunération, ainsi que sur les sujets devant être abordés dans le cadre de ses interactions avec les actionnaires relativement à la rémunération et aux questions connexes.

Le conseil est d'avis que nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération de la haute direction harmonisent étroitement les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires et sont conformes aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance au Canada. L'an dernier, 96,81 % des voix ont été exprimées en faveur de notre approche en matière de rémunération de la haute direction.

Vous pouvez voter POUR la résolution ou CONTRE celle-ci :

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Sur une base consultative et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de Fortis, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction, selon la description qui en est donnée dans la section portant sur l'analyse de la rémunération de la présente circulaire.

Le conseil et la direction vous recommandent de voter POUR la résolution consultative non contraignante relative à notre approche en matière de rémunération de la haute direction, selon la description qui en est donnée dans la présente circulaire.

6. Autres questions

La direction n'est au courant d'aucune autre question pouvant être présentée à l'assemblée. Si une question est dûment présentée à l'assemblée, vous ou votre fondé de pouvoir pouvez voter à votre gré sur celle-ci.

Les actionnaires habiles à voter à l'assemblée annuelle de 2021 qui désirent soumettre une proposition doivent s'assurer qu'elle nous parvienne au plus tard le 6 février 2021, conformément aux dispositions de la loi de Terre-Neuve-et-Labrador intitulée *Corporations Act*.

Ainsi qu'il est indiqué plus haut sous la rubrique *Approbatation de l'adoption de notre règlement n° 2 relatif au préavis*, si un actionnaire a l'intention de proposer un candidat à un poste d'administrateur de Fortis à une assemblée annuelle des actionnaires, autrement que sous forme d'une proposition d'actionnaire, la mise en candidature doit respecter la procédure établie dans notre règlement relatif au préavis, et notamment comporter la remise d'un préavis écrit en bonne et due forme et en temps opportun. Vous pouvez en apprendre davantage sur le règlement relatif au préavis aux pages 13 et 14. Le texte intégral du règlement relatif au préavis est reproduit à l'annexe C qui commence à la page 112.

Information sur les candidats aux postes d'administrateur

Cette année, 10 personnes ont été mises en candidature aux postes d'administrateur. Les profils suivants vous renseignent sur les candidats en question. Chacun des candidats siège actuellement au conseil.

Le président de notre conseil est indépendant, de même que tous les candidats aux postes d'administrateur, sauf un. M. Perry n'est pas considéré comme indépendant puisqu'il est notre président et chef de la direction.

Un conseil fort et diversifié

100 %

des administrateurs possèdent des compétences financières

9

des 10 administrateurs sont indépendants

4,7 ans

c'est la durée moyenne des mandats

4

des 10 administrateurs sont des femmes

100 %

des administrateurs sont qualifiés et expérimentés

Aucun candidat à un poste d'administrateur ne siège avec un autre candidat à un poste d'administrateur au conseil d'administration d'une autre société ouverte non liée, et aucune des mises en candidature ne comporte un contrat, un arrangement ou une entente entre un administrateur de Fortis et une autre personne. Il n'existe aucun lien de parenté entre les candidats aux postes d'administrateur ou les membres de la haute direction.

Aucun des candidats aux postes d'administrateur, ni aucune des personnes avec qui ils ont des liens ou qui sont membres du même groupe qu'eux, n'a d'intérêt important, direct ou indirect (en tant qu'actionnaire véritable ou de toute autre manière), dans un point à l'ordre du jour, autre que l'élection des administrateurs.

Information sur l'élection à la majorité des voix

Conformément à notre politique sur l'élection à la majorité des voix, le candidat au poste d'administrateur qui recueille plus d'ABSTENTIONS de vote que de votes POUR doit immédiatement remettre sa démission au conseil d'administration pour que celle-ci soit examinée après l'assemblée. Le conseil renverra la question au comité de gouvernance et des mises en candidature, qui l'examinera et tiendra compte de tous les facteurs pertinents avant de faire une recommandation au conseil. Le conseil étudiera la recommandation du comité et acceptera la démission en l'absence de circonstances exceptionnelles qui justifieraient que l'administrateur demeure en poste au conseil dans le cadre de ses devoirs fiduciaires envers Fortis et ses actionnaires; s'il existe de telles circonstances exceptionnelles, le conseil pourrait rejeter ou retarder l'offre de démission. Une démission ne prend effet que lorsqu'elle est acceptée par le conseil. L'administrateur ne participera pas aux délibérations du conseil ou du comité. Le conseil communiquera sa décision dans les 90 jours suivant l'assemblée des actionnaires et en annoncera les détails, y compris les motifs de sa décision, s'il y a lieu, par voie de communiqué.

Cette politique ne s'applique pas à une élection contestée d'administrateurs, soit lorsque le nombre de candidats excède le nombre de postes d'administrateur ou lorsque des documents de sollicitation de procurations sont distribués en faveur d'un ou de plusieurs candidats non inclus dans la liste des candidats qui reçoivent l'appui du conseil.

Le conseil a mis la politique à jour en date du 1^{er} janvier 2020. Vous pouvez la consulter sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Profil des administrateurs

Les candidats aux postes d'administrateur ont fourni les renseignements ci-après sur les actions ou les unités d'actions différées (les « UAD ») de Fortis dont ils sont propriétaires ou sur lesquelles ils exercent une emprise, directement ou indirectement. Pour plus de détails sur les titres de capitaux propres dont ils sont propriétaires, voir la page 40. Nous avons calculé la valeur marchande des titres qu'ils détiennent en utilisant le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX, soit 48,96 \$ le 15 mars 2019 et 46,42 \$ le 20 mars 2020.

Tracey C. Ball



**Victoria
(Colombie-Britannique)
Canada**

Administratrice de sociétés

**Administratrice depuis
mai 2014**

Âge : 62 ans

Indépendante

Compétences et expérience

- Experte financière
- Gouvernance et gestion des risques
- Marchés financiers
- Relations gouvernementales/
Droit/Réglementation

M^{me} Ball a quitté son poste de vice-présidente directrice et chef des finances du groupe de la Banque canadienne de l'Ouest en septembre 2014 pour prendre sa retraite. Avant de commencer à travailler, en 1987, pour une entité remplacée par la Banque canadienne de l'Ouest, elle a travaillé dans les domaines de la comptabilité et des services-conseils dans le secteur public. M^{me} Ball a siégé à plusieurs conseils d'administration dans les secteurs privé et public, y compris au comité d'audit de la province d'Alberta et à l'Institut des dirigeants financiers du Canada.

M^{me} Ball est titulaire d'un baccalauréat ès arts (commerce) de la Simon Fraser University. Elle est membre des Chartered Professional Accountants de l'Alberta et des Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique. M^{me} Ball a été élue Fellow des Chartered Professional Accountants de l'Alberta en 2007. Elle détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M^{me} Ball a siégé au conseil d'administration de FortisAlberta d'avril 2011 à avril 2018 et en a été présidente de février 2016 à février 2018. M^{me} Ball est administratrice de FortisBC Energy et de FortisBC depuis avril 2018.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2014
Comité d'audit	Mai 2014 (présidente, mai 2017)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2017

Résultats de vote de 2019

99,40 % votes pour
0,60 % abstentions de vote

Présences aux réunions du conseil et des comités en 2019

Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
Audit (présidente)	7 sur 7	100 %
Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 15 mars 2019 et 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAD (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionariat — cible atteinte
2020	4 950	19 735	24 685	1 145 879 \$	oui (5,3x)
2019	4 950	16 716	21 666	1 060 767 \$	
Variation	–	3 019	3 019	85 112 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

–



Ville Mont-Royal (Québec)
Canada

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis
mai 2015

Âge : 62 ans

Indépendant

Compétences et expérience

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Développement durable
- Marchés financiers
- Technologies/
Cybersécurité
- Fusions et acquisitions
- Relations gouvernementales/
Droit/Réglementation

M. Blouin a été chef de la direction de Manitoba Telecom Services Inc. jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2014. Avant de se joindre à Manitoba Telecom Services, Inc. à titre de chef de la direction en 2005, M. Blouin a occupé divers postes de haute direction au sein du groupe de sociétés de Bell Canada Entreprises, notamment celui de président de groupe, Marchés consommateurs de Bell Canada, de chef de la direction de BCE Emergis, Inc. et de chef de la direction de Bell Mobilité.

M. Blouin est titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales. Il est Fellow de l'Association canadienne de gestion des achats.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2015
Comité des ressources humaines	Mai 2015
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2016 (président, janvier 2020)

Résultats du vote de 2019		Présence aux réunions du conseil et des comités en 2019		
99,31 %	votes pour	Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
0,69 %	abstentions de vote	Ressources humaines	6 sur 6	100 %
		Gouvernance et mises en candidature (président)	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 15 mars 2019 et 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAD (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionariat — cible atteinte
2020	2 380	16 345	18 725	869 215 \$	oui (4,0x)
2019	2 380	13 442	15 822	774 645 \$	
Variation	—	2 903	2 903	94 570 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

Banque Nationale du Canada (depuis septembre 2016) (comité d'audit, comité des ressources humaines)



Dallas, Texas,
États-Unis

Administrateur de
sociétés

Administrateur depuis
mai 2018

Âge : 68 ans

Indépendant

Compétences et
expérience

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Développement durable
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Relations gouvernementales/ Droit/Réglementation
- Affaires internationales

M. Bonavia a démissionné de son poste de président du conseil membre de la direction de UNS Energy Corporation lorsque Fortis a acquis celle-ci en août 2014. Avant d'occuper ce poste, M. Bonavia occupait les postes de président du conseil et chef de la direction ainsi que de président du conseil, président et chef de la direction de UNS Energy Corporation depuis 2009. M. Bonavia a siégé à plusieurs conseils d'administration dans les secteurs privé et public, dont celui du Midcontinent Independent System Operator (« MISO »).

M. Bonavia est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Drake University et d'un diplôme de *juris doctor* de la University of Miami. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

Auparavant, M. Bonavia a été administrateur de Fortis de mai 2015 à février 2016.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2018
Comité des ressources humaines	Mai 2018
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2018

Résultats du vote de 2019		Présence aux réunions du conseil et des comités en 2019		
99,63 %	votes pour	Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
0,37 %	abstentions de vote	Ressources humaines	6 sur 6	100 %
		Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date du 15 mars 2019 et du 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAD (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionariat — cible atteinte
2020	–	4 680	4 680	217 246 \$	Il a jusqu'en mai 2023 pour respecter la ligne directrice
2019	–	2 163	2 163	105 900 \$	
Variation	–	2 517	2 517	111 346 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

–

Lawrence T. Borgard



Naples, Floride,
États-Unis

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis
mai 2017

Âge : 58 ans

Indépendant

Compétences et expérience

- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Développement durable
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions

M. Borgard est l'ancien président et chef de l'exploitation d'Integrus Energy Group et chef de la direction de chacune des six entreprises de services publics réglementés d'électricité et de gaz naturel d'Integrus. M. Borgard a pris sa retraite en 2015, après la vente fructueuse d'Integrus. Avant d'occuper le poste de président d'Integrus, M. Borgard a occupé diverses fonctions de haute direction.

M. Borgard est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (génie électrique) de la Michigan State University et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Wisconsin-Oshkosh. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

Membre depuis

Conseil	Mai 2017
Comité d'audit	Mai 2017
Comité des ressources humaines	Mai 2018

Résultats du vote de 2019

99,37 % *votes pour*
0,63 % *abstentions de vote*

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2019

Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
Audit	7 sur 7	100 %
Ressources humaines	6 sur 6	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 15 mars 2019 et 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAD (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionariat — cible atteinte
2020	5 258	7 591	12 849	596 451 \$	Il a jusqu'en mai 2022 pour respecter la ligne directrice
2019	2 800	4 975	7 775	380 664 \$	
Variation	2 458	2 616	5 074	215 787 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

—



**New York, New York,
États-Unis**

Administratrice de sociétés

**Administratrice depuis
mai 2015**

Âge : 61 ans

Indépendante

**Compétences et
expérience**

- Experte financière
- Gouvernance et gestion des risques
- Services publics/Énergie
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Relations gouvernementales/
Droit/Réglementation
- Affaires internationales

M^{me} Clark a quitté Direct Energy, filiale de Centrica plc, pour prendre sa retraite en mars 2014; elle occupait le poste de présidente de Direct Energy Business, important détaillant d'énergie au Canada et aux États-Unis. Auparavant, M^{me} Clark était vice-présidente directrice, Stratégie nord-américaine et fusions et acquisitions de Direct Energy. M^{me} Clark a acquis de l'expérience dans le secteur des services bancaires d'investissement et a été chef des finances d'une société indépendante de raffinage et de commercialisation de pétrole.

M^{me} Clark est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en économie de la Queen's University. Elle est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de l'Ontario.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2015
Comité d'audit	Mai 2015
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2016

Résultats de vote de 2019		Présences aux réunions du conseil et des comités en 2019		
99,33 %	votes pour	Conseil d'administration	10 sur 10	100%
0,67 %	abstentions de vote	Audit	7 sur 7	100%
		Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date du 15 mars 2019 et du 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAD (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionnariat — cible atteinte
2020	2 000	13 781	15 781	732 554 \$	oui (3,0x)
2019	—	10 956	10 956	536 406 \$	
Variation	2 000	2 825	4 825	196 148 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

Garrett Motion Inc. (depuis octobre 2018) (comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidente) et comité de la rémunération)

Nutrien Ltd. (auparavant Agrium Inc.) (depuis mai 2016) (comité d'audit (présidente), comité des ressources humaines et de la rémunération)

Elizabeth Arden, Inc. (d'août 2005 à septembre 2016) (ancienne administratrice et membre du comité d'audit (présidente) et du comité des mises en candidature et de la gouvernance)



Washington, D.C.,
États-Unis

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis
mai 2016

Âge : 62 ans

Indépendante

Compétences et
expérience

- Experte financière
- Gouvernance et gestion des risques
- Services publics/Énergie
- Marchés financiers
- Technologies/
Cybersécurité
- Fusions et acquisitions
- Affaires internationales

M^{me} Dilley a quitté son poste de vice-présidente et chef des finances d'ASTROLINK International LLC, société internationale de télécommunications à large bande sans fil, pour prendre sa retraite en 2004. Elle a également occupé le poste de directrice, Stratégie et développement d'entreprise, ainsi que de trésorière d'Intelsat.

M^{me} Dilley est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Cornell University, d'une maîtrise ès arts de la Columbia University et d'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton Graduate School, University of Pennsylvania.

M^{me} Dilley est administratrice de CH Energy Group depuis décembre 2004 et de Central Hudson depuis juin 2013 et elle préside le conseil de ces deux sociétés depuis janvier 2015.

Membre depuis

Conseil	Mai 2016
Comité d'audit	Mai 2016
Comité des ressources humaines	Mai 2017

Résultats de vote de 2019

99,34 % votes *pour*
0,66 % *abstentions de vote*

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2019

Présence	Conseil d'administration	Audit	Ressources humaines	Présence	Présence
10 sur 10	7 sur 7	6 sur 6	100 %	100 %	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 15 mars 2019 et 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAD (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionnariat — cible atteinte
2020	–	11 379	11 379	528 213 \$	Elle a jusqu'en mai 2021 pour respecter la ligne directrice
2019	–	8 635	8 635	422 770 \$	
Variation	–	2 744	2 744	105 443 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non (cinq derniers exercices)

–



Potomac, Maryland,
États-Unis

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis
mai 2018

Âge : 63 ans

Indépendante

**Compétences et
expérience**

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Marchés financiers
- Technologies/
Cybersécurité
- Fusions et acquisitions
- Affaires internationales

M^{me} Dobson est présidente du conseil non membre de la direction de Telebright, Inc., société fermée établie en 1989, où elle supervise l'élaboration des applications logicielles de gestion des télécommunications et les applications mobiles pour le marché du commerce interentreprises et le marché du commerce avec les consommateurs. Elle a été chef de l'exploitation de Telecorp PCS, Inc. et a occupé divers postes de haute direction au sein de Bell Atlantic Corporation où elle a travaillé pendant 18 ans.

M^{me} Dobson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences du College of William and Mary et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Pittsburgh.

Membre depuis

Conseil	Mai 2018
Comité d'audit	Mai 2018
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2018

Résultats de vote de 2019

99,39 % votes pour
0,61 % abstentions de vote

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2019

Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
Audit	7 sur 7	100 %
Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 15 mars 2019 et 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAD (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionnariat — cible atteinte
2020	2 200	4 680	6 880	319 370 \$	Elle a jusqu'en mai 2023 pour respecter la ligne directrice
2019	2 200	2 163	4 363	213 612 \$	
Variation	—	2 517	2 517	105 758 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

Safeguard Scientifics, Inc. (de mars 2003 à juin 2018) (ancienne administratrice et membre du comité de la rémunération (présidente), du comité des mises en candidature et de la gouvernance et du comité d'audit)

American Water Works Company (de juin 2009 à juillet 2017) (ancienne administratrice et membre du comité d'audit (présidente) et du comité des mises en candidature et de la gouvernance)

RadioShack Corporation (de septembre 2011 à novembre 2015) (ancienne administratrice et membre du comité de la rémunération (présidente))



**Calgary (Alberta)
Canada**

Administrateur de sociétés

**Président du conseil depuis
septembre 2016**

**Administrateur depuis
Mai 2009**

Âge : 63 ans

Indépendant

**Compétences et
expérience**

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Développement durable
- Fusions et acquisitions

D'août 2012 à mai 2013, M. Haughey a été chef de la direction de The Churchill Corporation, entreprise de construction commerciale et de services industriels axée sur le marché de l'Ouest canadien. De 2010 jusqu'à la conclusion fructueuse de la vente de l'entreprise à Pembina Pipeline en avril 2012, il a été président et chef de la direction de Provident Energy Ltd., propriétaire et exploitant d'installations du secteur intermédiaire des liquides de gaz naturel. De 1999 à 2008, M. Haughey a occupé plusieurs postes de haute direction au sein de Spectra Energy et de ses sociétés remplacées, notamment le poste de président et chef de la direction de Spectra Energy Income Fund.

M. Haughey est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de la University of Regina et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Calgary. Il détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Haughey siège au conseil d'administration de FortisAlberta depuis avril 2010 et en a été le président d'avril 2013 à février 2016.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2009 (président, septembre 2016)
Comité d'audit	Mai 2009
Comité des ressources humaines	Mai 2013 (président, de mai 2015 à septembre 2016)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Septembre 2016

Résultats de vote de 2019	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2019		
99,07 % <i>votes pour</i>	Conseil d'administration (président)	10 sur 10	100 %
0,93 % <i>abstentions de vote</i>	Audit	7 sur 7	100 %
	Ressources humaines	6 sur 6	100 %
	Gouvernance et mises en candidature	5 sur 5	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 15 mars 2019 et 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAD (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionnariat — cible atteinte
2020	10 000	36 916	46 916	2 177 847 \$	oui (5,4x)
2019	10 000	30 933	40 933	2 004 080 \$	
Variation	—	5 983	5 983	173 676 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

Keyera Corporation (depuis mai 2013) (administrateur principal, comité de la rémunération et de la gouvernance)



**St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada**

**Président et chef de la
direction, Fortis Inc.**

**Administrateur depuis
janvier 2015**

Âge : 55 ans

Non indépendant

Compétences et expérience

- Expert financier
- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Développement durable
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Affaires internationales

M. Perry est président et chef de la direction de Fortis. Avant d'occuper son poste actuel au sein de Fortis, il a été président du 30 juin 2014 au 31 décembre 2014 et était auparavant vice-président, finances et chef des finances depuis 2004. M. Perry s'est joint au groupe Fortis en 2000 à titre de vice-président, finances et chef des finances de Newfoundland Power.

M. Perry est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Memorial University et est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador.

M. Perry est administrateur des filiales de services publics de Fortis que sont FortisBC Energy, FortisBC, ITC et UNS Energy.

Membre depuis

Conseil Janvier 2015

Résultats du vote de 2019

99,36 % *votes pour*
0,64 % *abstentions de vote*

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2019

Conseil d'administration 10 sur 10 100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 15 mars 2019 et 20 mars 2020)¹⁾

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions incessibles (UAI) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et d'UAI (n ^{bre})	Valeur marchande totale (\$)	Actionnariat — cible atteinte
2020	321 052	57 592	378 644	17 576 654 \$	oui (13,5x)
2019	313 487	30 526	344 013	16 842 876 \$	
Variation	7 565	27 066	34 631	733 778 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

—

1) Pour plus de détails sur les actions ordinaires et les unités d'actions incessibles (les « UAI ») que détient M. Perry, voir la page 58. M. Perry ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur (sous forme d'espèces ou d'UAD) pour les services qu'il fournit comme membre du conseil d'administration. La rémunération de M. Perry en tant que président et chef de la direction de Fortis comprend des unités d'actions attribuées en fonction de la performance (des « UAP »), des UAI et des options sur actions (voir les pages 57 et 60).



**St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada**

**Administrateur
de sociétés**

**Administrateur depuis
mai 2016**

Âge : 56 ans

Indépendant

Compétences et expérience

- Expert financier
- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Affaires internationales

De 1998 à 2006, M. Zurel a été premier vice-président et chef des finances de CHC Helicopter Corporation. M. Zurel siège aux conseils de plusieurs sociétés fermées et ouvertes, dont Highland Copper Company Inc., Major Drilling Group International Inc. et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Il siège également au conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Zurel est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University. Il détient le titre de Fellow de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Zurel a été administrateur de Newfoundland Power de janvier 2008 à juillet 2016, et a été président du conseil de celle-ci d'avril 2012 à juillet 2016.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2016
Comité d'audit	Mai 2017
Comité des ressources humaines	Mai 2016 (président, mai 2018)

Résultats du vote de 2019	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2019		
99,30 % <i>votes pour</i>	Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
0,70 % <i>abstentions de vote</i>	Audit	7 sur 7	100 %
	Ressources humaines (président)	6 sur 6	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 15 mars 2019 et 20 mars 2020)

Exercice	Actions ordinaires (n ^{bre})	Unités d'actions différées (UAD) (n ^{bre})	Nombre total d'actions et marchande d'UAD (n ^{bre})	Valeur totale (\$)	Actionnariat — cible atteinte
2020	10 000	10 536	20 536	953 281 \$	oui (4,4x)
2019	10 000	7 830	17 830	872 957 \$	
Variation	-	2 706	2 706	80 324 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes (cinq derniers exercices)

Highland Copper Company Inc. (depuis octobre 2012) (comité d'audit (président), comité de rémunération et de gouvernance)

Major Drilling Group International Inc. (depuis septembre 2007) (comité de gouvernance et des mises en candidature et comité des ressources humaines et de la rémunération (président))

Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs

Présence aux réunions en 2019

Nous nous attendons à ce que les administrateurs soient présents à toutes les réunions périodiques du conseil et des comités, ainsi qu'à l'assemblée annuelle des actionnaires et, idéalement, à toute réunion spéciale ou assemblée extraordinaire. Les administrateurs qui ne sont pas en mesure d'assister à une réunion peuvent y participer par téléconférence.

Le tableau ci-dessous donne un résumé des présences aux réunions en 2019, y compris l'assemblée annuelle des actionnaires.

	Nombre de réunions	Présence globale aux réunions
Conseil	10	98 %
Comité d'audit	7	100 %
Comité des ressources humaines	6	98 %
Comité de gouvernance et des mises en candidature	5	97 %
Nombre total de réunions tenues	28	98 %

Le tableau suivant présente le nombre de réunions du conseil et des comités auxquelles chaque administrateur a assisté en 2019. Le relevé individuel des présences figure dans les profils des administrateurs présentés à partir de la page 17.

	Réunions du conseil		Réunions des comités		Total des réunions du conseil et des comités	
Tracey C. Ball	10 sur 10	100 %	12 sur 12	100 %	22 sur 22	100 %
Pierre J. Blouin	10 sur 10	100 %	11 sur 11	100 %	21 sur 21	100 %
Paul J. Bonavia	10 sur 10	100 %	11 sur 11	100 %	21 sur 21	100 %
Lawrence T. Borgard	10 sur 10	100 %	13 sur 13	100 %	23 sur 23	100 %
Maura J. Clark	10 sur 10	100 %	12 sur 12	100 %	22 sur 22	100 %
Margarita K. Dilley	10 sur 10	100 %	13 sur 13	100 %	23 sur 23	100 %
Julie A. Dobson	10 sur 10	100 %	12 sur 12	100 %	22 sur 22	100 %
Douglas J. Haughey	10 sur 10	100 %	18 sur 18	100 %	28 sur 28	100 %
Barry V. Perry	10 sur 10	100 %	—	— ¹⁾	10 sur 10	100 %
Jo Mark Zurel	10 sur 10	100 %	13 sur 13	100 %	23 sur 23	100 %
<i>Administrateurs qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat</i>						
Ida J. Goodreau	8 sur 10	80 %	8 sur 10	80 % ²⁾	16 sur 20	80 %
Joseph L. Welch	9 sur 10	90 %	—	— ³⁾	9 sur 10	90 %

1) M. Perry ne siège à aucun des comités. Il assiste aux réunions des comités en qualité de président et chef de la direction.

2) M^{me} Goodreau a manqué deux réunions du conseil et deux réunions de comité pour cause de maladie. M^{me} Goodreau est décédée en décembre 2019.

3) M. Welch n'a siégé à aucun des comités parce qu'il n'était pas considéré comme indépendant aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne jusqu'au 1^{er} novembre 2019 étant donné qu'il avait été président et chef de la direction d'ITC jusqu'au 31 octobre 2016.

Rémunération des administrateurs en 2019

	Honoraires gagnés ¹⁾	Attributions fondées sur des actions (UAD) ²⁾	Autre rémunération ³⁾	Total
Tracey C. Ball	123 563 \$	124 375 \$	112 399 \$ (y compris FortisBC)	360 337 \$
Pierre J. Blouin	110 125 \$	124 375 \$	26 390 \$	260 890 \$
Paul J. Bonavia	146 125 \$	124 375 \$	5 664 \$	276 164 \$
Lawrence T. Borgard	149 027 \$	124 375 \$	9 885 \$	283 287 \$
Maura J. Clark	149 027 \$	124 375 \$	21 794 \$	295 196 \$
Margarita K. Dilley	149 027 \$	124 375 \$	130 322 \$ (y compris CH Energy Group)	403 724 \$
Julie A. Dobson	149 027 \$	124 375 \$	5 664 \$	279 066 \$
Ida J. Goodreau	118 563 \$	124 375 \$	158 904 \$ (y compris FortisBC)	401 842 \$
Douglas J. Haughey	167 500 \$	237 500 \$	60 318 \$	465 318 \$
Joseph L. Welch	124 729 \$	124 375 \$	236 391 \$ (y compris ITC)	485 495 \$
Jo Mark Zurel	120 750 \$	124 375 \$	16 090 \$	261 215 \$
Total	1 507 463 \$	1 481 250 \$	783 821 \$	3 772 534 \$

- Ces sommes incluent les honoraires en espèces que chaque administrateur a gagnés pour ses services en qualité d'administrateur de Fortis, notamment la provision sur honoraires annuels des administrateurs et des présidents de comités ainsi que les jetons présence aux réunions, s'il y a lieu. MM. Bonavia et Borgard, M^{mes} Clark, Dilley et Dobson et M. Welch sont des résidents des États-Unis, et leurs honoraires en espèces sont versés en dollars américains et déclarés en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour l'exercice de 1,00 \$ US pour 1,3269 \$.
- Ces attributions sous forme d'UAD incluent la provision sur honoraires versée sous forme de titres de capitaux propres et la tranche de la provision sur honoraires en espèces que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'UAD. Les sommes représentent la valeur en espèces équivalente au moment de l'émission.
- Ces sommes comprennent tous les honoraires payés ou payables par une filiale de Fortis à un administrateur en sa qualité d'administrateur de la filiale en question, ainsi que la valeur des UAD additionnelles que Fortis lui a attribuées en tant qu'équivalents de dividendes.

Le premier jour de chaque trimestre civil durant l'exercice, nous portons au crédit du compte d'UAD d'un administrateur la somme obtenue en divisant le quart de la provision sur honoraires sous forme de titres de capitaux propres de l'administrateur par le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours se terminant à la date d'attribution. Depuis le 1^{er} avril 2018, nous utilisons pour les administrateurs qui sont des résidents des États-Unis le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la NYSE pour les cinq jours se terminant à la date d'attribution. Les administrateurs reçoivent des unités additionnelles en tant qu'équivalents des dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les équivalents de dividendes sont crédités à la date de versement du dividende et sont réinvestis dans des UAD additionnelles.

Attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant présente les détails des UAD détenues par chaque administrateur à la fin de 2019.

	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ¹⁾²⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ²⁾³⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)
Tracey C. Ball	18 991 \$	1 023 235 \$	–
Pierre J. Blouin	15 630 \$	842 144 \$	–
Paul J. Bonavia	4 058 \$	218 834 \$	–
Lawrence T. Borgard	6 945 \$	374 385 \$	–
Maura J. Clark	13 083 \$	705 120 \$	–
Margarita K. Dilley	10 701 \$	576 789 \$	–
Julie A. Dobson	4 058 \$	218 834 \$	–
Ida J. Goodreau ⁴⁾	–	–	2 124 596 \$
Douglas J. Haughey	35 472 \$	1 911 231 \$	–
Joseph L. Welch	6 945 \$	374 385 \$	–
Jo Mark Zurel	9 870 \$	531 796 \$	–
Total	125 753 \$	6 776 753 \$	2 124 596 \$

- Nous n'attribuons pas d'options sur actions ni n'accordons d'attributions fondées sur des options aux administrateurs. M. Perry détient des options sur actions de Fortis qui ont été attribuées au titre de sa rémunération de membre de la haute direction (voir la page 60).
- Les UAD deviennent immédiatement acquises au décès de l'administrateur ou lorsque l'administrateur quitte le conseil, et elles sont rachetées contre une somme en espèces.
- Ces valeurs correspondent au produit du nombre d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis multiplié par le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX de 53,88 \$ le 31 décembre 2019. Les attributions fondées sur des actions qui sont en dollars américains ont été multipliées par 41,52 \$ US, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2019, et constatées en dollars canadiens selon le taux de change de 1,00 \$ US pour 1,2987 \$ le 31 décembre 2019.
- M^{me} Goodreau est décédée en décembre 2019. Les UAD dont elle avait acquis les droits seront rachetées et payées à sa succession au plus tard le 15 décembre 2020.

Comité d'audit

Tracey C. Ball (présidente)
Lawrence T. Borgard
Maura J. Clark
Margarita K. Dilley
Julie A. Dobson
Douglas J. Haughey
Jo Mark Zurel

100 % indépendants

Chaque membre du comité d'audit apporte au comité une expertise financière considérable. Tous les membres respectent les critères de compétence financière prévus par les règles applicables de la SEC et de la NYSE. Le conseil a désigné M^{mes} Ball, Clark et Dilley et M. Zurel en tant qu'experts financiers du comité d'audit au sens du paragraphe 407(d) du règlement S-K de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*.

Le comité d'audit aide le conseil à superviser la fonction d'audit, la gestion des risques d'entreprise (GRE), l'information financière, les contrôles internes et les questions d'ordre financier en général.

Le comité a les responsabilités suivantes :

- surveiller l'intégrité de nos états financiers, de notre information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- surveiller la conformité avec les exigences légales et réglementaires connexes;
- examiner les qualifications et l'indépendance de l'auditeur indépendant et de l'auditeur interne et surveiller leur performance;
- contrôler la rotation de l'associé ou des associés chargés de l'audit, ainsi que de l'auditeur indépendant, au besoin;
- examiner, de concert avec la direction, l'information financière communiquée, notamment les indications sur le bénéfice et les dividendes, les documents d'information, les prospectus et les autres documents de placement, avant d'en recommander l'approbation au conseil et la diffusion externe;
- vérifier le caractère approprié des financements importants;
- surveiller notre programme de GRE et notre programme d'assurance.

Ce comité est également chargé de la surveillance et de l'administration des politiques suivantes, qui ont toutes été actualisées en 2019 :

- la politique relative aux dérivés et aux couvertures;
- la politique relative à la communication de l'information (de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature);
- les lignes directrices concernant l'embauche d'employés présents et anciens de l'auditeur indépendant;
- la fonction de l'audit interne (nouveau titre);
- la politique d'approbation préalable des services de l'auditeur indépendant;
- les rapports sur les allégations de comportement fautif ou d'actes répréhensibles présumés (politique de dénonciation).

Vous trouverez le texte intégral du mandat du comité sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions sont convoquées par le président ou deux membres du comité ou encore par l'auditeur externe. Le comité s'est réuni sept fois en 2019. Le comité s'entretient séparément avec le chef des finances, l'auditeur interne et l'auditeur externe, et réserve du temps à chacune de ses réunions pour se réunir sans la présence de la direction.

Vous obtiendrez des renseignements supplémentaires sur la composition et la fonction de surveillance du comité d'audit à la page 36 de notre notice annuelle datée du 12 février 2020 figurant sur notre site Web (www.fortisinc.com) ainsi que sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Comité des ressources humaines

Jo Mark Zurel (président)
Pierre J. Blouin
Paul J. Bonavia
Lawrence T. Borgard
Margarita K. Dilley
Douglas J. Haughey
100 % indépendants

Les membres du comité des ressources humaines possèdent la formation et les compétences nécessaires pour superviser de manière efficace la rémunération de la haute direction et veiller à ce que de solides principes de gestion des risques soient appliqués pour harmoniser les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires. Tous les membres du comité possèdent une expérience considérable de la direction de haut niveau, qu'ils ont acquise dans le cadre de leurs mandats au sein d'importantes organisations, ainsi qu'une expérience opérationnelle ou fonctionnelle directe dans la supervision de la rémunération de la haute direction au sein de grandes organisations d'une complexité similaire à celle de Fortis.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à élaborer de saines politiques et pratiques en matière de ressources humaines, notre stratégie et notre programme de rémunération de la haute direction, ainsi que notre plan de relève de la direction.

Le comité des ressources humaines a les responsabilités suivantes :

- évaluer le chef de la direction;
- recommander au conseil la nomination des membres de la haute direction;
- planifier les ressources humaines, notamment le perfectionnement et la planification de la relève des cadres supérieurs (voir la page 35);
- élaborer le programme de rémunération et d'avantages destiné aux membres de la haute direction.

Le comité fait appel aux conseils et à l'expertise spécialisée de consultants externes indépendants pour qu'ils l'aident à s'acquitter de ses fonctions. Le comité a retenu les services de Willis Towers Watson à titre de principal consultant en matière de rémunération de la haute direction. Korn Ferry est aussi périodiquement mandatée pour fournir des services d'évaluation de postes et de données du marché sur la rémunération. De plus, Mercer fournit des services généraux de consultation et des conseils actuariels en matière de régimes de retraite.

Le comité est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la surveillance de saines politiques de ressources humaines. Il supervise et administre les politiques suivantes, qui ont toutes été actualisées en 2019 :

- la politique de rémunération de la haute direction;
- la politique du respect en milieu de travail;
- la politique sur la diversité au sein du conseil et de la haute direction (nouveau titre) (de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature);
- la politique sur le vote consultatif sur la rémunération de la haute direction;
- l'énoncé des politiques et des principes de placement.

Il surveille et administre également nos quatre plans de rémunération des employés : le plan d'unités d'actions attribuées en fonction de la performance, le plan d'unités d'actions incessibles, le plan d'options sur actions de 2012 et le plan d'achat d'actions des employés (le « PAAE »). On trouvera davantage de renseignements sur ces plans aux pages 60 et suivantes.

Vous trouverez le texte intégral du mandat du comité, qui a été mis à jour en 2019, sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions sont convoquées par le président ou par deux membres du comité. Le comité s'est réuni six fois en 2019 et a réservé du temps à chaque réunion pour se réunir hors de la présence de la direction.

Comité de gouvernance et des mises en candidature

Pierre J. Blouin (président)¹⁾
Tracey C. Ball
Paul J. Bonavia
Maura J. Clark
Julie A. Dobson
Douglas J. Haughey

100 % indépendants

1) A été nommé président du comité en janvier 2020

Les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature apportent au comité une combinaison d'expériences en gouvernance acquises dans l'exercice de leurs fonctions de membres de la haute direction dans les domaines des services publics et de l'énergie, des activités réglementées et des politiques publiques, ainsi que dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs de filiales de Fortis et de sociétés ouvertes non apparentées.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature apporte son concours au conseil en supervisant notre structure et nos pratiques de gouvernance ainsi que la mise en candidature, l'évaluation et la rémunération des administrateurs.

Le comité a les responsabilités suivantes :

- élaborer et recommander au conseil l'approche concernant les questions de gouvernance;
- superviser l'engagement de Fortis envers le développement durable et examiner l'information que nous communiquons en la matière;
- vérifier la taille et la composition du conseil, y compris les compétences et les aptitudes, la diversité et les mécanismes de relève;
- proposer de nouveaux candidats à nommer aux postes d'administrateur;
- conseiller le conseil au sujet de la composition des comités, de la nomination des présidents des comités et du plan de relève du président du conseil (voir les pages 34 et 45);
- exécuter selon les directives du conseil un processus d'évaluation de l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs (voir la page 44);
- maintenir un programme exhaustif d'orientation et de formation continue pour les administrateurs;
- surveiller notre programme de cybersécurité;
- approuver l'engagement d'un ou de plusieurs experts-conseils externes par le comité ou un administrateur à nos frais;
- examiner la rémunération des administrateurs et faire des recommandations au conseil à ce sujet.

Le comité examine l'ensemble des politiques, des mandats et des descriptions de poste et recommande au conseil toute modification ou tout ajout devant y être apporté. Il surveille et administre les programmes suivants, qui ont tous été actualisés en 2019 :

- le code de conduite;
- la politique anti-corruption;
- la politique d'interaction avec les actionnaires;
- les lignes directrices en matière de gouvernance concernant les administrateurs;
- la politique sur la communication de l'information (de concert avec le comité d'audit);
- la politique sur la diversité au sein du conseil et de la haute direction (nouveau titre) (de concert avec le comité des ressources humaines);
- la politique sur les délits d'initié;
- la politique sur le vote à la majorité des voix;
- la politique sur l'engagement politique (nouveau nom);
- la politique sur la protection des renseignements personnels.

Vous trouverez le texte intégral du mandat du comité ainsi que du code de conduite sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions sont convoquées par le président ou par deux membres du comité. Le comité s'est réuni cinq fois en 2019 et a réservé du temps à chaque réunion pour se réunir hors de la présence de la direction.

2

Gouvernance

Notre conseil et notre direction reconnaissent l'importance cruciale de bonnes pratiques de gouvernance dans la conduite appropriée de nos affaires. Nous examinons régulièrement notre cadre de gouvernance en regard des pratiques exemplaires évolutives pour nous assurer de maintenir des normes de gouvernance élevées.

Où trouver l'information

33 Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance

34 Au sujet du conseil de Fortis

Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance

Nos pratiques de gouvernance respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* et notre adoption volontaire de plusieurs normes de gouvernance énoncées dans la règle 303 de la SEC et des normes de gouvernance de la NYSE qui s'appliquent aux émetteurs des États-Unis.

Fortis est une société de portefeuille, et chacune de nos filiales d'exploitation importantes est régie par son propre conseil d'administration constitué en majorité d'administrateurs indépendants. Outre les administrateurs indépendants, les conseils des filiales incluent le chef de la direction de la filiale pour son expertise en matière d'exploitation, un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de Fortis et un autre chef de la direction d'une filiale d'exploitation de Fortis. Cette structure fait en sorte que les conseils des filiales assurent de manière indépendante et efficace la supervision et la gestion de leur gouvernance et de leur exploitation, compte tenu des besoins particuliers de leur clientèle, de leur contexte réglementaire et de leurs objectifs commerciaux, tout en exerçant leurs activités selon les grands paramètres des politiques et des pratiques exemplaires de Fortis.

Coup d'œil sur la gouvernance de Fortis

Composition du conseil	Indépendance	Rémunération	Élection des administrateurs	Éthique et formation
<ul style="list-style-type: none">✓ Taille appropriée (10 administrateurs, dans l'hypothèse où tous les candidats sont élus)✓ Les administrateurs sont en majorité indépendants (90 % ou 9 des 10 administrateurs)✓ Politique sur la diversité destinée à assurer que tous les aspects de la diversité sont pris en compte✓ Grille des compétences pour la gestion de la combinaison des compétences et de l'expérience	<ul style="list-style-type: none">✓ Président du conseil indépendant pour un solide leadership✓ Séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction assurant la responsabilisation✓ Les trois comités du conseil sont entièrement composés d'administrateurs indépendants✓ Réunions périodiques des administrateurs indépendants	<ul style="list-style-type: none">✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération de la haute direction✓ Étalonnage destiné à assurer le caractère concurrentiel de la rémunération✓ Politique de récupération de la rémunération pour l'atténuation des risques✓ Politique d'actionariat pour les administrateurs et les membres de la haute direction✓ Discretion du conseil à l'égard du calcul des attributions incitatives✓ Évaluations fréquentes du risque lié à la rémunération	<ul style="list-style-type: none">✓ Administrateurs élus chaque année✓ Administrateurs élus individuellement et non en fonction d'une liste✓ Politique sur le vote à la majorité des voix destinée à assurer que les administrateurs reçoivent l'appui des actionnaires	<ul style="list-style-type: none">✓ Code de conduite commerciale et d'éthique✓ Programme de formation des membres du conseil pour le perfectionnement continu✓ Processus d'évaluation annuelle du conseil destiné à en assurer l'efficacité✓ Politique de respect en milieu de travail

Certaines de nos politiques en matière de gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web. L'annexe A décrit comment nous appliquons nos pratiques en matière de gouvernance afin de nous conformer aux règles et aux normes applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la TSX.

Au sujet du conseil de Fortis

Notre conseil d'administration est chargé de la gérance de Fortis et de ses entreprises. Le président du conseil, qui est un administrateur indépendant, a la responsabilité d'assurer un solide leadership au conseil.

Le conseil collabore étroitement avec le président et chef de la direction, qui assume la responsabilité principale à l'égard de la haute direction et de la gestion de l'entreprise.

Trois comités permanents aident le conseil à s'acquitter de ses responsabilités, et ces trois comités sont constitués d'administrateurs indépendants et non reliés. Le président du conseil est membre de chaque comité à des fins de continuité et d'uniformité. Chaque comité élit son président, et ce poste fait habituellement l'objet d'une rotation tous les quatre ans.

Chaque comité dispose d'un mandat écrit énonçant ses responsabilités et domaines d'intérêt. Chaque comité examine régulièrement son mandat pour s'assurer qu'il reflète les pratiques exemplaires et les exigences réglementaires applicables.

Les mandats et les descriptions de poste du président du conseil et du président et chef de la direction ont été examinés et modifiés en 2018 dans le cadre de notre processus d'examen périodique. Les changements apportés aux mandats des comités sont approuvés tant par le comité de gouvernance et des mises en candidatures que par le conseil. Les rapports des comités présentés dans la présente circulaire énoncent les politiques de gouvernance qui s'inscrivent dans leurs domaines de responsabilités respectifs.

Le conseil et chaque comité se réunissent sans la présence des membres de la direction lors de chacune des réunions. M. Perry n'est membre d'aucun comité permanent, mais il est invité à assister aux réunions des comités en sa qualité de président et chef de la direction de Fortis. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Vous pouvez en apprendre plus sur les comités du conseil à compter de la page 29.

Indépendance

Nous sommes d'avis qu'un conseil efficace doit être constitué en majorité d'administrateurs indépendants.

Nos statuts exigent un minimum de 3 et un maximum de 15 administrateurs au conseil. Cette année, 10 candidats sont proposés à l'élection à l'assemblée annuelle et extraordinaire.

Le conseil a établi que 9 des 10 administrateurs proposés sont indépendants et respectent la définition du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et les exigences en matière d'indépendance énoncées aux articles 303A.02 et 303A.07 du *New York Stock Exchange Listed Company Manual*. M. Perry n'est pas indépendant car il est notre président et chef de la direction.

Le conseil se réunit hors de la présence de ses administrateurs non indépendants à chaque réunion.

Conseils externes

Fortis paie le coût des conseillers externes indépendants dont les services sont retenus par le conseil.

Descriptions de poste

Nous avons des descriptions de poste officielles pour le président du conseil et le président et chef de la direction qui indiquent leurs rôles et responsabilités.

Le rôle et les responsabilités des présidents des comités sont décrits dans le mandat de chaque comité du conseil.

Des copies des descriptions de postes et des mandats des comités sont affichées sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Exigences d'information indépendante

Nos filiales d'exploitation importantes (FortisBC Energy, ITC et TEP) ainsi que FortisBC, FortisAlberta, Newfoundland Power et Caribbean Utilities sont des émetteurs assujettis soumis à des obligations indépendantes en matière de gouvernance et d'information en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada ou des États-Unis. En conséquence, chacune de ces filiales a établi un comité d'audit et un comité des ressources humaines conformément aux règles et politiques applicables concernant notamment l'indépendance et la compétence financière.

En conformité avec les règles et les exigences de forme en valeurs mobilières, les conseils et les comités concernés de chacune de ces filiales préparent également de façon indépendante et produisent des documents publics d'information continue qui incluent, notamment, des états financiers et des rapports de gestion. Les dépôts publics effectués par chaque filiale émettrice assujettie, ou pour son compte, peuvent être consultés sur SEDAR (www.sedar.com) ou, dans le cas d'ITC et de TEP, sur EDGAR (www.sec.gov).

Rôle et responsabilités

Le conseil a la responsabilité d'assurer un leadership efficace et de surveiller plusieurs éléments clés, dont la stratégie, le leadership et la planification de la relève, la gestion des risques, la gouvernance et le développement durable.

Stratégie

Le conseil supervise notre processus de planification stratégique et surveille nos progrès au regard de notre plan d'entreprise quinquennal. À chacune de ses réunions régulières, le conseil réserve du temps pour commenter la stratégie et les progrès réalisés par la Société, ainsi que pour aborder et prioriser les développements, les occasions et les questions pouvant survenir au cours de l'exercice.

Le conseil tient une séance annuelle de stratégie afin d'établir les attentes en matière de croissance, de recenser et d'étudier les occasions de croissance et de formuler des recommandations sur une vaste gamme de risques et de mesures d'atténuation des risques. En plus des membres de la direction qui font connaître leur point de vue, nous invitons périodiquement des conférenciers externes à venir s'exprimer sur les tendances et les questions pouvant avoir une incidence sur notre stratégie et notre profil de risque.

Cette séance, qui est suivie de mises à jour périodiques, facilite une communication claire entre le conseil et les membres de la haute direction en ce qui a trait à notre stratégie et aide le conseil à s'assurer que la stratégie correspond également aux intérêts des actionnaires.

Relève de la direction

Le conseil considère la planification de la relève au poste de président et chef de la direction et d'autres postes de haute direction comme un processus continu, et c'est l'une de ses fonctions les plus essentielles.

M. Barry Perry a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} janvier 2015 à la suite d'un processus officiel entrepris par le comité des ressources humaines.

Le comité des ressources humaines et le conseil travaillent en continu sur la planification de la relève, et notre programme de gestion des talents fait partie intégrante de leurs efforts. Ce programme améliore notre capacité à repérer, à former et à évaluer les personnes du groupe de Fortis qui pourraient être candidates à des postes de haute direction dans l'avenir. En outre, nous évaluons périodiquement des candidats externes pour nous assurer de recruter les meilleurs talents.

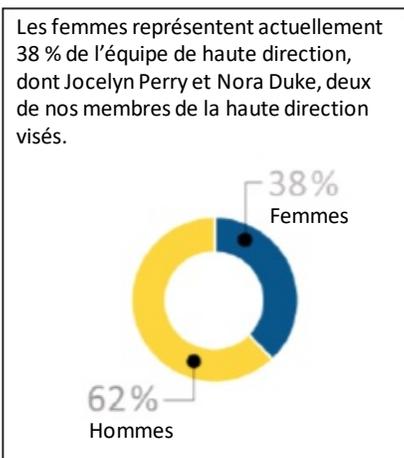
Au cours de la dernière année, nous avons annoncé deux changements à l'équipe de haute direction. En novembre 2019, David Hutchens a été nommé au poste nouvellement créé de chef de l'exploitation, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020. Ses responsabilités ont été élargies et incluent dorénavant la surveillance opérationnelle de nos 10 entreprises de services publics pendant la mise en œuvre du plus important programme d'immobilisations de notre histoire destiné à renforcer nos réseaux d'énergie et à livrer une énergie plus propre. Par ailleurs, après le départ à la retraite, en mai 2019, de Phonse Delaney, vice-président directeur et chef de l'information, James Laurito a assumé les fonctions relatives aux questions liées à la technologie et a été nommé vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie.

Diversité au sein de la direction

Nous reconnaissons la valeur d'avoir une équipe de direction diversifiée.

La politique sur la diversité du conseil et de la haute direction, dans sa version mise à jour en 2019, énonce nos lignes directrices en matière de diversité au conseil et aux postes de haute direction. Nous avons également adopté un engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité, ce qui démontre de manière plus large notre détermination à créer, dans toutes nos entreprises de services publics, un milieu de travail qui valorise et encourage l'inclusion et la diversité.

La diversité, y compris la diversité des genres, est un élément clé de notre stratégie de gestion des talents à l'échelle de l'entreprise qui vise à repérer, à encadrer et à former des dirigeants et des employés actuels pour des postes de niveau supérieur au sein de Fortis. Dans le cadre de son mandat de surveillance de cette stratégie, le comité des ressources humaines veille à ce que l'entreprise respecte les objectifs de la politique sur la diversité lorsqu'elle met en œuvre la stratégie de gestion des talents ainsi que lors du repérage et de l'évaluation des candidats externes aux postes de haute direction.



Le conseil n'a établi aucune cible précise de représentation des genres à appliquer pour l'équipe de direction lorsqu'il recense les candidats potentiels pour des postes de haute direction. Toutefois, le conseil tient compte de la diversité pour assurer qu'une liste représentative de femmes est incluse dans le groupe de candidats potentiels.

Trente-huit pour cent des membres de la haute direction de Fortis sont des femmes. À la fin de 2019, M^{me} Jocelyn Perry était l'une de seulement cinq femmes chef de la direction des finances en poste dans les entreprises du TSX 60, et elle et Nora Duke, vice-présidente directrice, développement durable et chef des ressources humaines, sont deux des quelque 22 membres de la haute direction visés qui sont des femmes parmi les sociétés figurant dans le TSX 60. La Société est récemment devenue l'une des signataires du Club des 30 % du Canada, un groupe composé de présidents du conseil et de chefs de la direction déterminés à améliorer l'équilibre hommes-femmes au sein des conseils et des postes de haute direction. Le Club reconnaît qu'une plus grande diversité améliore la gouvernance et les résultats d'affaires et, en tant que signataire, Fortis s'efforce d'atteindre un équilibre durable et véritable entre les hommes et les femmes aux postes de haute direction.

Forum annuel sur le leadership des femmes

L'année 2020 marquera la tenue de notre cinquième forum annuel sur le leadership des femmes dans les postes de haute direction. L'objectif de cet événement, qui rassemble les dirigeantes actuelles et les nouveaux talents à l'échelle du groupe d'entreprises de Fortis, est d'instaurer le changement et de créer un lieu de travail qui favorise l'inclusion et l'égalité.

Gestion des risques

Notre entreprise est hautement réglementée et la gestion de nos risques financiers et commerciaux constitue l'un de nos principaux objectifs.

Fortis est une société de portefeuille, et chacune de nos filiales d'exploitation importantes est régie par son propre conseil d'administration constitué en majorité d'administrateurs indépendants. Cette structure assure un niveau premier de gouvernance et de supervision de la gestion des risques, tout en s'inscrivant dans les paramètres généraux de nos politiques et pratiques exemplaires. Étant donné que le secteur des services publics est un secteur réglementé, les politiques en matière de gouvernance et l'information sur la conformité de nos filiales d'exploitation font l'objet d'un examen attentif de la part des autorités compétentes dans les territoires respectifs de ces filiales.

Le conseil doit comprendre les risques importants auxquels notre entreprise est exposée et les stratégies permettant de les atténuer et prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que la direction dispose d'un système efficace de gestion des risques au regard de notre profil de risque de façon à ce que nous puissions réaliser nos objectifs stratégiques. Ceci inclut une importance accrue accordée au risque environnemental, social et en matière de gouvernance (ESG) à l'échelle de l'entreprise pour assurer une supervision appropriée et une saine gouvernance en général.

Par l'entremise de son comité d'audit, le conseil supervise notre programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »). La haute direction de Fortis et de nos filiales s'efforce de recenser et de gérer tous les risques importants auxquels l'entreprise fait face en mettant en œuvre un cadre de gestion des risques courants. La GRE au niveau des filiales est supervisée par les conseils des filiales, qui sont, pour la plupart, composés d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Chaque année, la direction remet au conseil un rapport d'évaluation du programme GRE qui énonce les risques stratégiques et présente les stratégies visant à les atténuer. Les risques importants recensés au sein des filiales sont communiqués à la direction de Fortis et font partie de l'évaluation des risques. La direction évalue le profil de risque trimestriellement et fournit des mises à jour au conseil tout au long de l'exercice.

En 2019, le conseil a continué de porter une attention toute particulière à nos projets d'immobilisations et à nos secteurs de croissance ciblés, ainsi qu'aux attentes en matière de performance ESG. Dans le cadre du processus d'examen périodique des politiques, le conseil a approuvé des mises à jour de nos politiques en matière de gouvernance en 2019 afin de continuer d'assurer une surveillance rigoureuse des risques, notamment ceux liés à l'éthique et à nos politiques en matière d'information, à notre fonction d'audit interne, aux contributions politiques et à nos lignes directrices en matière d'embauche d'employés de l'auditeur indépendant.

Gestion des risques liés à la cybersécurité

Fortis a élaboré une stratégie en matière de cybersécurité fondée sur les piliers fondamentaux de son programme de gestion des risques liés à la cybersécurité (le « PGRC »), un meilleur échange d'information et la création d'une culture de la sécurité. Grâce à la surveillance exercée par le conseil et la direction, notre stratégie en matière de cybersécurité favorise une gestion efficace des risques d'entreprise et crée des occasions d'investissement dans nos filiales.

Notre chef de la technologie dirige le PGRC en collaboration avec notre chef de l'information. Le PGRC reflète la structure de notre programme GRE et est axé sur les principaux risques, y compris en ce qui a trait à la gestion des actifs et de l'identité, à l'analyse des menaces et de la vulnérabilité, à l'information sur la situation, à l'échange d'information, à l'intervention en cas d'incident, à la chaîne d'approvisionnement et aux menaces internes.

Un exposé plus détaillé de la gestion des risques est présenté dans notre rapport de gestion de 2019, à compter de la page 40 de notre rapport annuel de 2019. Le rapport annuel peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Développement durable

Le développement durable est au cœur de tout ce que nous faisons. Nous croyons que les pratiques en matière de développement durable sont bonnes pour notre entreprise, nos employés et nos clients.

Nous sommes fiers d'être un fournisseur d'énergie sécuritaire et fiable pour nos clients et les collectivités que nous desservons. Nous sommes déterminés à réduire notre empreinte environnementale, à fournir une solide gouvernance et à améliorer les vies des gens et des collectivités où nous vivons et travaillons.

Nous sommes principalement une société de transport et de distribution, de sorte que notre empreinte environnementale est relativement modeste en comparaison de nos pairs. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous sommes moins déterminés à exercer nos activités d'une manière écologiquement responsable et à faire preuve d'un jugement sain en matière d'environnement dans notre processus décisionnel, notre planification et notre exploitation afin de répondre aux besoins énergétiques existants et futurs de nos clients.

Notre évolution vers une énergie plus propre comprend divers éléments, dont les principaux sont les suivants :

1. Investissement de capitaux dans un réseau écologique et résilient
2. Production à partir de combustibles fossiles délaissée au profit de projets solaires et éoliens
3. Production de gaz renouvelable à FortisBC
4. Programmes d'efficacité énergétique
5. Pénétration du marché des véhicules électriques

En tant que chef de file en Amérique du Nord, nous faisons notre part pour assurer à tous un avenir meilleur et plus durable. Nos efforts vers une énergie plus propre sont déjà bien amorcés. On trouvera davantage de renseignements à ce sujet dans l'encadré ci-après.

Vers une énergie plus propre

Nous faisons des progrès dans la réduction de notre intensité en carbone et nous axons nos efforts sur la livraison d'une énergie plus propre :

- Wataynikaneyap Power – Raccordement de 17 communautés des Premières Nations à une énergie plus propre grâce à la s.e.c. Wataynikaneyap, détenue à 51 % par 24 communautés des Premières Nations du nord de l'Ontario et à 49 % par un partenariat conclu entre Fortis (80 %) et Algonquin Power and Utilities Corp. (20 %). En octobre 2019, le financement du partenariat a été conclu, l'ordre de démarrage des travaux a été émis et on a célébré la fin d'un programme de formation sur le soutien du personnel au sol de quatrième ligne.
- TEP – Partenariat avec l'Institute of the Environment de l'Université de l'Arizona pour élaborer des cibles mesurables et fondées sur la science destinées à réduire les émissions et à livrer davantage d'énergie renouvelable aux clients. TEP s'était fixé comme objectif initial de desservir 30 % de ses clients de détail à partir de sa production d'énergie renouvelable d'ici 2030, doublant ainsi l'objectif de 2025 de l'État. On s'attend à ce que TEP desserve 28 % de ses clients de détail à partir d'énergie renouvelable en 2021 (neuf ans avant la date prévue) et à ce que de nouveaux objectifs soient fixés en 2020.
- Caribbean Utilities – Obtention de l'approbation réglementaire pour un projet de stockage à batteries de 20 MW adapté aux services publics, qui se traduira par une réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre (les « GES ») à Grand Caïman.
- FortisBC – Réalisation de progrès importants vers l'atteinte de sa cible de réduction de 30 % des GES associés à l'énergie utilisée par les clients d'ici 2030 (voir ci-après).

Fortis fait également partie d'une coalition d'entreprises de services publics de premier plan à l'échelle mondiale qui financent Energy Impact Partners, un fonds pour les technologies propres qui investit dans l'avenir de l'énergie. Veuillez consulter leur site Web pour en savoir plus (www.energyimpactpartners.com).

Évolution de FortisBC vers une énergie propre

FortisBC dirige une initiative visant à réduire de 30 % les émissions de GES associées à l'énergie utilisée par les clients d'ici 2030. Les quatre volets prioritaires pour atteindre cet objectif sont les suivants :

1. Gaz naturel renouvelable

FortisBC a été la première entreprise de services publics en Amérique du Nord à offrir du gaz naturel renouvelable (« GNR ») à des clients utilisateurs finaux comme option d'énergie abordable à faibles émissions de carbone.

Les restes alimentaires résidentiels, les résidus de jardinage et les déchets organiques commerciaux sont recueillis dans des usines de transformation pour produire du biogaz, qui est par la suite transformé en GNR. Le gaz est ensuite injecté dans le réseau de gazoducs existant de FortisBC.

FortisBC s'est fixé comme objectif de tirer 15 % de son approvisionnement en gaz naturel de sources renouvelables d'ici 2030.

2. Soutage de GNL

FortisBC offre son expertise et des solutions sécuritaires, novatrices et personnalisées aux clients qui souhaitent convertir leur flotte au gaz naturel liquéfié (« GNL ») et alimenter leurs navires au GNL de FortisBC. FortisBC collabore avec des clients commerciaux à la création d'un

système de soutage sur mesure, qu'il s'agisse de soutage de navire à navire, de soutage de terre à navire ou de soutage de remorque-citerne à navire. BC Ferries, l'un des plus importants exploitants de traversiers en Amérique du Nord, a collaboré avec FortisBC à l'élaboration d'un système de soutage de GNL sur mesure pour sa flotte.

3. Transport à émissions de carbone nulles ou faibles

FortisBC a installé 19 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques à des endroits stratégiques sur son territoire de service. Les usagers peuvent recharger leur véhicule pour des déplacements de courte ou de longue durée.

En ce qui a trait aux flottes commerciales et aux navires, FortisBC préconise l'utilisation du GNL ou du gaz naturel comprimé pour le transport afin de réduire les émissions de 15 % à 25 %. Elle envisage également d'agrandir ses installations de GNL afin d'offrir le tout premier service de soutage maritime de navire à navire sur la côte ouest de l'Amérique du Nord.

4. Programmes de conservation de l'énergie et de promotion de l'efficacité énergétique

En 2019, FortisBC a lancé un programme de 370 millions de dollars axé sur les initiatives clients visant à réduire la consommation et les factures d'énergie. La conservation de l'énergie propre et l'amélioration de l'efficacité énergétique devraient permettre de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 50 000 tonnes par année, ce qui équivaut à retirer de la circulation près de 11 000 voitures à essence.

Nous avons produit notre premier rapport sur le développement durable en octobre 2018, puis publié une mise à jour en juillet 2019. Les rapports portent sur nos 10 entreprises de services publics à l'échelle de l'Amérique du Nord et contiennent des renseignements et des données sur l'environnement, la gouvernance, les clients, les employés et notre engagement communautaire. La mise à jour en matière de développement durable publiée en 2019 présente davantage d'information sur les nouveaux indicateurs relatifs aux employés, aux activités liées au gaz naturel et à l'utilisation de l'eau, ainsi que des renseignements sur nos efforts pour faire progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies. On trouvera le rapport sur le développement durable de 2018 et la mise à jour de 2019 sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Rôle de surveillance du conseil

Notre comité de gouvernance et des mises en candidature reçoit un rapport sur le développement durable à chacune de ses réunions périodiques. Il examine nos programmes et nos pratiques conçus pour promouvoir la conscience sociale et la responsabilité environnementale et sociale et informe le conseil des progrès et du caractère adéquat des efforts destinés à assurer que l'entreprise est exploitée d'une manière qui répond aux plus hautes normes en matière de développement durable.

Développement durable des filiales

Fortis et ses filiales partagent un engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité dans l'exercice de leurs activités et tentent d'améliorer la performance de façon continue. Chaque filiale d'exploitation a adopté un programme global de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 en plus d'établir et d'examiner périodiquement des objectifs, des cibles et des programmes en matière d'environnement.

Dans le cadre du processus de réglementation, chaque filiale d'exploitation entretient des rapports réguliers avec les parties prenantes, y compris les groupes communautaires, les autorités de réglementation et les clients, afin d'aborder l'impact environnemental de la livraison d'une énergie sécuritaire, fiable et efficace aux clients dans les collectivités où nous exerçons des activités.

Notre déclaration environnementale d'entreprise énonce notre détermination à respecter l'ensemble des lois et règlements applicables concernant la protection de l'environnement, à mener régulièrement des activités de surveillance et des audits des systèmes de gestion environnementale et à chercher des occasions possibles et rentables de diminuer les émissions de GES et d'accroître les sources d'énergie renouvelable.

Aperçu de la gouvernance en matière de développement durable

- *Conseil d'administration* – Il est chargé de la supervision de la gestion des risques et veille à ce que l'entreprise soit exploitée d'une manière qui répond aux plus hautes normes de responsabilité environnementale et sociale.
- *Comité de gouvernance et des mises en candidature* – Il assure la supervision des efforts en matière de développement durable, notamment en examinant les programmes conçus pour promouvoir la conscience sociale ainsi que la responsabilité environnementale et sociale.
- *Président et chef de la direction* – Il est responsable du succès à long terme de Fortis et de notre stratégie en matière de développement durable.
- *Vice-présidente directrice, développement durable, et CRH* – Elle est responsable du développement durable et de l'orientation à l'échelle de l'entreprise.
- *Services publics* – Il est responsable d'établir des objectifs en matière de développement durable dans la stratégie de plus grande envergure de Fortis et d'instaurer les aspects opérationnels du développement durable.
- *Groupe de travail sur le développement durable* – Il est responsable de la mise en œuvre de notre stratégie en matière de développement durable et chargé de diriger nos pratiques en matière d'information.
- *Groupes interfonctionnels de Fortis* – Ils traitent des questions opérationnelles et fondamentales et repèrent les occasions de collaboration à l'échelle du groupe de sociétés.

Solides partenariats communautaires

Responsabilité environnementale de TCI

ITC a reçu 14 attestations environnementales *Wildlife at Work* du Wildlife Habitat Council pour la restauration, la création, la protection et l'amélioration de l'habitat ainsi que pour la gestion individuelle des espèces à l'égard de ses emplacements au Michigan et en Iowa. Le soutien de la croissance de la végétation indigène favorise la création d'habitats pour les espèces locales, ce qui accroît la biodiversité.

De plus, le siège social primé d'ITC situé à Novi, au Michigan, comprend 92 acres où s'étendent un couloir de transport à haute tension naturalisé, divers boisés, des espaces verts ouverts, des terres humides et un grand étang. ITC entretient les terrains conformément aux principes environnementaux pour le développement durable en faisant appel aux employés et à la collectivité locale par l'intermédiaire de programmes de sensibilisation.

Salon national des sciences de FortisTCI

Le Salon national des sciences de FortisTCI aux îles Turks et Caicos attire les jeunes esprits les plus brillants du pays qui viennent présenter leurs travaux scientifiques. En 2020, FortisTCI en sera à sa 10^e année en tant que commanditaire principal de l'événement, rendu possible en collaboration avec le ministère de l'Éducation. L'événement, qui a lieu chaque année pendant la Semaine de l'éducation aux îles Turks et Caicos, permet aux élèves du primaire et du secondaire de présenter des recherches et des projets scientifiques très diversifiés et de concourir afin de remporter les prix les plus prestigieux.

Ce que nous attendons des administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs consacrent beaucoup de leur temps à leur rôle et à l'exécution de leurs obligations avec un haut degré de professionnalisme. Avant la mise en candidature d'une personne à un poste d'administrateur, le président du comité de gouvernance et des mises en candidature et le président du conseil rencontrent celle-ci pour aborder les responsabilités particulières de la fonction de membre de notre conseil, l'importance de l'intégrité personnelle et de la conduite éthique, la nature du travail effectué par les comités de notre conseil, la charge de travail prévue et le temps nécessaire devant y être consacré. Ces délibérations sont revues avec chaque administrateur durant le processus annuel d'évaluation des administrateurs. Cette démarche assure que tous les administrateurs comprennent nos attentes et s'acquittent de leurs responsabilités conformément à nos normes élevées.

Intégrité

Nous souscrivons aux normes de pratique et d'éthique commerciales les plus élevées. Nous nous attendons à ce que nos administrateurs agissent avec honnêteté et d'une manière conforme à l'éthique, et respectent toujours nos politiques, agissent dans notre intérêt fondamental et évitent tout conflit d'intérêts.

Notre code de conduite s'applique aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs et dans la mesure du possible, aux consultants, aux entrepreneurs et aux représentants de Fortis et de chaque filiale de celle-ci. Le code a été mis à jour en 2019 et une nouvelle version est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Il peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Le code est renforcé par d'autres politiques, y compris notre politique de lutte contre la corruption, notre politique de respect en milieu de travail et notre politique de dénonciation. Vous pouvez consulter nos principales politiques et en apprendre plus sur la gouvernance au sein de Fortis sur notre site Web.

Présence et responsabilités

Nous sommes d'avis qu'un conseil actif entraîne une gouvernance plus efficace. Nous nous attendons à ce que tous les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil régulièrement prévues, à toutes les réunions régulièrement prévues des comités dont ils sont membres et à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le taux de présence globale aux réunions était de 98 % en 2019.

Nous sommes conscients que les administrateurs reçoivent parfois des préavis très courts de la tenue de réunions extraordinaires, mais nous nous attendons à ce qu'ils fassent de leur mieux pour y assister. Les administrateurs peuvent participer aux réunions par téléconférence s'ils ne peuvent y être présents.

Meilleure accessibilité du code de conduite

Notre code de conduite sert de guide complet sur la conduite éthique et professionnelle à Fortis. Nous l'avons mis à jour en 2019 en adoptant une rédaction en langage simple, en apportant des précisions et en le rendant plus attrayant et convivial. Le nouveau code énonce quatre principes de base que doivent appliquer les employés et les dirigeants de Fortis et contient des renseignements supplémentaires sur divers sujets.

Même si chaque filiale de Fortis adopte son propre code, les principes généraux et l'esprit du code de conduite de Fortis s'appliquent universellement dans l'ensemble du groupe Fortis.

Actionnariat

Nous obligeons nos administrateurs à être des actionnaires de Fortis afin qu'ils soient directement intéressés par notre succès futur. Les administrateurs doivent être propriétaires du triple de leur provision sur honoraires annuels sous forme de titres de capitaux propres de Fortis dans un délai de cinq ans après leur entrée au conseil. Les administrateurs peuvent tenir compte des actions ordinaires et/ou des UAD pour respecter la ligne directrice. La plupart de nos administrateurs les plus récents, soit MM. Bonavia et Borgard, M^{mes} Dilley et Dobson, augmentent le nombre de titres de capitaux propres dont ils sont propriétaires, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Le tableau suivant présente les titres de capitaux propres appartenant à chaque administrateur en date du 20 mars 2020, ainsi que leurs avoirs pour l'exercice précédent. Il n'inclut pas M. Perry, puisque celui-ci est tenu de respecter les exigences d'actionnariat concernant les membres de la haute direction (voir la page 58).

	Propriété de titres de capitaux propres au 20 mars 2020 ¹⁾		Propriété de titres de capitaux propres au 15 mars 2019		Variation nette		Valeur marchande au 20 mars 2020 ²⁾	Multiple de la provision sur honoraires annuels de 2019	Année durant laquelle l'exigence d'actionnariat devra être respectée
	Actions ordinaires	UAD	Actions ordinaires	UAD	Actions ordinaires	UAD			
Tracey C. Ball	4 950	19 735	4 950	16 716	–	3 019	1 145 879 \$	5,3x	–
Pierre J. Blouin	2 380	16 345	2 380	13 442	–	2 903	869 215 \$	4,0x	–
Paul J. Bonavia	–	4 680	–	2 163	–	2 517	217 246 \$	0,9x	2023
Lawrence T. Borgard	5 258	7 591	2 800	4 975	2 458	2 616	596 451 \$	2,4x	2022
Maura J. Clark	2 000	13 781	–	10 956	2 000	2 825	732 554 \$	3,0x	–
Margarita K. Dilley	–	11 379	–	8 635	–	2 744	528 213 \$	2,1x	2021
Julie A. Dobson	2 200	4 680	2 200	2 163	–	2 517	319 370 \$	1,3x	2023
Douglas J. Haughey	10 000	36 916	10 000	30 933	–	5 983	2 177 847 \$	5,4x	–
Joseph L. Welch	1 712 392	7 591	1 712 392	4 975	–	2 616	79 841 611 \$	323,1x	–
Jo Mark Zurel	10 000	10 536	10 000	7 830	–	2 706	953 281 \$	4,4x	–

1) Le nom de M^{me} Goodreau ne figure pas dans le tableau étant donné qu'elle est décédée en décembre 2019. Les UAD dont les droits sont acquis seront rachetées et réglées à sa succession au plus tard le 15 décembre 2020.

2) Selon le cours de clôture de nos actions ordinaires de 46,42 \$ à la TSX le 20 mars 2020.

Administrateurs siégeant à d'autres conseils

Puisque siéger au conseil et à un comité exige beaucoup de temps et d'attention de la part d'un administrateur pour que celui-ci puisse s'acquitter adéquatement de ses responsabilités, nous limitons le nombre de sociétés ouvertes au sein desquelles peuvent siéger des membres de notre conseil. Les administrateurs consultent le président du conseil et le président et chef de la direction avant d'accepter de siéger à d'autres conseils.

Les administrateurs ne sont pas autorisés à siéger aux conseils de plus de quatre sociétés ouvertes (dont Fortis), sauf dans des circonstances inhabituelles approuvées par le comité de gouvernance et des mises en candidature, en consultation avec le président du conseil, le président et chef de la direction et le chef du contentieux.

Les membres du comité d'audit ne peuvent siéger à plus de trois comités d'audit de sociétés ouvertes (dont Fortis) sans l'approbation du conseil.

Administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils

Le conseil évite en tout temps d'avoir plus de deux administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils, mais le président du conseil peut faire des exceptions dans certaines circonstances après avoir consulté le comité de gouvernance et des mises en candidature, le président et chef de la direction et le chef du contentieux. Aucun nouveau candidat à un poste d'administrateur dont la nomination ferait qu'il y aurait plus de deux administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils (ou que le nombre d'administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils augmenterait) ne sera invité à se joindre au conseil.

Nous n'avons pas d'administrateurs siégeant ensemble au conseil d'une autre société ouverte. Certains de nos administrateurs siègent ensemble au conseil d'une filiale d'exploitation de Fortis (voir la page 33 pour les détails sur la structure de gouvernance).

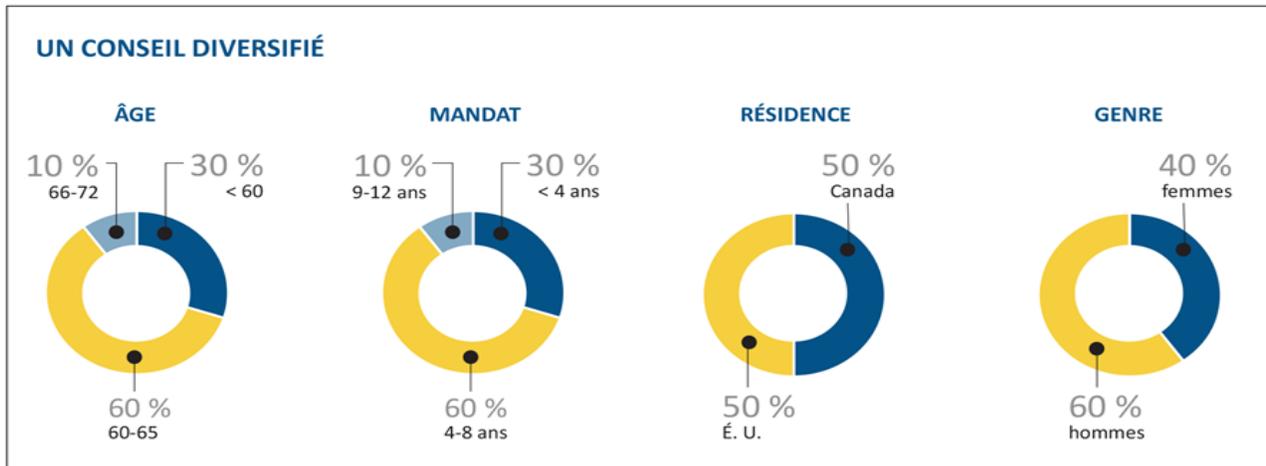
Voir les autres mandats d'administrateur et de membre de comité de nos candidats à un poste d'administrateur dans les profils, qui commencent à la page 17.

Composition du conseil

Nous avons pour objectif de constituer un conseil doté de l'éventail des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités. La composition du conseil devrait établir un équilibre entre la nécessité d'avoir des administrateurs expérimentés et possédant une connaissance approfondie de l'organisation, et l'importance de renouveler le conseil et d'y adjoindre de nouvelles perspectives.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine le profil du conseil chaque année, y compris l'âge moyen, la durée du mandat de chacun des administrateurs et la représentation des divers domaines d'expertise, d'expérience et de diversité.

Les 10 candidats aux postes d'administrateur pour cette année représentent trois groupes d'âge, siègent au conseil depuis plus ou moins longtemps, sont des résidents du Canada ou des États-Unis et comptent des femmes et des hommes.



Compétences et expérience

La composition du conseil reflète l'expérience et toutes les compétences cruciales qui sont nécessaires pour que le conseil soit hautement efficace. Nous utilisons la grille pour recenser les principales compétences et lacunes pour le conseil d'une société de portefeuille de services publics d'électricité et de gaz cotée en bourse ayant la taille et le rayonnement géographique de Fortis. La grille ci-dessous donne un aperçu des compétences et de l'expérience des membres du conseil selon l'autoévaluation annuelle de chaque administrateur. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine les compétences et l'expérience choisies par chaque administrateur et considère que les administrateurs possèdent les compétences voulues dans ces domaines. Les compétences et l'expérience de chaque administrateur sont également indiquées dans les profils d'administrateurs, qui commencent à la page 17.

Outre les compétences et l'expérience indiquées dans le graphique, tous les administrateurs doivent être reconnus pour leur respect des pratiques et des normes de conduite en matière d'éthique commerciale, en plus d'être en mesure de consacrer suffisamment de temps et d'attention à leurs responsabilités envers Fortis pour s'en acquitter adéquatement.

	Tracey C. Ball	Pierre J. Blouin	Paul J. Bonavia	Lawrence T. Borgard	Maura J. Clark	Margarita K. Dilley	Julie A. Dobson	Douglas J. Haughey (président)	Barry V. Perry	Jo Mark Zurel
Compétences et expérience										
Expert financier satisfait aux critères d'expert financier d'un comité d'audit fixés par la SEC	●				●	●			●	●
Gouvernance et gestion des risques a supervisé les processus de gouvernance, de gestion des risques d'entreprise et de conformité d'une société ouverte	●	●	●		●	●	●	●	●	●
Rémunération de la haute direction a étudié les structures de rémunération de la haute direction et supervisé la fonction de rémunération de la haute direction d'une grande organisation		●	●	●			●	●	●	●
Services publics/Énergie a occupé un poste de haute direction dans une société ouverte de services publics ou d'énergie		●	●	●	●	●	●	●	●	
Développement durable a dirigé ou supervisé d'importantes initiatives de responsabilité sociale, en faisant notamment montre d'un grand leadership sur les questions environnementales		●	●	●				●	●	
Marchés financiers a dirigé ou supervisé une vaste gamme d'opérations de levée de capitaux	●	●	●	●	●	●	●		●	●
Technologie/Cybersécurité a dirigé ou supervisé des systèmes technologiques complexes ou des fonctions connexes liées à la cybersécurité		●				●	●			
Fusions et acquisitions a dirigé des opérations complexes de fusion et d'acquisition		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Relations gouvernementales/Droit/Réglementation a géré des relations gouvernementales concernant des questions liées aux politiques publiques ou supervisé des questions juridiques ou réglementaires complexes	●	●	●		●					
Activités internationales a de l'expérience dans la gestion d'une entreprise établie dans plusieurs pays			●		●	●	●		●	●

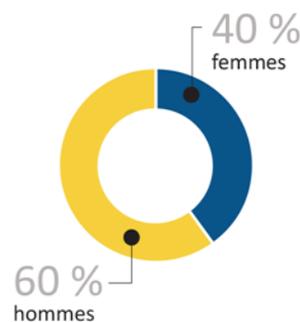
Diversité au sein du conseil

Nous estimons qu'un conseil diversifié est un conseil fort. Notre politique sur la diversité au sein du conseil et de la haute direction énonce nos principes et nos objectifs en cette matière et soutient l'engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité que nous avons pris récemment.

En outre, notre politique sur la diversité au sein du conseil et de la haute direction officialise notre détermination d'avoir un conseil au sein duquel des hommes et des femmes représentent au moins le tiers des administrateurs indépendants. Au cours des cinq dernières années, nous avons priorisé l'augmentation de la diversité des genres au sein de notre conseil et nous sommes fiers des progrès que nous avons réalisés à ce chapitre.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine régulièrement la diversité du conseil et se penche sur tous les aspects de la diversité, y compris le genre, la culture et l'ethnicité, l'âge, l'orientation sexuelle, l'aptitude et l'incapacité, la provenance géographique et d'autres caractéristiques personnelles lors de l'évaluation de questions liées à la composition et au renouvellement du conseil. Le conseil choisit le meilleur candidat en fonction de ses qualifications et de la combinaison globale de compétences et d'atouts, tout en tenant compte de la diversité des genres.

Nous croyons que les candidats proposés cette année aux postes d'administrateur reflètent un groupe varié de personnes talentueuses. Quatre des 10 candidats sont des femmes.



Formation des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature surveille l'orientation et la formation continue des administrateurs, et il examine les tendances et les sujets actuels en regard des compétences et de l'expérience des administrateurs pour élaborer son programme de formation des administrateurs (voir la composition du conseil à la page 16 et l'éventail des compétences à la page 42).

Orientation

Les nouveaux administrateurs assistent à une séance d'orientation pendant laquelle la haute direction présente nos activités, notre stratégie, notre profil financier, notre structure et nos systèmes de gouvernance, notre culture et les questions essentielles nous concernant. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance et des mises en candidature participent à cette séance afin de fournir des renseignements de première main sur le rôle et le fonctionnement du conseil et ses priorités actuelles. Tous les membres du conseil sont invités à y assister.

Les administrateurs ont accès au manuel des administrateurs qui inclut les mandats du conseil et des comités, les lignes directrices en matière de gouvernance, le code de conduite et les autres politiques de l'entreprise, ainsi que des renseignements détaillés au sujet de Fortis et de son secteur.

Formation continue

On attend de tous les administrateurs qu'ils se tiennent à jour sur l'entreprise de Fortis, le secteur des services publics réglementés, les initiatives stratégiques et les tendances en matière d'énergie. Pour aider les administrateurs dans cette démarche, le comité de gouvernance et des mises en candidature supervise notre programme de formation continue. Différents types de formation sont offerts aux administrateurs, y compris des visites à l'emplacement des filiales, une séance annuelle de stratégie, des présentations effectuées par la haute direction, les employés et des experts externes sur des sujets d'intérêt et les nouvelles tendances, ainsi que la diffusion continue de renseignements pertinents. Bon nombre de nos administrateurs suivent également des cours et des programmes externes afin d'améliorer et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences dans des domaines en rapport avec leur rôle au conseil.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature, en consultation avec les membres de la direction et le président du conseil, discute des sujets de formation continue. En 2019, les administrateurs ont reçu plusieurs présentations et mises à jour sur un large éventail de sujets.

Le tableau suivant présente les faits saillants de notre programme de formation continue en 2019.

Sujet	Date	Personnes présentes
Responsabilité et assurance – Feux incontrôlés (externe)	14 février 2019	Tous les administrateurs
Groupe de travail sur la gouvernance des filiales	1 ^{er} mai 2019	Tous les administrateurs
Activisme actionnarial sur le marché (externe)	1 ^{er} mai 2019	Tous les administrateurs
Nouvelles tendances et nouveaux modèles d'affaires dans le secteur des services publics (externe)	31 juillet 2019	Tous les administrateurs
Rendement des services publics réglementés au Canada et aux États-Unis (externe)	31 juillet 2019	Tous les administrateurs
Visite des installations de UNS Energy à Irvington	24 septembre 2019	Tous les administrateurs, sauf M ^{me} Goodreau
Examen de la réglementation en Arizona	24 septembre 2019	Tous les administrateurs
Supervision de la culture d'entreprise par le conseil (externe)	20 novembre 2019	Tous les administrateurs, sauf M ^{me} Goodreau

Évaluation et renouvellement

Évaluation

Le conseil procède chaque année à l'évaluation du conseil, des comités et des administrateurs.

Le processus d'évaluation aide le comité de gouvernance et des mises en candidature et le conseil à évaluer la performance globale du conseil et la contribution de chaque administrateur. Il aide également à repérer les lacunes dans les compétences et les occasions de formation, qui sont les éléments clés pour l'élaboration d'un plan de relève du conseil et pour le recrutement de candidats potentiels à des postes d'administrateur.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature dirige le processus, tel que l'exige son mandat, et collabore avec le président du conseil au processus d'évaluation.

L'évaluation annuelle comporte quatre éléments :



Chaque administrateur remplit un sondage global et note l'efficacité :

- du conseil et de chaque comité dont il est membre;
- du président du conseil;
- des procédés du conseil et des comités;
- de la relation du conseil avec la direction.

Les administrateurs peuvent également suggérer des améliorations concernant n'importe lequel des éléments précités.

Chaque administrateur remplit une autoévaluation de ses compétences et de son expérience dans les domaines principaux de la fonction d'administrateur de notre conseil (voir la grille des compétences à la page 42) que le comité de gouvernance et des mises en candidature examine.

Le président du conseil rencontre chaque administrateur en privé pour solliciter l'évaluation des pairs et une rétroaction générale.

Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature prépare un sommaire des résultats qu'il soumet à l'examen du comité, qui discute des recommandations proposées avant de soumettre le rapport au conseil. Toute recommandation approuvée par le conseil est mise en application par le comité de gouvernance et des mises en candidature. Le comité et le président du conseil assurent le suivi des progrès accomplis.

Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature préside une partie d'une réunion du conseil hors de la présence du président du conseil pour discuter de la performance de ce dernier. Le président du comité se réunit ensuite avec le président du conseil pour lui faire part de ses observations.

Renouvellement

Le comité de gouvernance et des mises en candidature supervise la planification de la relève, notamment la composition du comité, la présidence du comité et sa succession, et il supervise le processus de recrutement et de mise en candidature des administrateurs pour doter les postes vacants et pourvoir aux départs à la retraite prévus à mesure que les administrateurs approchent l'âge de la retraite ou la durée maximale de leur mandat. Le comité examine périodiquement la planification de la relève et tient à jour de l'information sur nos administrateurs et les candidats aux postes d'administrateur. Les renseignements sur nos administrateurs actuellement en poste comprennent ceux indiqués dans notre grille des compétences ainsi que ceux relatifs à la norme de diversité, les évaluations de l'indépendance, la durée du mandat, la participation à d'autres conseils, la propriété d'actions et d'autres renseignements pertinents. Le comité retient périodiquement les services d'un consultant externe pour soutenir la planification à long terme de la relève du conseil d'administration.



Le comité dirige la recherche de candidats aux postes d'administrateur, souvent avec l'aide d'un consultant externe ou d'une agence de recrutement. Le comité examine les suggestions du conseil et de nos parties prenantes et il se tourne également vers les conseils de nos filiales comme source potentielle de candidats qualifiés aux postes d'administrateur. Les conseils des filiales ont fourni quatre de nos candidats cette année.

Les candidats potentiels aux postes d'administrateur sont considérés par le comité de gouvernance et des mises en candidature. Le comité examine les candidatures en fonction de ce qui suit :

- leurs compétences et leur expérience, évaluées en tenant compte de notre grille de compétences
- leur indépendance
- notre norme sur la diversité, notamment en ce qui a trait à l'âge, au genre et à la résidence

Le président du conseil et le président du comité de gouvernance et des mises en candidature rencontrent de bons candidats potentiels aux postes d'administrateur et réalisent avec eux des entrevues. Ces candidats rencontrent ensuite le chef de la direction et le conseil avant que celui-ci n'approuve leur candidature au poste d'administrateur.

Le conseil a adopté une ligne directrice prévoyant la rotation des présidents de comité tous les quatre ans à titre de saine pratique de gouvernance. Le conseil a procédé à la rotation des présidents du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines après l'assemblée annuelle de 2018. Un nouveau président du comité de gouvernance et des mises en candidature a été nommé en janvier 2020 à la suite du décès de M^{me} Goodreau en décembre 2019 (voir la page 31).

Mandat et durée du mandat

Nous limitons la durée des mandats des administrateurs siégeant au conseil afin de contribuer à assurer son indépendance, une diversité de points de vue et l'apport d'idées nouvelles.

Les administrateurs sont élus pour un mandat de un an et sont habituellement admissibles à la réélection jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires suivant la date à laquelle ils atteignent l'âge de 72 ans ou siègent au conseil depuis 12 ans, selon le premier de ces événements à survenir. Le conseil peut faire des exceptions si c'est dans l'intérêt de l'entreprise et que l'administrateur a obtenu d'excellents résultats lors des évaluations annuelles de performance, qu'il possède les compétences et l'expérience nécessaires et qu'il se conforme aux autres politiques et exigences juridiques à respecter pour faire partie du conseil.

Les administrateurs peuvent également siéger au conseil d'une de nos filiales et la durée de leur mandat est fixée par la filiale concernée. La durée du mandat varie d'une filiale à l'autre, mais peut généralement aller jusqu'à 10 ans ou jusqu'à ce que l'administrateur atteigne l'âge de 72 ans, selon le premier de ces événements à survenir.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est conçue pour attirer et maintenir en poste des gens hautement qualifiés qui peuvent s'acquitter des responsabilités du conseil.

La rémunération des administrateurs comporte trois composantes :

- une provision sur honoraires annuels en espèces à chaque membre du conseil;
- une provision sur honoraires annuels sous forme de titres de capitaux propres pour chaque membre du conseil (accordée sous forme d'UAD);
- une provision sur honoraires annuels en espèces pour chaque comité auquel siège l'administrateur.

Étalonnage

Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine périodiquement la rémunération des administrateurs pour s'assurer qu'elle est appropriée en fonction de la charge de travail et des responsabilités des administrateurs, ainsi que des attentes envers ceux-ci, et qu'elle concorde avec les intérêts des actionnaires.

En 2018, le comité a confié à Willis Towers Watson le mandat d'évaluer la structure et le niveau de la rémunération des administrateurs de Fortis par rapport au groupe de comparaison de sociétés industrielles et de services publics nord-américaines cotées en bourse utilisé pour étalonner les niveaux de rémunération des membres de notre haute direction (voir la page 61).

Willis Towers Watson a conclu que la rémunération de nos administrateurs était en deçà de la médiane du groupe de comparaison et recommandé que des changements soient apportés à la structure de la rémunération des administrateurs pour que celle-ci soit alignée sur la pratique nord-américaine. En date du 15 février 2019, le conseil a approuvé une hausse des provisions sur honoraires afin de placer celles-ci à la médiane et adopté une structure « intégrale » qui ne comprend plus de jetons de présence pour les membres du conseil et des comités qui assistent aux réunions et instaure une nouvelle provision sur honoraires pour les membres des comités. En parallèle, le conseil a apporté un changement à la répartition de la composante en espèces et de la composante en titres de capitaux propres de la rémunération du président du conseil afin qu'elle corresponde à celle des membres du conseil.

En raison de la portée élargie de ses responsabilités, le président du conseil reçoit une rémunération plus élevée mais ne reçoit aucune rémunération en tant que membre des comités. M. Perry n'a reçu aucune rémunération en tant qu'administrateur de la part de Fortis parce qu'il est rémunéré pour son rôle de président et chef de la direction.

Le tableau suivant présente le barème de rémunération des administrateurs qui a été approuvé pour 2020, par rapport aux deux derniers exercices. La rémunération est versée chaque trimestre, et les administrateurs peuvent choisir de recevoir sous forme d'UAD leur provision sur honoraires en espèces.

Barème de la rémunération des administrateurs

	2020	2019 ¹⁾	2018
Provision sur honoraires en espèces du président du conseil	160 000 \$	160 000 \$	220 000 \$
Provision sur honoraires en titres de capitaux propres du président du conseil (reçue sous forme d'UAD)	245 000 \$	245 000 \$	185 000 \$
Provision sur honoraires en espèces des administrateurs	95 000 \$	95 000 \$	75 000 \$
Provision sur honoraires en titres de capitaux propres des administrateurs (reçue sous forme d'UAD)	125 000 \$	125 000 \$	120 000 \$
<i>Provision sur honoraires des membres des comités</i>			
Membre du comité d'audit	10 000 \$	10 000 \$	–
Membre du comité de gouvernance et des mises en candidature	7 500 \$	7 500 \$	–
Membre du comité des ressources humaines	7 500 \$	7 500 \$	–
<i>Provision sur honoraires des présidents des comités</i>			
Président du comité d'audit	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Président du comité de gouvernance et des mises en candidature	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Président du comité des ressources humaines	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Jetons de présence aux réunions du conseil et des comités (en espèces)	–	–	1 500 \$

1) Le barème de rémunération pour 2019 est entré en vigueur le 15 février 2019.

Les administrateurs ne participent pas à notre plan d'options sur actions, ni à nos plans incitatifs ou régimes de retraite.

Au sujet des UAD

Les administrateurs reçoivent une partie de leur rémunération sous forme d'UAD, plutôt qu'en espèces.

Chaque UAD est une unité théorique qui reproduit la valeur d'une action ordinaire de Fortis et permet à son porteur de gagner des équivalents de dividendes au même taux que celui des dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les UAD ne peuvent être rachetées contre espèces que lorsque l'administrateur quitte le conseil ou quelque autre fonction qu'il occupe chez Fortis. Les administrateurs qui sont des résidents canadiens peuvent racheter leurs UAD en un maximum de quatre tranches jusqu'au 15 décembre de l'année suivant leur départ à la retraite. Les administrateurs qui sont des résidents américains font racheter leurs UAD le 90^e jour suivant leur départ à la retraite.

Nous calculons le montant du paiement en multipliant le nombre d'UAD par le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse se terminant à la date de rachat. En date du 1^{er} avril 2018, nous avons attribué des UAD aux administrateurs qui sont des résidents des États-Unis en nous fondant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la NYSE et effectué le paiement en dollars américains.

Le plan d'UAD permet également au conseil d'attribuer à l'occasion des UAD supplémentaires à titre de rémunération aux administrateurs dans des circonstances spéciales. Le conseil n'a pas utilisé sa discrétion pour attribuer des UAD supplémentaires.

En 2019, aucun des administrateurs n'a choisi de recevoir des UAD facultatives au lieu de sa provision sur honoraires annuels en espèces à titre de membre du conseil. Le tableau présente la rémunération des administrateurs en 2019, y compris la tranche qu'ils ont reçue sous forme d'UAD, ainsi que la répartition entre les attributions fondées sur des titres de capitaux propres et le montant de la provision sur honoraires en espèces qu'ils ont choisi de recevoir sous forme d'UAD facultatives.

Les administrateurs doivent être propriétaires d'actions de Fortis

3x dans un délai de **5**

la provision sur honoraires annuels

ans

Nous obligeons nos administrateurs à être propriétaires de titres de capitaux propres de Fortis afin qu'ils soient directement intéressés par notre succès futur et pour faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires.

Les administrateurs doivent être propriétaires du triple de leur provision sur honoraires annuels sous forme d'actions de Fortis dans les cinq années suivant leur entrée au conseil. Ils peuvent tenir compte des UAD pour respecter l'exigence (voir la page 40).

	Rémunération totale pour 2019	% reçu sous forme d'UAD (exclut les dividendes réinvestis)	Répartition des attributions d'UAD	
			Provision sur honoraires annuels en titres de capitaux propres	UAD facultatives
Tracey C. Ball	360 337 \$	35 %	100 %	0 %
Pierre J. Blouin	260 890 \$	48 %	100 %	0 %
Paul J. Bonavia	276 164 \$	45 %	100 %	0 %
Lawrence T. Borgard	283 287 \$	44 %	100 %	0 %
Maura J. Clark	295 196 \$	42 %	100 %	0 %
Margarita K. Dilley	403 724 \$	31 %	100 %	0 %
Julie A. Dobson	279 066 \$	45 %	100 %	0 %
Ida J. Goodreau	401 842 \$	31 %	100 %	0 %
Douglas J. Haughey	465 318 \$	51 %	100 %	0 %
Joseph L. Welch	485 495 \$	26 %	100 %	0 %
Jo Mark Zurel	261 215 \$	48 %	100 %	0 %
Total	3 772 534 \$			

Le 1^{er} janvier 2020, nous avons attribué 1 135 UAD au président du conseil et 579 UAD à chaque administrateur résident canadien ne faisant pas partie de la direction, au prix de 53,97 \$, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours précédents. Nous avons attribué 583 UAD à chaque administrateur résident aux États-Unis ne faisant pas partie de la direction au prix de 41,25 \$ US, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la NYSE pour les cinq jours précédents. Les attributions représentent la provision sur honoraires annuels en titres de capitaux propres des administrateurs pour le premier trimestre de 2020.

Communication avec le conseil

Le conseil est convaincu de l'importance d'un dialogue ouvert et constructif avec les actionnaires.

Nous tenons chaque année un vote consultatif sur la rémunération de la haute direction auprès des actionnaires, ce qui nous permet d'échanger périodiquement avec eux sur cette importante question.

Conformément à notre politique d'interaction avec les actionnaires, des représentants du conseil tiennent périodiquement des rencontres officielles avec des représentants des actionnaires. Nous avons tenu notre première rencontre réunissant des membres du conseil et des actionnaires en 2017 et une deuxième a suivi en 2018. Le conseil prévoit de continuer à tenir des rencontres avec des actionnaires tous les deux ans, dont une en 2020.

Tout actionnaire, tout employé ou toute autre personne peut communiquer directement avec le conseil en prenant contact avec le président du conseil de la manière suivante :

Président du conseil Tél. : 709-737-2800
Fortis Inc. Télécopieur : 709-737-5307
Fortis Place, bureau 1100 Courriel : dhaughey@fortisinc.com
5 Springdale Street
C. P. 8837
St. John's (T.-N.-L.) A1B 3T2
Canada

Le président du conseil tentera toujours de donner une réponse en temps opportun avec l'aide du secrétaire. Le président du conseil examinera toutes les demandes de rencontre et consultera au besoin le chef de la direction et le secrétaire. Toute rencontre avec des actionnaires ou d'autres parties prenantes doit respecter les modalités de notre politique d'information.

Politique d'interaction avec les actionnaires

Notre politique d'interaction avec les actionnaires décrit l'importance que nous attachons à la transparence et facilite la communication et le dialogue avec les actionnaires au sujet de la gouvernance, des questions environnementales et sociales, du développement durable, ainsi que des pratiques en matière de ressources humaines et de rémunération de la haute direction. Le conseil a mis à jour la politique d'interaction avec les actionnaires en date du 1^{er} janvier 2020.

3

Rémunération de la haute direction

La rémunération de la haute direction est conçue pour appuyer notre stratégie et notre vision. Nous nous assurons que la rémunération est concurrentielle de manière à pouvoir attirer et conserver les meilleurs talents et à récompenser nos membres de la haute direction pour leur performance et leur apport.

Nous ouvrons cette section avec un message du président du comité des ressources humaines au sujet des principales activités de ce comité en 2019 et de ses décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction. Le comité des ressources humaines a examiné et approuvé l'analyse de la rémunération présentée ci-après.

Où trouver l'information

- 50 Message du président du comité des ressources humaines
- 54 Analyse de la rémunération
 - 54 Stratégie de rémunération
 - 54 Gouvernance en matière de rémunération
 - 60 Conception de la rémunération et processus décisionnel
 - 64 Rémunération de la haute direction en 2019
 - 85 Performance des actions et coût de la gestion
- 88 Détails de la rémunération en 2019

Message du président du comité des ressources humaines

Chers actionnaires,

Le comité des ressources humaines a la responsabilité de veiller à ce que Fortis ait une bonne politique de rémunération, c'est-à-dire à ce que la rémunération des membres de la haute direction soit équitable, liée à la performance et harmonisée avec les intérêts des actionnaires.

En 2019, Fortis a obtenu un RTA de 22,7 % pour l'exercice. Les rendements annualisés pour les actionnaires des 5, 10 et 20 derniers exercices se sont établis en moyenne à 10,8 %, 10,6 % et 14,3 %, soit mieux que les indices boursiers pertinents au Canada.

Fortis a bien mis en œuvre ses priorités en 2019, ayant obtenu des résultats financiers solides et s'étant positionnée stratégiquement pour procurer une croissance à long terme aux actionnaires. La direction a élaboré un nouveau plan quinquennal d'immobilisations qui vient étayer la croissance soutenue des bénéfices et une croissance annuelle moyenne des dividendes d'environ 6 % jusqu'à la fin de 2024. La direction a également mené à bien l'aliénation de la participation de 51 % de Fortis dans la centrale hydroélectrique Waneta Expansion (la « centrale Waneta Expansion ») et a fait progresser la stratégie quinquennale de financement par capitaux propres, renforçant du même coup le bilan et améliorant les paramètres de crédit.

Atteinte constante d'une bonne croissance rentable

Solides résultats financiers et en matière de développement durable

(incitatif annuel)

BPA pour l'incitatif annuel¹⁾

2,48 \$ 2,60 \$



5 %
au-dessus
de la cible

Flux de trésorerie pour l'incitatif annuel¹⁾²⁾ (nouvelle mesure en 2019)

2 724 M\$

1 % au-dessus de la cible

Développement durable³⁾ Performance dans le premier quartile⁴⁾

Forte performance absolue et relative

(incitatif à long terme)

BPA cumulé sur 3 exercices

8,87 \$

20 % au-dessus de la cible

RTA relatif sur 3 exercices

46,5 %

47^e centile de notre groupe de référence pour la performance

Cours de l'action

53,97 \$⁵⁾

en hausse de 30 % sur trois exercices

Objectif Résultat

1) Mesure hors PCGR des États-Unis – voir les pages 68, 69 et 97.

2) S'entend des flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant les variations du fonds de roulement.

3) Représente la performance en matière de sécurité et de fiabilité – voir la page 70.

4) Comparativement aux sociétés de services publics semblables à Fortis.

5) Cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de Fortis – voir la page 78.

Rémunération fondée sur la performance

La performance de l'entreprise, qui représente la majeure partie de l'incitatif annuel d'un membre de la haute direction, correspond à un facteur de 151,4 % en 2019. Cette valeur reflète un bénéfice par actions supérieur à l'objectif fixé pour l'exercice, des flux de trésorerie modestement supérieurs à l'objectif et une excellente performance en matière de développement durable.

La performance de l'entreprise est combinée à un facteur de performance individuelle de moins forte pondération pour en arriver à un facteur de performance global. Sur le fondement de la recommandation du comité, le conseil a exercé son pouvoir discrétionnaire et a apporté un ajustement non récurrent à l'incitatif annuel du président et chef de la direction et à celui de la vice-présidente directrice et chef des finances pour tenir compte de l'aliénation réussie de la centrale Waneta Expansion. La centrale est entrée en service en 2015 et la quote-part des coûts de Fortis s'élevait à environ 450 millions de dollars. La vente de la participation de Fortis dans la centrale en 2019 a été réalisée plus tôt que prévu et a entraîné un gain non récurrent de 484 millions de dollars.

Les droits aux UAP attribués en 2017 ont été acquis le 1^{er} janvier 2020 en fonction d'un RTA relatif et d'un bénéfice par action cumulatif par rapport à un bénéfice par action cible sur une période de trois ans. Le RTA sur trois ans de Fortis, à

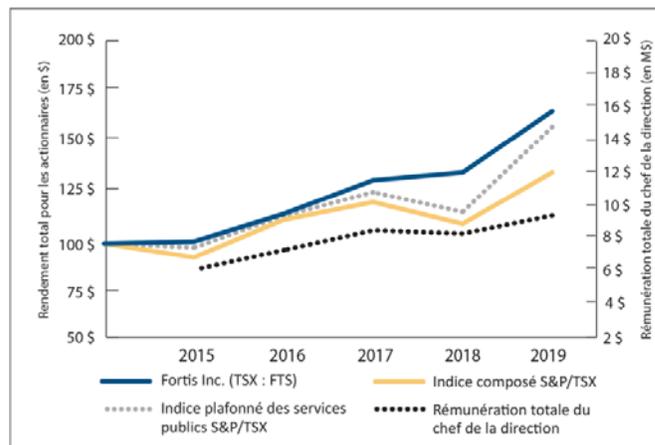
Voir le détail des décisions en matière de rémunération en 2019 aux pages 64 et suivantes.

46,5 %, se trouve au 47^e centile du groupe de référence pour la performance. L'attribution de 2017 a été la première rémunération fondée sur des titres de capitaux propres attribuée à la suite de l'acquisition d'ITC à l'automne 2016 pour la somme de 16 milliards de dollars. L'intégration efficace d'ITC, jumelée au succès de notre stratégie de croissance interne sur la période de trois ans et à l'aliénation réussie de la centrale Waneta Expansion en 2019, a entraîné la réalisation maximale du bénéfice par action cumulatif. En raison de la performance combinée du RTA et du bénéfice par action, les droits aux UAP ont été acquis à 147,6 % de la cible.

Coup d'œil sur la rémunération du chef de la direction

Le comité et le conseil examinent la rémunération du chef de la direction tous les ans pour veiller à ce qu'elle soit harmonisée avec les intérêts des actionnaires, qu'elle s'aligne sur le marché concurrentiel et qu'elle tienne compte des apports de M. Perry à l'entreprise. Environ 86 % de la rémunération de M. Perry est considérée comme étant à risque, la majeure partie de celle-ci étant fondée sur des titres de capitaux propres et liée à la performance des actions ordinaires de Fortis.

Le graphique ci-contre présente la forte corrélation entre la rémunération totale du chef de la direction et notre RTA. Est également illustrée la performance supérieure de l'action de Fortis par rapport au rendement de l'indice composé S&P/TSX et à celui de l'indice plafonné des services publics S&P/TSX.



Gouvernance en matière de rémunération

Le comité a procédé à un examen exhaustif du programme de rémunération de la haute direction en 2018 pour vérifier s'il est bien aligné sur la stratégie de croissance interne de l'entreprise et pour comparer nos politiques et nos pratiques de rémunération avec ce qui se fait sur le marché. Des ajustements ont été apportés pour 2019 en fonction des conclusions de l'examen, comme il était indiqué dans la circulaire de l'an dernier. Les unités d'actions incessibles (les « UAI ») ont été intégrées au plan incitatif à long terme des membres de la haute direction visés afin de rendre ce plan conforme aux pratiques du marché et pour mieux harmoniser la rémunération de nos membres de la haute direction canadiens avec celle de nos membres de la haute direction américains. Les incitatifs à long terme continuent d'être fortement pondérés en faveur de la performance, 75 % de la valeur étant attribuée au moyen d'unités d'actions fondées sur la performance (les « UAP ») et d'options sur actions dans le cas des membres de la haute direction canadiens, et au moyen d'UAP dans le cas des membres de la haute direction américains. Les 25 % restants sont attribués sous forme d'UAI pour services continus à titre de membre de la haute direction. De plus, une nouvelle mesure des flux de trésorerie a été ajoutée au plan incitatif annuel pour renforcer l'engagement de Fortis à maintenir ses notes d'évaluation du crédit dans les catégories supérieures.

À compter de l'attribution d'UAI pour 2020, les unités dont les droits ont été acquis pourront être réglées en espèces ou en actions ordinaires de Fortis. Le membre de la haute direction qui est en voie de remplir son obligation d'actionnariat doit recevoir en actions 50 % des UAI dont il a acquis les droits.

Ces modifications à la politique améliorent le programme de rémunération de la haute direction et étayent les pratiques exemplaires. On trouvera plus de détails sur ces changements à compter de la page 56.

Politique et structure solides

Le programme de rémunération de la haute direction chez Fortis a pour objectif de récompenser une performance supérieure sur divers horizons temporels : exercice en cours, long terme et carrière.

De par sa conception, notre programme incitatif motive l'équipe de haute direction à afficher une performance absolue et relative robuste comprenant résultats sur les plans financier et du développement durable et atteinte d'objectifs de performance personnels. Les paiements sont plafonnés afin de réduire les risques au minimum et de décourager la prise de risques excessive.

Rétroaction des actionnaires

Les actionnaires pourront de nouveau s'exprimer au sujet de la rémunération des membres de la haute direction à l'assemblée annuelle et extraordinaire de 2020. Nous tenons ce vote consultatif tous les ans pour obtenir en continu les commentaires des actionnaires sur cette importante question, et nous sommes toujours encouragés par les résultats. L'an dernier, 96,81 % des voix exprimées étaient favorables à notre approche concernant la rémunération des membres de la haute direction.

Pour terminer, nous vous invitons à lire l'analyse de la rémunération qui commence à la page 54 avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Nous serons heureux de vous accueillir en ligne à l'occasion de l'assemblée des actionnaires et d'obtenir vos commentaires.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jo Mark Zurel
Président, comité des ressources humaines

Nos membres de la haute direction visés en 2019



Barry V. Perry | Président et chef de la direction

En tant que président et chef de la direction, M. Perry est responsable du succès à long terme de Fortis et de notre stratégie en matière de développement durable. La carrière de M. Perry au sein du groupe de Fortis s'étend sur 20 ans. M. Perry a été nommé président le 30 juin 2014 et chef de la direction en date du 1^{er} janvier 2015. Il était auparavant vice-président, finances et chef des finances, et a rejoint le groupe de Fortis en 2000 en tant que vice-président, finances et chef des finances de Newfoundland Power. Il a également été vice-président et trésorier d'une société mondiale de produits forestiers, ainsi que contrôleur d'entreprise auprès d'une importante raffinerie de pétrole brut. M. Perry a obtenu un baccalauréat spécialisé en commerce de la Memorial University of Newfoundland et est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador. Il siège aux conseils de FortisBC Energy, de FortisBC, de UNS Energy et d'ITC. M. Perry est président du comité consultatif régional transatlantique des programmes internationaux du Edison Electric Institute (EEI) et coprésident du comité des politiques du chef de la direction du EEI sur la livraison de l'énergie. Il siège également au conseil consultatif des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans.



Jocelyn H. Perry | Vice-présidente directrice, chef des finances

M^{me} Perry, qui a été nommée vice-présidente directrice, chef des finances le 1^{er} juin 2018, est responsable de la stratégie financière, de la présentation de l'information financière et de la stratégie concernant les relations avec les investisseurs de Fortis. Avant cette nomination, M^{me} Perry a travaillé pour Newfoundland Power durant 13 ans dans divers postes, y compris ceux de chef des finances, de chef de l'exploitation et, en dernier lieu, de présidente et chef de la direction. Elle a été directrice des finances de Fortis au début des années 2000 et a exercé auparavant d'autres fonctions en finances dans le secteur privé. Elle détient le titre de fellow de l'Ordre des comptables agréés professionnels (2018), est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de la Memorial University, et a reçu le titre de comptable agréé au début des années 1990. M^{me} Perry siège aux conseils de FortisBC, de CH Energy Group et de Central Hudson. Elle a consacré beaucoup de temps à la collectivité à Terre-Neuve-et-Labrador en tant qu'administratrice et bénévole d'organismes tels que Healthcare Foundation et C-CORE.



David G. Hutchens | chef de l'exploitation (avec effet au 1^{er} janvier 2020)

Vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest (en date du 31 décembre 2019)

M. Hutchens a été nommé dirigeant de Fortis en janvier 2018. En tant que vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest, il a poursuivi ses fonctions de président et chef de la direction de UNS Energy, société mère de TEP et de UniSource Energy Services, établie en Arizona, tout en supervisant l'exploitation de FortisBC et de FortisAlberta. En novembre 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2020, M. Hutchens a été nommé au poste nouvellement créé de chef de l'exploitation, élargissant du coup ses responsabilités pour inclure la surveillance opérationnelle de nos 10 entreprises de services publics, tout en demeurant chef de la direction de UNS Energy. La carrière de M. Hutchens dans le domaine de l'énergie s'étend sur plus de 20 ans. Il a occupé divers postes au sein de nos entreprises de services publics d'électricité et de gaz en Arizona avant de devenir président et chef de la direction de UNS Energy en 2014. M. Hutchens est titulaire d'un baccalauréat en génie aérospatial et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Arizona, et est un ancien officier de sous-marin nucléaire de la marine américaine. M. Hutchens siège aux conseils de UNS Energy, de FortisBC et de FortisAlberta. Il siège également aux conseils du Edison Electric Institute et du Western Energy Institute, ainsi que de divers autres organismes caritatifs et civiques.



James P. Laurito | Vice-président directeur, développement de l'entreprise et chef de la technologie

M. Laurito a été nommé dirigeant de Fortis en avril 2016 et poursuit ses fonctions de président et chef de la direction de CH Energy Group. En date du mois de mai 2019, M. Laurito a pris en charge le développement technologique, l'innovation et la cybersécurité, en plus de surveiller le développement commercial. M. Laurito a été auparavant président et chef de la direction de Central Hudson, première entreprise de services publics de Fortis aux États-Unis. Il a joint les rangs de Central Hudson en janvier 2010 en tant que président. M. Laurito était auparavant président et chef de la direction de la New York State Electric and Gas Corporation et de la Rochester Gas and Electric Corporation, filiales d'Iberdrola/Energy East Corporation. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de la West Virginia University et a suivi le programme des cadres de direction en gestion des finances et de la fabrication de la Columbia University. M. Laurito siège aux conseils de Central Hudson, de CH Energy Group, d'ITC et de Belize Electricity Limited. Il siège en outre à plusieurs conseils d'organismes de l'industrie, y compris le Edison Electric Institute, la American Gas Association et le conseil consultatif de la Federal Reserve Bank du Nord de l'État de New York. M. Laurito est un ancien président du conseil de la Northeast Gas Association.



Nora M. Duke | Vice-présidente directrice, développement durable et chef des ressources humaines

M^{me} Duke est responsable du développement durable et de la gérance, ainsi que de nos politiques, programmes et pratiques liés aux ressources humaines. La carrière de M^{me} Duke au sein du groupe de Fortis s'étend sur 32 ans. Elle a été auparavant présidente et chef de la direction de Fortis Properties, vice-présidente des services du secteur hôtelier de Fortis Properties, et vice-présidente des services à la clientèle et aux entreprises de Newfoundland Power. Elle est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de la Memorial University of Newfoundland. M^{me} Duke siège aux conseils de UNS Energy et de FortisAlberta. Elle est membre du comité directeur d'ESG/développement durable du Edison Electric Institute et siège aux conseils de Slate Office REIT et du Genesis Group de la Memorial University. M^{me} Duke est ancienne présidente du comité des propriétaires d'IHG Canada, du conseil des employeurs de Terre-Neuve-et-Labrador et du conseil de sélection du Genesis Centre de la Memorial University, de même qu'une ancienne vice-présidente du conseil de l'Association des hôtels du Canada.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Stratégie en matière de rémunération

Notre stratégie en matière de rémunération est conçue pour appuyer notre vision, soit être un chef de file dans le secteur des services publics en Amérique du Nord.

Nous nous assurons que la rémunération est concurrentielle pour pouvoir attirer et conserver les meilleurs talents et récompenser nos membres de la haute direction pour leur performance et leur apport.

Notre politique de rémunération de la haute direction,
qui vise à encourager une solide performance commerciale,
s'articule autour de six éléments fondamentaux

1. Verser une rémunération concurrentielle avoisinant la médiane de sociétés comparables à la nôtre en Amérique du Nord

2. Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires

3. Établir la rémunération des membres de la haute direction en fonction de la performance de l'entreprise et de la performance individuelle

4. Équilibrer la rémunération des membres de la haute direction en fonction de résultats à court et à long termes

5. Atténuer les risques potentiels liés à la rémunération

6. Veiller à ce que le programme soit simple à communiquer et facile à administrer

Gouvernance en matière de rémunération

Le comité des ressources humaines apporte son concours au conseil à l'égard des politiques en matière de ressources humaines et de rémunération de la haute direction et surveille le risque lié à la rémunération.

Comité qualifié et expérimenté

Le comité est constitué d'administrateurs qualifiés possédant une expérience en tant que cadre supérieur ainsi que des antécédents en supervision opérationnelle ou fonctionnelle directe de la rémunération de la haute direction au sein de grandes organisations dont la complexité est similaire à celle de Fortis.

Compétences et expérience	Jo Mark Zurel (président)	Pierre J. Blouin	Paul J. Bonavia	Lawrence T. Borgard	Margarita K. Dilley	Douglas J. Haughey	
Services publics/Énergie		✓	✓	✓	✓	✓	
Rémunération de la haute direction	✓	✓	✓	✓		✓	
Gouvernance et gestion des risques	✓	✓	✓		✓	✓	
Expérience en tant que cadre supérieur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

Durée moyenne du mandat au sein du comité : **4,8 ans**

Conseils indépendants

Le comité reçoit les conseils indépendants et l'expertise spécialisée de trois conseillers qui l'aident à s'acquitter de ses fonctions.

Willis Towers Watson	Korn Ferry	Mercer
<ul style="list-style-type: none"> • a fourni des conseils suivis sur la rémunération de la haute direction et des administrateurs, y compris pour des décisions de conception stratégique, et des études et analyses comparatives • a passé en revue le groupe de référence aux fins de la comparaison de la rémunération de la haute direction • a effectué une analyse comparative du caractère concurrentiel de la rémunération cible du chef de la direction et des membres de la haute direction • a effectué une évaluation du risque lié à la rémunération de la haute direction • agit en tant que conseiller de Fortis depuis 2014 et a été nommée conseiller indépendant du comité des ressources humaines en 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • a fourni à Fortis et à ses filiales des services d'évaluation de postes et des données sur la rémunération dans les marchés provenant de sa base nationale de données • a effectué les études et les analyses comparatives pour le compte des filiales canadiennes de Fortis en 2019 • exerce la fonction de conseiller de Fortis depuis 1987 	<ul style="list-style-type: none"> • a été mandatée pour fournir des services-conseils en matière de régimes de retraite et des conseils actuariels • agit en tant que conseiller de Fortis depuis 1987

Le tableau ci-dessous présente les honoraires versés aux trois entreprises durant les deux derniers exercices :

	Honoraires liés à la rémunération de la haute direction		Tous les autres honoraires	
	2019	2018	2019	2018
Willis Towers Watson Rémunération de la haute direction et des administrateurs, y compris l'examen et les études et analyses de la rémunération de la haute direction	224 439 \$	160 653 \$	78 370 \$	56 593 \$
Korn Ferry Évaluation des postes, données sur la rémunération, services-conseils en perfectionnement de la haute direction	31 180 \$	63 031 \$	53 872 \$	–
Mercer Services-conseils en régimes de retraite	72 832 \$	177 618 \$	–	–

En 2018, le comité des ressources humaines a confié à Willis Towers Watson le mandat de réaliser un examen exhaustif de notre programme de rémunération des membres de la haute direction, tel qu'il est indiqué à la page 56. Willis Towers Watson a à la même époque réalisé une évaluation du risque lié à la rémunération de la haute direction.

Le comité agit dans l'intérêt de Fortis. Il exerce son jugement lorsqu'il prend des décisions et n'est pas lié par les avis, conseils et/ou recommandations des consultants externes.

Le comité n'a pas besoin de l'approbation de la direction pour recourir aux services de consultants externes et la direction informe le comité des occasions où elle a recours à l'un des consultants.

Nos filiales suivent notre modèle d'entreprise et nos principes de rémunération de la haute direction, mais fonctionnent de façon sensiblement distincte de Fortis. Le comité n'approuve pas d'avance les services de consultation devant être fournis à une filiale tant que l'étendue des travaux est compatible avec les paramètres de notre politique d'embauche des consultants. En 2019, nos filiales ont engagé les trois conseillers et ont versé au total 1 069 468 \$ à Willis Towers Watson, 799 389 \$ à Mercer et 424 578 \$ à Korn Ferry pour des services actuariels et des services-conseils liés aux régimes de retraite et à la rémunération d'employés non membres de la haute direction.

Les équipes de Willis Towers Watson qui s'occupent du dossier de la rémunération des employés non membres de la haute direction de Fortis et de ses filiales sont distinctes de celles qui conseillent le comité au sujet de la rémunération de la haute direction. Le comité a vérifié l'indépendance de l'équipe de conseillers avant de nommer Willis Towers Watson à titre de conseiller indépendant en 2019.

Risque lié à la rémunération

Nos entreprises d'exploitation sont hautement réglementées et la gestion de nos risques financier et commercial constitue l'un de nos principaux objectifs.

Le comité utilise un plan en six volets afin de gérer le risque lié à la rémunération pour le compte du conseil :



1. Examens officiels

Le comité examine la rémunération chaque année pour s'assurer d'un positionnement concurrentiel compatible avec notre philosophie en matière de rémunération. De plus, le comité mène un examen plus élaboré au besoin pour s'assurer que notre programme et nos pratiques de rémunération demeurent efficaces et concurrentiels par rapport au marché, ainsi que pour atténuer les risques perçus touchant Fortis et ses filiales.

Examen annuel

L'examen annuel est concentré sur trois domaines :

- la mise à jour de l'étalonnage de nos niveaux de rémunération;
- l'établissement d'une rémunération incitative pour l'exercice précédent;
- l'établissement d'incitatifs cibles pour l'exercice à venir compte tenu des intérêts des actionnaires.

Le comité établit également des plages de performance pour les plans incitatifs annuels et d'UAP dans le contexte des défis, des occasions et des risques prévus durant la période pertinente.

Examens périodiques

Le comité procède périodiquement à l'évaluation approfondie de divers aspects du programme de rémunération des membres de la haute direction de Fortis. Cet examen a normalement lieu lorsque la stratégie ou les pratiques du secteur sont modifiées. L'examen porte généralement sur les éléments suivants :

- une évaluation relative des rôles;
- une évaluation des postes de haute direction nouvellement créés;
- la pertinence et le caractère approprié du groupe de comparaison;
- la composition de la rémunération;
- la conception des plans incitatifs annuels et à long terme et la mesure de la performance;
- le risque lié à la rémunération;
- les autres politiques et dispositions.

Le comité des ressources humaines a confié à Willis Towers Watson le mandat d'effectuer un examen exhaustif en 2018 pour veiller à ce que notre programme de rémunération s'aligne sur notre stratégie de croissance interne et pour comparer nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération aux pratiques du marché.

Sur le fondement des conclusions de l'examen de 2018, nous avons apporté quelques modifications à notre programme de rémunération de la haute direction pour 2019, comme il était indiqué dans la circulaire de l'année dernière. Nous avons intégré les UAI à notre plan incitatif à long terme pour les membres de la haute direction visés afin de rendre ce plan conforme aux pratiques du marché et pour mieux harmoniser la rémunération de nos membres de la haute direction canadiens avec celle de nos membres de la haute direction américains. Les incitatifs à long terme destinés aux membres de la haute direction continuent d'être fortement pondérés en faveur de la performance, 75 % de la valeur étant attribuée au moyen d'UAP (50 %) et d'options sur actions (25 %) dans le cas des membres de la haute direction canadiens, et au moyen d'UAP (75 %) dans le cas des membres de la haute direction américains. Les 25 % restants sont attribués sous forme d'UAI pour services continus à titre de membre de la haute direction.

Nous avons aussi ajouté une nouvelle mesure des flux de trésorerie au plan incitatif annuel pour 2019 afin de refléter notre engagement à maintenir nos notes d'évaluation du crédit dans les catégories supérieures.

En 2018, Willis Towers Watson a aussi réalisé une évaluation du risque lié à la rémunération de la haute direction. Ce cabinet et le comité des ressources humaines ont conclu que les mesures en place conviennent pour atténuer le risque lié à la rémunération de la haute direction, et que notre programme et nos pratiques de rémunération ne contribuent pas à promouvoir la prise de risques excessifs susceptibles d'avoir un effet défavorable important pour Fortis.

2. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Une tranche importante de la rémunération des membres de la haute direction est différée et attribuée sous forme d'UAP, d'UAI et d'options sur actions. Les droits à ces unités et à ces options sont acquis à long terme, ce qui permet d'établir une correspondance plus étroite avec les intérêts des actionnaires et d'atténuer les risques.

Changements apportés en 2020

Les membres de la haute direction pourront obtenir le règlement des UAI octroyées à compter de 2020 dont les droits sont acquis sous forme d'espèces ou d'actions ordinaires de Fortis, sauf si le membre de la haute direction n'a pas encore atteint le niveau minimum d'actionnariat requis, auquel cas il doit recevoir le règlement de 50 % des UAI dont les droits sont acquis sous forme d'actions. Ce scénario s'appliquerait aux membres de la haute direction nouvellement nommés pendant leur période de grâce de cinq ans prévue dans notre politique en matière d'actionnariat (voir la page 58).

Nous fournirons tous les détails à ce sujet dans notre circulaire de sollicitation de procurations de 2021.

3. Conception des plans incitatifs

Nos plans incitatifs couvrent différentes périodes de performance dans le but de motiver l'équipe de haute direction à atteindre un niveau de performance solide et durable. Nous utilisons de multiples facteurs de performance afin de dégager une perspective vaste et équilibrée pour l'évaluation de la performance et de faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

- L'incitatif annuel lie la rémunération à la performance grâce à des mesures appuyant la réalisation du plan d'entreprise et motivant la direction à atteindre des objectifs clés. Les cibles de performance de l'entreprise sont établies en fonction de notre plan d'entreprise et incluent une pondération principale en fonction de la performance du bénéfice. Le comité des ressources humaines compare la performance réelle aux objectifs annuels lorsqu'il établit les attributions incitatives annuelles. Si le niveau de performance minimum n'est pas atteint, le paiement est égal à zéro. Le paiement maximum aux termes du plan incitatif annuel, y compris si le conseil utilise son pouvoir discrétionnaire, correspond à 200 % de la cible. Le conseil dispose d'un pouvoir discrétionnaire à l'égard du plan incitatif annuel, et peut décider de ne pas attribuer de prime annuelle à un membre de la haute direction visé si sa performance est jugée insatisfaisante, même lorsque les seuils de performance de l'entreprise sont atteints, ou d'augmenter une prime annuelle en période de défis ou d'occasions exceptionnelles.
- Notre plan d'UAP lie directement la rémunération à la performance en fonction d'un bénéfice par action ordinaire et d'un rendement total pour les actionnaires cumulatifs préétablis par rapport à nos sociétés de comparaison. Un niveau de performance minimum doit être atteint, sans quoi le facteur de la performance est égal à zéro. Conformément à l'incitatif annuel, le paiement maximum fondé sur la performance est plafonné 200 % de la cible. Le comité peut annuler le paiement si notre notation du crédit à long terme est inférieure à BBB (telle qu'elle est établie par Standard & Poor's (S&P)) à la fin de la période de performance triennale.
- Les unités d'actions incessibles sont liées au cours de nos actions ordinaires, ce qui fait ainsi correspondre les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires.
- Des options sur actions sont attribuées aux membres de la haute direction visés et à d'autres cadres supérieurs résidant au Canada pour motiver et fidéliser les membres de la haute direction de talent, ainsi que pour récompenser les performances exceptionnelles. L'importance de l'attribution est fondée sur un incitatif cible, établi en fonction du niveau hiérarchique au sein de la haute direction et reposant sur un positionnement concurrentiel sur le marché.

Le comité peut effectuer des ajustements quantitatifs et qualitatifs appropriés au moment de l'évaluation de la performance préalable aux attributions incitatives afin de normaliser les résultats par suite d'événements incontrôlables ou de circonstances extraordinaires.

Le comité administre tous nos plans incitatifs, sur lesquels vous pouvez en apprendre plus aux pages 65 et suivantes.

4. Lignes directrices en matière d'actionnariat

Nous exigeons que nos membres de la haute direction soient propriétaires de titres de capitaux propres de Fortis pour nous assurer qu'ils sont directement intéressés dans notre succès futur et pour faire correspondre leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les membres de la haute direction peuvent prendre en compte les actions ordinaires de Fortis dont ils sont directement ou indirectement propriétaires, y compris les actions qu'ils acquièrent au moyen de notre PAEE et les UAI qu'ils détiennent. Les obligations aux termes des lignes directrices en matière d'actionnariat augmentent à chaque niveau hiérarchique, et les membres de la haute direction doivent atteindre leur niveau minimum requis dans un délai de cinq ans suivant leur nomination à leur poste et le maintenir pendant la durée de leur mandat.

Tous nos membres de la haute direction visés respectent leurs obligations d'actionnariat (voir le tableau ci-après).

Nous évaluons la conformité chaque année, en nous basant sur le niveau d'actionnariat au 31 décembre multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Fortis pour la période de cinq jours de bourse se terminant le 31 décembre.

Le tableau suivant présente les détails relatifs à l'actionnariat de chaque membre de la haute direction visé en date du 20 mars 2020. Nous utilisons leur salaire de base annuel au 31 décembre 2019 et 46,42 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 20 mars 2020, pour établir la conformité à la date de la présente circulaire et la valeur marchande de leur avoir en actions. Chaque membre de la haute direction visé a reçu des UAI à compter de 2019, tel qu'il est expliqué à la page 56. M^{me} Perry a reçu des UAI alors qu'elle était présidente et chef de la direction de Newfoundland Power, et M. Hutchens a reçu des UAI pour son rôle de chef de la direction de UNS Energy.

Lignes directrices en matière d'actionnariat (en multiple du salaire de base)	Nombre d'actions détenues en propriété (n ^{bre} /)\$	Nombre d'UAI détenues en propriété (n ^{bre} /)\$	Nombre total d'actions et d'UAI (n ^{bre} /)\$	Respecte l'exigence/la propriété (en multiple du salaire de base)
Barry Perry Président et chef de la direction	5x 321 052/14 903 234 \$	57 592/2 673 420 \$	378 644/17 576 654 \$	oui (13,5x)
Jocelyn Perry Vice-présidente directrice, chef des finances	3x 41 464/1 924 759 \$	16 300/756 646 \$	57 764/2 681 405 \$	oui (4,5x)
David Hutchens Vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest	3x 50 877/2 361 710 \$	47 258/2 193 717 \$	98 135/4 555 427 \$	oui (4,4x)
James Laurito Vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie	3x 48 145/2 234 891 \$	16 553/768 390 \$	64 698/3 003 281 \$	oui (3,5x)
Nora Duke Vice-présidente directrice, développement durable et chef des ressources humaines	3x 109 273/5 072 453 \$	11 933/553 930 \$	121 206/5 626 383 \$	oui (9,0x)

Comme on l'indique à la page 57, les membres de la haute direction qui ne respectent pas leurs obligations en matière d'actionnariat requis doivent recevoir le règlement de 50 % des UAI qui leur sont attribuées à compter de 2020 et dont les droits sont acquis sous forme d'actions ordinaires de Fortis lorsque les droits à ces unités sont acquis à la fin de la période de trois ans, même si la période de grâce de cinq ans prévue par notre politique en matière d'actionnariat n'est pas encore terminée.

Un membre de la haute direction qui ne respecte pas la politique en matière d'actionnariat peut ne pas avoir droit aux attributions incitatives à long terme pendant un an ou jusqu'à ce qu'il respecte les lignes directrices, selon le dernier événement à survenir.

Si les exigences posent un problème en raison de circonstances atténuantes, le membre de la haute direction peut adresser une demande au chef de la direction lui expliquant les détails de sa situation. Le chef de la direction examinera la question avec le président du comité des ressources humaines et discutera de la possibilité d'un plan de rechange qui établit un équilibre entre les objectifs de la politique et la situation du membre de la haute direction. Si la situation concerne le chef de la direction, la demande est adressée au président du comité, qui discutera de la question avec les membres du comité et prendra la décision appropriée. Aucune demande n'a été faite en 2019.

5. Politiques en matière de gouvernance

Nous exerçons nos activités dans un secteur très réglementé où les autorités de réglementation examinent nos pratiques en matière de rémunération. Nous avons également adopté des politiques destinées à atténuer les risques dans une optique de bonne gouvernance.

Politique relatives aux opérations de couverture et restrictions sur les opérations

Nous interdisons aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés d'effectuer des opérations de couverture afin de se protéger contre une baisse de la valeur marchande de leur rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, d'effectuer des ventes à découvert et d'acheter des options d'achat ou de vente visant tout titre de Fortis.

Il est également interdit aux membres de la haute direction de recevoir un prêt de Fortis pour l'achat d'actions et de donner leurs actions en garantie. Dans certaines circonstances, le conseil peut exceptionnellement permettre que des actions soient données en garantie conformément à notre politique en matière d'opérations d'initié. Aucune exception semblable n'a été accordée en 2019.

Les administrateurs, les dirigeants et les employés ne peuvent non plus effectuer d'opérations sur les titres de Fortis durant nos périodes d'interdiction des opérations. Pour tout achat ou toute vente de titres de Fortis, les administrateurs et les dirigeants doivent obtenir l'autorisation préalable de la vice-présidente directrice et chef des finances ou du secrétaire de la société. Les mêmes règles s'appliquent si un dirigeant souhaite exercer des options sur actions.

Les membres de la haute direction qui reçoivent des options sur actions ne peuvent les donner en garantie, les hypothéquer, les grever, les transférer ou les céder, sans quoi elles deviennent nulles.

Politique de récupération

Le conseil peut récupérer la rémunération ou exiger son remboursement ou encore annuler toute rémunération liée à la performance financière des actions de Fortis qui a été versée ou attribuée à un membre de la haute direction et tout profit tiré de la vente de titres de Fortis en cas de fraude, de faute lourde ou d'inconduite intentionnelle de membres de la haute direction de Fortis ou d'une filiale, ou si nous devons procéder à un retraitement important de nos résultats financiers en raison d'une non-conformité importante aux obligations d'information financière. Cela inclut la rémunération versée, attribuée ou accordée qui est liée à notre performance financière ou à la performance de nos actions ordinaires sur la période que le comité juge appropriée.

6. Exercice du pouvoir discrétionnaire

Le comité des ressources humaines et le conseil disposent d'un pouvoir discrétionnaire lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la rémunération de la haute direction. Le conseil examine les recommandations du comité des ressources humaines en matière de rémunération avant de prendre sa décision finale sur la rémunération de la haute direction.

Le conseil peut, à sa discrétion, ajuster à la hausse ou à la baisse les montants calculés à l'aide des formules prévues dans les plans d'après son évaluation des risques assumés afin de générer les résultats financiers et la durabilité, des circonstances susceptibles d'avoir eu une incidence sur la performance individuelle ou celle de l'entreprise et de tout facteur externe susceptible d'avoir eu une incidence sur la performance. Toute augmentation discrétionnaire d'un paiement aux termes des plans incitatifs est limitée à une rémunération potentielle maximum de 200 %.

Le conseil, agissant sur la recommandation du comité des ressources humaines, a exercé son pouvoir discrétionnaire dans l'établissement de l'incitatif annuel pour 2019 en excluant le gain non récurrent de 484 millions de dollars lié à la vente de la centrale Waneta Expansion de l'élément performance de l'entreprise du plan incitatif annuel. Le conseil a plutôt ajusté l'incitatif annuel des membres de la haute direction visés qui ont participé directement à l'opération. Vous pouvez en apprendre plus sur le pouvoir discrétionnaire exercé par le conseil à la page 66.

Conception de la rémunération et processus décisionnel

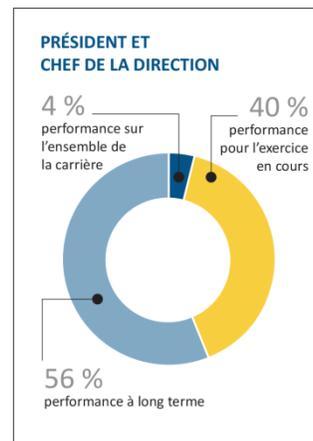
Notre programme de rémunération de la haute direction est conçu pour appuyer notre stratégie d'entreprise, prévoir une rémunération axée sur la performance et être concurrentiel par rapport au marché. Nous sommes d'avis qu'il doit être transparent et facile à administrer.

Structure de la rémunération

La structure de la rémunération comporte trois catégories permettant de récompenser les membres de la haute direction pour leur performance sur différentes plages de temps : à court terme, à long terme et sur l'ensemble de la carrière. Nous nous assurons ainsi que les membres de la haute direction se concentrent sur des objectifs à court et à long terme.

Notre programme de rémunération met l'accent sur la performance à long terme reposant sur des mesures qui correspondent aux intérêts des actionnaires et aux pratiques du marché.

Le graphique ci-contre indique la composition de la rémunération du président et chef de la direction.



Élément de rémunération	Description	Objectifs
Performance pour l'exercice en cours		
Salaire de base annuel	Niveau fixe de rémunération, concurrentiel par rapport au marché	<ul style="list-style-type: none"> Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés Susciter une solide performance pour l'entreprise
Incitatif annuel (à risque) (nouvelle mesure financière ajoutée en 2019 – voir la page 65)	Prime en espèces fondée sur la performance de l'entreprise et la performance individuelle en fonction de cibles préétablies	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires Susciter une solide performance pour l'entreprise
Performance à long terme		
Options sur actions (à risque)	Incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres Acquisition de 25 % chaque année à compter du premier anniversaire de l'attribution et expiration après 10 ans	<ul style="list-style-type: none"> Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés Susciter une solide performance pour l'entreprise
Unités d'actions incessibles (UAI) (à risque) (nouveau pour certains membres de la haute direction visés en 2019 – voir la page 73)	Incitatif fondé sur des titres de capitaux propres associé au service courant des membres de la haute direction Acquisition à la fin d'un délai de trois ans, paiement en espèces fondé sur le cours de nos actions Des unités additionnelles peuvent être gagnées en tant qu'équivalents de dividendes pour les dividendes versés sur nos actions ordinaires pendant la période	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires Encourager une croissance soutenue à long terme
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance (UAP) (à risque)	Incitatif fondé sur des titres de capitaux propres pour encourager la performance future Acquisition à la fin d'un délai de trois ans en fonction de la performance absolue et relative, paiement en espèces fondé sur le cours de nos actions Des UAP additionnelles peuvent être gagnées en tant qu'équivalents de dividendes pour les dividendes versés sur nos actions ordinaires pendant la période de performance	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires Encourager la performance soutenue de l'entreprise à long terme Équilibrer la rémunération en fonction des résultats à court et à long terme

Performance sur l'ensemble de la carrière

Plan d'achat d'actions à l'intention des employés (PAAE)	<p>Le plan d'achat d'actions à l'intention des employés encourage l'actionnariat</p> <p>Les membres de la haute direction peuvent participer au plan selon les mêmes modalités et aux mêmes conditions que les autres employés, sauf qu'il leur est interdit de recevoir des prêts consentis aux employés par Fortis pour l'achat d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none">• Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en encourageant l'actionnariat• Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés
Prestations de retraite	<p>Il existe divers mécanismes de retraite, y compris un REER, un régime 401(k), un régime à prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire et un régime de rémunération différée (voir les détails aux pages 83, 84 et 92)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés

Processus décisionnel concernant la rémunération

Étalonnage à la médiane

Nous procédons chaque année à l'étalonnage de nos niveaux de rémunération pour vérifier les tendances du marché et nous assurer de verser une rémunération concurrentielle. Nous visons à établir la rémunération de la haute direction à la médiane du marché. Nos conseillers en rémunération nous fournissent une analyse comparative des niveaux et des pratiques en matière de rémunération de notre groupe de référence pour la rémunération et formulent des recommandations fondées sur la compétitivité de la rémunération, les nouvelles tendances et les pratiques exemplaires. En ce qui concerne le chef de la direction et les autres membres de la direction visés, le comité examine les renseignements et recommande au conseil tout ajustement de la rémunération.

Le groupe de comparaison utilisé pour établir la rémunération en 2019 était constitué de 32 sociétés de taille similaire, soit 16 sociétés industrielles canadiennes et 16 sociétés de services publics américaines. Les deux groupes ont été pondérés également. Pour les besoins de l'étalonnage, nous traitons les valeurs de rémunération en dollars américains au pair.

Sociétés industrielles canadiennes (pondération à 50 %)

ATCO Ltd./Canadian Utilities Ltd.
Société aurifère Barrick
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Canadian Natural Resources Inc.
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
Énergie Cenovus Inc.
Emera Inc.
Enbridge Inc.

Finning International Inc.
Goldcorp Inc.
Husky Energy Inc.
Hydro One Ltd.
Nutrien Ltd.
Groupe SNC-Lavalin Inc.
Ressources Teck Limitée
TransCanada Corp.

Sociétés américaines de services publics (pondération à 50 %)

Ameren Corp.
CenterPoint Energy Inc.
CMS Energy Corp.
Consolidated Edison Inc.
DTE Energy Company
Edison International
Entergy Corporation
Eversource Energy
FirstEnergy Corp.
NiSource Inc.
PPL Corp.
Public Service Enterprise Group Inc.
SCANA Corp.
Sempra Energy
WEC Energy Group Inc.
Xcel Energy Inc.

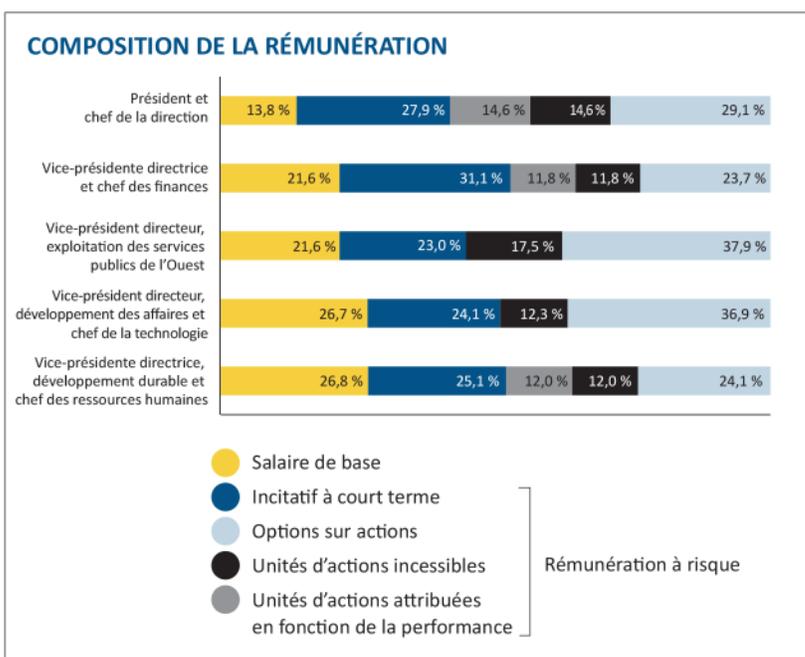
Le comité des ressources humaines a effectué une révision du groupe de comparaison en vue de l'établissement de la rémunération de 2020 et l'a modifié en fonction des fusions/acquisitions et des changements apportés aux principes de rémunération des membres de la haute direction au sein du groupe. Goldcorp Inc., Hydro One Limited et SCANA Corporation ont été retirées du groupe, et Evergy, Inc. y a été ajoutée. Ainsi, le groupe de comparaison pour 2020 est constitué de 30 sociétés, dont 14 sociétés industrielles canadiennes et 16 sociétés de services publics américaines.

Pour les autres membres de la haute direction de Fortis, nous utilisons un groupe de comparaison reposant sur un marché mixte en parts égales, constitué de données tirées de l'étude de Korn Ferry sur le marché commercial et industriel canadien et de l'enquête sur la rémunération des membres de la haute direction dans le secteur des services énergétiques aux États-Unis effectuée par Willis Towers Watson. Tout comme pour notre étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction visés, nous traitons la rémunération versée en dollars américains au pair.

Établissement de la composition de la rémunération

La rémunération directe totale des membres de la haute direction visés comprend une rémunération pour l'exercice en cours et une rémunération pour la performance à long terme. Nous établissons la composition de la cible en fonction des résultats de notre étalonnage et du niveau hiérarchique du membre de la haute direction. Une tranche importante de la rémunération est à risque et est versée sous forme d'attributions incitatives. La valeur de la rémunération à risque n'est pas garantie.

Le graphique ci-contre indique la composition de la rémunération de chaque membre de la haute direction visé pour 2019.



Établissement des cibles de performance

Après l'approbation du plan d'entreprise par le conseil, des objectifs de performance de l'entreprise et des filiales et de performance individuelle sont établis pour l'incitatif annuel.

Le président et chef de la direction propose les cibles de performance de l'entreprise à l'examen du comité des ressources humaines. Les cibles sont audacieuses, mais équitables, et tiennent compte du plan d'entreprise, sans encourager la prise de risques excessifs.

Le comité examine ces cibles dans le contexte de l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires. Pour l'établissement des cibles de performance de l'entreprise, le comité tient compte de la conjoncture commerciale et des facteurs économiques généraux, des décisions attendues des organismes de réglementation et de l'apport relatif au bénéfice des diverses unités de l'entreprise. Les acquisitions, les décisions réglementaires visant les services publics, le change, les facteurs économiques généraux et l'apport relatif au bénéfice des activités réglementées et des activités non réglementées peuvent avoir une incidence sur la croissance du bénéfice d'un exercice à l'autre. Le comité peut s'adresser à des consultants externes avant de recommander les cibles des plans incitatifs à l'approbation du conseil.

Chaque membre de la haute direction visé a également des objectifs de performance individuelle appuyant le plan d'entreprise. Le président et chef de la direction soumet ses propres objectifs de performance individuelle directement au comité des ressources humaines et recommande à l'examen et aux commentaires du comité les objectifs de performance individuelle des autres membres de la haute direction visés. Le comité établit ensuite les objectifs individuels.

Les objectifs de performance d'entreprise pour les filiales de Fortis sont évalués et approuvés par le conseil d'administration de la filiale concernée.

Le comité établit également des cibles de performance pour le plan d'UAP en fonction du plan d'entreprise et de la stratégie à long terme.

Évaluation de la performance et établissement des attributions de rémunération incitative

À la fin de l'exercice, le comité des ressources humaines évalue la performance de l'entreprise, des filiales et des individus en fonction des cibles et des objectifs incitatifs annuels préétablis.

Le comité compare la performance réelle de l'entreprise avec les objectifs annuels, et examine les ajustements quantitatifs et qualitatifs appropriés destinés à normaliser les résultats par suite d'événements incontrôlables ou de circonstances extraordinaires. Sur le fondement de ces renseignements, le comité recommande au conseil les attributions incitatives annuelles.

Le comité fait des recommandations au conseil sur les ajustements à apporter aux salaires des membres de la haute direction visés et approuve l'évaluation de leur performance par rapport aux cibles préétablies pour les UAP dont les droits sont acquis ainsi que le paiement connexe. Le comité recommande également les octrois d'attributions incitatives à long terme. Les attributions antérieures ne sont pas directement prises en compte au moment de l'octroi annuel d'UAP, d'UAI et d'options sur actions.

Exercice du pouvoir discrétionnaire

Comme on l'indique à la page 59, le comité des ressources humaines et le conseil disposent d'un pouvoir discrétionnaire lorsqu'ils examinent la performance et établissent les attributions incitatives. Vous trouverez de l'information sur l'exercice du pouvoir discrétionnaire à l'égard de l'incitatif annuel de 2019 aux pages 66 et suivantes.

Rémunération de la haute direction en 2019

Rémunération directe totale

Nous offrons un programme complet de rémunération qui est lié à notre stratégie d'entreprise globale et récompense la performance individuelle et la performance de l'entreprise.

Une importante partie de la rémunération directe totale est à risque afin de faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. La rémunération la plus à risque est celle du président et chef de la direction. Le montant de la rémunération à risque réalisée varie d'un exercice à l'autre, en fonction de la performance de l'entreprise et de la performance individuelle.

Notre stratégie consiste à tirer parti de notre modèle d'exploitation, de notre expertise opérationnelle, de notre réputation, de notre solidité financière et de la répartition géographique de nos entreprises de services publics pour élaborer des occasions de croissance. Nous nous concentrons sur la croissance interne et nous avons recensé six initiatives stratégiques qui nous permettront de réaliser la croissance à laquelle s'attendent nos actionnaires :

- exécuter notre plan d'immobilisations pour les entreprises de services publics
- maintenir nos notes d'évaluation du crédit dans les catégories supérieures
- maintenir la résilience, l'innovation et la cybersécurité du réseau et effectuer des investissements en ce sens
- promouvoir des pratiques commerciales durables et livrer une énergie plus propre
- renforcer les relations avec la clientèle et les autorités de réglementation
- rechercher des infrastructures du secteur du stockage de GNL et d'énergie et en réaliser l'expansion.

Comme il a été indiqué précédemment dans la circulaire, Fortis a continué à offrir de la valeur à ses actionnaires en 2019 grâce à une croissance continue des dividendes et à un rendement appréciable pour les actionnaires par rapport au secteur. L'harmonisation de la valeur pour les actionnaires et de la rémunération de la haute direction est décrite en détail aux pages 85 et suivantes.

Le tableau suivant présente la ventilation de la rémunération directe totale en 2019 pour les membres de la haute direction visés. Veuillez noter que la valeur des UAP, des UAI et des options sur actions n'est pas garantie. Vous pouvez en apprendre plus sur les plans incitatifs aux pages 65 et suivantes.

	Salaire de base	Incitatif annuel	Unités d'actions fondées sur la performance	Unités d'actions incessibles	Options sur actions	Total	Partie à risque
Barry Perry Président et chef de la direction	1 300 000 \$	2 614 000 \$	2 730 000 \$	1 365 000 \$	1 365 000 \$	9 374 000 \$	86 %
Jocelyn Perry Vice-présidente directrice, chef des finances	600 000 \$	865 000 \$	660 000 \$	330 000 \$	330 000 \$	2 785 000 \$	78 %
David Hutchens Vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest	1 028 348 \$ ¹⁾	1 098 673 \$ ¹⁾	1 805 879 \$ ²⁾	836 871 \$ ²⁾	–	4 769 771 \$	78 %
James Laurito Vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie	862 485 \$ ¹⁾	781 544 \$ ¹⁾	1 196 910 \$ ²⁾	398 970 \$ ²⁾	–	3 239 909 \$	73 %
Nora Duke Vice-présidente directrice et chef des ressources humaines	625 000 \$	585 000 \$	562 500 \$	281 250 \$	281 250 \$	2 335 000 \$	73 %

1) MM. Hutchens et Laurito sont des résidents américains et leur salaire et leur incitatif annuel en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen en 2019, soit 1,00 \$ US pour 1,3269 \$.

2) La valeur des UAI et des UAP en dollars américains de M. Hutchens attribuées le 1^{er} janvier 2019 par Fortis et UNS Energy et la valeur des UAI et des UAP en dollars américains de M. Laurito attribuées le 1^{er} janvier 2019 par CH Energy Group ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change du 1^{er} janvier 2019, soit 1,00 \$ US pour 1,3264 \$.

Salaire

Les ajustements du salaire prennent habituellement effet le 1^{er} janvier. Pour déterminer la variation des salaires d'un exercice à l'autre, le comité étudie les ajustements effectués sur le marché afin d'établir une rémunération appropriée par rapport à la rémunération médiane offerte par le groupe de comparaison, la progression normale des membres de la haute direction récemment nommés ainsi que l'étendue des compétences et de l'expérience du membre de la haute direction concerné. Le comité soumet les ajustements salariaux recommandés pour les membres de la haute direction visés au conseil d'administration aux fins d'examen et d'approbation.

Voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 88 pour connaître les salaires versés aux membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices.

Incitatif annuel

Objet

Motiver les membres de la haute direction à réaliser une solide performance de l'entreprise annuelle et faire correspondre leurs intérêts avec ceux des actionnaires

Participants

Tous les membres de la haute direction

Forme

Somme en espèces, après déduction des retenues d'impôt

Versée durant le premier trimestre de l'exercice suivant, une fois les résultats de fin d'exercice audités et arrêtés définitivement

Montant

La somme est fonction de la performance réelle de l'entreprise et des filiales (s'il y a lieu) et de la performance individuelle par rapport aux cibles et aux objectifs préétablis pour l'exercice. L'attribution cible et les pondérations de la performance varient selon le poste.

	Cible pour l'incitatif annuel (en % du salaire)	Éléments de performance			
		Entreprise	Filiales	Individuelle	Total
Barry Perry Président et chef de la direction	120 %	80 %	–	20 %	100 %
Jocelyn Perry Vice-présidente directrice, chef des finances	80 %	80 %	–	20 %	100 %
David Hutchens¹⁾ Vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest	80 %	25 %	55 %	20 %	100 %
James Laurito Vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie	60 %	80 %	–	20 %	100 %
Nora Duke Vice-présidente directrice développement durable et chef des ressources humaines	60 %	80 %	–	20 %	100 %

1) L'attribution de M. Hutchens est également fondée sur la performance de certaines filiales quant à son poste de vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest (voir la page 72).

Rémunération liée à la performance

Le conseil établit le montant réel sur le fondement de la recommandation du comité des ressources humaines :

- habituellement, aucune attribution n'est accordée si la performance de l'entreprise est inférieure à la performance seuil. Nous utilisons désormais deux mesures financières (le BPA et les flux de trésorerie) ainsi que des mesures de développement durable pour évaluer la performance de l'entreprise;
- si la performance individuelle est jugée insatisfaisante, aucune attribution n'est accordée, même si certaines cibles ou certains seuils de performance sont atteints;
- l'attribution est plafonnée à 200 % de la cible. Le conseil peut toujours, à son appréciation, augmenter l'attribution totale jusqu'à un maximum de 200 % comme il est indiqué à la page 57;
- toutes les circonstances utiles à l'évaluation de la performance sont prises en compte lorsque le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire, y compris les facteurs que le conseil juge indépendants de la volonté raisonnable de la direction lors de l'évaluation du BPA réel en regard du BPA cible et de l'évaluation des flux de trésorerie réels en regard des flux de trésorerie cibles, comme il a été recommandé par le comité des ressources humaines.

Nouvelle mesure en 2019

Cette année, nous avons ajouté une nouvelle mesure des flux de trésorerie au plan incitatif annuel afin de renforcer notre engagement à maintenir nos notes d'évaluation du crédit dans les catégories supérieures (voir la page 69).

Sommaire de la performance incitative annuelle pour 2019

Le facteur de performance de l'entreprise pour 2019, qui mesure la performance financière au moyen du BPA et des flux de trésorerie ainsi que la performance en matière de développement durable sur les plans de la sécurité et de la fiabilité, a été évalué à 151,4 % comme suit :

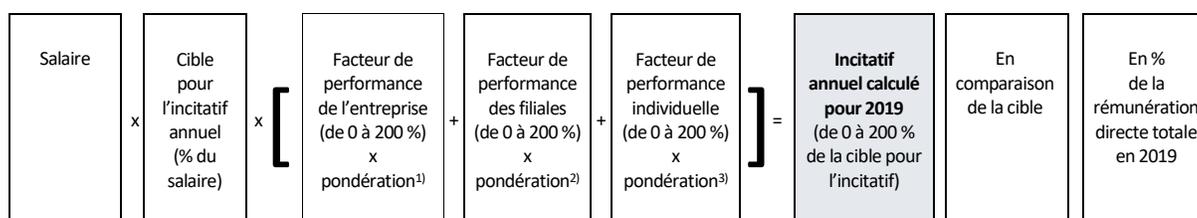
Performance de l'entreprise en 2019	Résultat	Pondération	Facteur de performance
Performance financière			
BPA	170,0 %	60 %	102,0 %
Flux de trésorerie (nouvelle mesure en 2019)	110,0 %	20 %	22,0 %
Performance en matière de développement durable	136,9 %	20 %	27,4 %
Total		100 %	151,4 %

Les détails sur notre BPA, nos flux de trésorerie et notre performance en matière de développement durable sont énoncés ci-après aux pages 68 à 70.

Le facteur de performance des filiales, qui s'applique à M. Hutchens, a été évalué à 110,4 % (voir la page 71).

La performance individuelle a été établie à 160 % pour M. Perry, à 165 % pour M^{me} Perry, à 175 % pour M. Hutchens et pour M^{me} Duke et à 150 % pour M. Laurito.

Le tableau ci-après présente le calcul de l'incitatif annuel en 2019. Les sommes tiennent compte de l'arrondissement au nombre entier le plus près.



	Salaire	Cible pour l'incitatif annuel (% du salaire)	Facteur de performance de l'entreprise (de 0 à 200 %) x pondération ¹⁾	Facteur de performance des filiales (de 0 à 200 %) x pondération ²⁾	Facteur de performance individuelle (de 0 à 200 %) x pondération ³⁾	Incitatif annuel calculé pour 2019 (de 0 à 200 % de la cible pour l'incitatif)	En comparaison de la cible	En % de la rémunération directe totale en 2019
Barry Perry	1 300 000 \$	120,0 %	121,1 %	–	32,0 %	2 389 000 \$	153,1 %	25,5 %
Jocelyn Perry	600 000 \$	80,0 %	121,1 %	–	33,0 %	740 000 \$	154,2 %	26,6 %
David Hutchens ⁴⁾	1 028 348 \$	80,0 %	37,9 %	60,7 %	35,0 %	1 098 673 \$	133,5 %	23,0 %
James Laurito ⁴⁾	862 485 \$	60,0 %	121,1 %	–	30,0 %	781 544 \$	151,0 %	24,1 %
Nora Duke	625 000 \$	60,0 %	121,1 %	–	35,0 %	585 000 \$	156,0 %	25,1 %

1) Tient compte d'une pondération de 80 % pour M. Perry, M^{me} Perry, M^{me} Duke et M. Laurito et d'une pondération de 25 % pour M. Hutchens.

2) Tient compte d'une pondération de 55 % pour M. Hutchens.

3) Tient compte d'une pondération de 20 % pour tous les membres de la haute direction visés.

4) Les attributions incitatives annuelles de MM. Hutchens et Laurito sont réglées en dollars américains et ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change moyen annuel en 2019, soit 1,00 \$ US pour 1,3269 \$.

Après avoir calculé les montants des incitatifs annuels indiqués ci-dessus, le conseil, agissant sur la recommandation du comité des ressources humaines, a exercé son pouvoir discrétionnaire et augmenté les attributions octroyées en 2019 à certains membres de la haute direction visés en reconnaissance de l'aliénation fructueuse de la centrale Waneta Expansion. La vente, qui a été réalisée plus tôt que prévu et qui s'est traduite par un gain non récurrent de 484 millions de dollars, soit 1,12 \$ par action ordinaire, a été exclue de la composante « entreprise » du plan incitatif annuel. Le conseil a plutôt reconnu la réussite de l'aliénation en exerçant un pouvoir discrétionnaire et en ajustant l'incitatif annuel pour les membres de la haute direction visés qui ont participé directement à l'opération.

	Incitatif annuel de base	Attribution incitative annuelle discrétionnaire	Incitatif annuel pour 2019	En % de la cible	En % de la rémunération directe totale en 2019
Barry Perry	2 389 000 \$	225 000 \$	2 614 000 \$	167,6 %	27,9 %
Jocelyn Perry	740 000 \$	125 000 \$	865 000 \$	180,2 %	31,1 %

Évaluation de la performance incitative annuelle en 2019

La performance financière réalisée en 2019 a été solide, le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires s'établissant à 1 655 millions de dollars, soit 3,79 \$ par action ordinaire, comparativement à 1 100 millions de dollars, soit 2,59 \$ par action ordinaire, en 2018.

L'augmentation des gains annuels rend compte d'un gain après impôt non récurrent de 484 millions de dollars, soit 1,12 \$ par action ordinaire, relatif à la vente de la centrale Waneta Expansion et d'un ajustement positif après impôt non récurrent de 83 millions de dollars, soit 0,19 \$ par action ordinaire, lié à l'incidence sur des périodes antérieures d'une décision réglementaire de la FERC rendue en 2019 concernant le rendement des capitaux propres (le « RCP ») de base d'ITC. Le reste de l'écart reflète la croissance de la base tarifaire des entreprises de services publics réglementés et un taux de change favorable. La croissance a été modérée par le calendrier des ajustements fiscaux, l'incidence des conditions météorologiques se traduisant par des températures plus fraîches en Arizona et des précipitations plus faibles au Belize,

l'incidence de la réduction du RCP de base d'ITC enregistrée en 2019 et, en ce qui concerne le bénéfice par action ordinaire, un nombre moyen pondéré plus élevé d'actions ordinaires en circulation, lié à l'accélération de la stratégie de financement quinquennal.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 2 663 millions de dollars en 2019, soit une hausse par rapport aux 2 604 millions de dollars enregistrés en 2018, en raison de l'augmentation du bénéfice en trésorerie réalisé par les entreprises de services publics réglementés qui est attribuable à la croissance de la base tarifaire. Cette augmentation a été partiellement annulée par des changements défavorables attribuables au mécanisme habituel de reports réglementaires à long terme, des changements défavorables touchant le fonds de roulement et la baisse du bénéfice en trésorerie de la partie de l'entreprise consacrée aux infrastructures énergétiques.

Fortis est résolument tournée vers le développement durable et nous sommes fiers d'être un fournisseur d'énergie sécuritaire et fiable pour nos clients et les collectivités que nous servons. En 2019, nous avons obtenu d'excellents résultats opérationnels en matière de sécurité et de fiabilité, surpassant chacune de nos mesures de performance en matière de sécurité et de fiabilité par rapport aux moyennes du secteur. Voir la page 70 pour plus de détails sur la performance en matière de développement durable en 2019 comparativement à la cible établie dans notre plan incitatif annuel.

Carte de pointage des incitatifs annuels pour 2019

1. Performance de l'entreprise

Calcul des résultats par rapport à la performance établie d'après les mesures clés suivantes :

- BPA (pondération de 60 %)
- Flux de trésorerie (pondération de 20 %) (*nouvelle mesure en 2019*)
- Performance en matière de développement durable sur les plans de la sécurité et de la fiabilité (pondération de 20 %)

BPA : pondération de 60 %

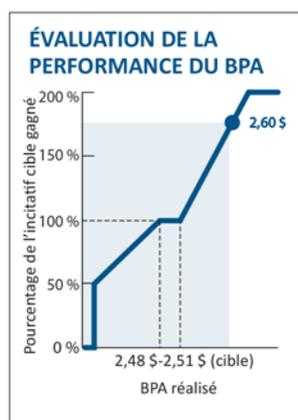
Les niveaux cible et de paiement connexe sont déterminés compte tenu des attentes des actionnaires. Pour 2019, ils ont été fixés d'après notre plan d'entreprise annuel dans sa version approuvée par le conseil, les résultats de l'exercice précédent et l'incidence sur ITC de la décision prise en 2018 par la FERC concernant le supplément incitatif au titre de l'indépendance.

Calcul du paiement

Le tableau ci-après indique nos BPA cibles pour 2019. L'attribution est plafonnée à 200 % de la cible (voir la page 65 pour plus de détails).

Minimum (50 %)	Cible ajustée (100 %)	Cible	
		supérieure (150 %)	Maximum (200 %)
2,38 \$	de 2,48 \$ à 2,51 \$	2,58 \$	2,63 \$

Le graphique ci-contre présente notre BPA ajusté pour 2019 aux fins de l'incitatif annuel de 2,60 \$ par rapport à la cible ajustée, ce qui se traduit par un paiement de 170 %.



Résultats du BPA pour 2019

BPA cible ¹⁾	BPA		BPA ajusté pour 2019 aux fins de l'incitatif annuel ²⁾	Résultat de l'incitatif annuel (% de la cible)
	déclaré	BPA cible ajusté		
de 2,46 \$ à 2,51 \$	3,79 \$	de 2,48 \$ à 2,51 \$	2,60 \$	170 %

- 1) Le BPA cible a été établi sous forme de fourchette, allant de 2,46 \$ sur le fondement du plan d'entreprise annuel à 2,51 \$ compte tenu du bénéfice annuel ajusté par rapport à 2018.
- 2) Mesure hors PCGR des États-Unis (voir la page 97).

Points à noter

Aux fins du calcul de la composante « BPA » de la performance de l'entreprise, le BPA déclaré de 3,79 \$ a été ajusté comme suit :

- exclusion du gain non récurrent de 484 millions de dollars lié à la vente de la centrale Waneta Expansion
- exclusion du bénéfice de 63 millions de dollars lié à la décision prise en 2019 par la FERC concernant la nouvelle méthode de calcul du RCP de base applicable aux propriétaires de lignes de transport qui exercent leurs activités dans la région du MISO. L'ajustement annule l'incidence favorable de 83 millions de dollars liée à l'application de la décision et à l'annulation des régularisations enregistrées au cours des années précédentes, partiellement annulée par l'incidence de la réduction du RCP pour ITC en 2019, soit 20 millions de dollars
- exclusion des pertes non réalisées de 15 millions de dollars sur les instruments dérivés évalués à la valeur du marché liées à l'installation de stockage de gaz naturel Aitken Creek
- exclusion de coûts non planifiés de 12 millions de dollars liés à la mise en forme définitive de la réglementation de la réforme fiscale américaine.

Les ajustements susmentionnés correspondent à une baisse du bénéfice par action de 1,19 \$ par rapport au BPA déclaré de 3,79 \$, ce qui se traduit par un BPA de 2,60 \$ aux fins de l'évaluation de la performance aux termes de l'incitatif annuel.

Ces ajustements ont été effectués afin que nos membres de la haute direction soient rémunérés à l'égard de la création de valeur à long terme pour les actionnaires et afin qu'il soit tenu compte de la performance de l'entreprise raisonnablement attribuable à la direction par rapport aux cibles approuvées par le conseil.

Le BPA cible de 2,46 \$ prévu par le plan d'entreprise a été ajusté pour s'établir à 2,48 \$ afin qu'il soit tenu compte :

- du taux de change moyen en 2019 du dollar américain par rapport au dollar canadien, soit 1,00 \$ US pour 1,3269 \$, comparativement au taux projeté de 1,00 \$ US pour 1,28 \$ utilisé dans le plan d'entreprise annuel
- de l'augmentation du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite des économies d'intérêts d'entreprise, liés à l'avancement d'émissions de titres de capitaux propres en 2019.

Flux de trésorerie : pondération de 20 % (nouvelle mesure en 2019)

Le terme « flux de trésorerie » s'entend des flux de trésorerie d'exploitation avant les variations du fonds de roulement. Les niveaux cible et de paiement connexe ont été déterminés d'après notre plan d'entreprise annuel dans sa version approuvée par le conseil et l'incidence sur ITC de la décision prise en 2018 par la FERC concernant le supplément incitatif au titre de l'indépendance.

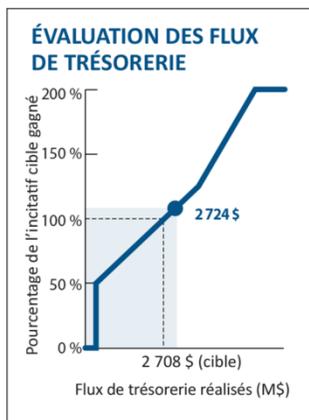
Calcul du paiement

Le tableau ci-après indique nos flux de trésorerie cibles pour 2019. L'attribution est plafonnée à 200 % de la cible (voir la page 65 pour plus de détails).

(en millions de dollars)

Minimum (50 %)	Cible (100 %)	Cible supérieure (150 %)	Maximum (200 %)
2 627 \$	2 708 \$	2 789 \$	2 843 \$

Le graphique ci-contre présente nos flux de trésorerie pour 2019 aux fins de l'incitatif annuel de 2 724 millions de dollars par rapport à la cible, ce qui se traduit par un paiement de 110 %.



Résultats des flux de trésorerie pour 2019

(en millions de dollars)

Flux de trésorerie cibles	Flux de trésorerie déclarés ¹⁾	Flux de trésorerie ajustés aux fins de l'incitatif annuel ²⁾	Résultat de l'incitatif annuel (% de la cible)
2 708 \$	2 831 \$	2 724 \$	110 %

1) Flux de trésorerie d'exploitation avant les variations du fonds de roulement.

2) Mesure hors PCGR des États-Unis (voir la page 97).

Points à noter

L'ajout de la nouvelle mesure des flux de trésorerie renforce notre engagement à maintenir nos notes d'évaluation du crédit dans les catégories supérieures.

Aux fins du calcul de la composante « flux de trésorerie » de la performance de l'entreprise, les flux de trésorerie d'exploitation déclarés de 2 831 millions de dollars avant les variations du fonds de roulement ont été ajustés comme suit :

- exclusion de l'incidence favorable de 107 millions de dollars liée à l'annulation de régularisations effectuées pour ITC lors de l'application de la décision prise en 2019 par la FERC concernant la nouvelle méthode de calcul du RCP.

Performance en matière de développement durable sur les plans de la sécurité et de la fiabilité : pondération de 20 %

La performance sur le plan de la sécurité est pondérée à 10 %, soit 6 % au titre de la performance du réseau électrique et 4 % au titre de la performance du réseau de gaz.

Les cibles tiennent compte des mesures courantes du secteur des services publics et sont fixées en fonction d'un facteur d'amélioration de 3 % appliqué à notre performance au cours des trois derniers exercices :

- Sécurité : Taux de fréquence de toutes les blessures
- Fiabilité du réseau électrique :
 - Indice de durée moyenne des interruptions du réseau par client (SAIDI, acronyme de *System Average Interruption Duration Index*), pour nos entreprises de services publics de distribution et nos entreprises de services publics intégrés, calculé au moyen de la méthode des ingénieurs en électricité et en électronique (pondération de 4 %)
 - Pannes forcées et soutenues de lignes (les « PFSL ») pour ITC (pondération de 2 %)
- Performance du réseau de gaz : fuites de gaz par client

Points à noter

Les mesures de sécurité et de fiabilité reflètent l'importance que nous accordons à l'obtention d'une performance supérieure en matière de développement durable et notre engagement à cet égard.

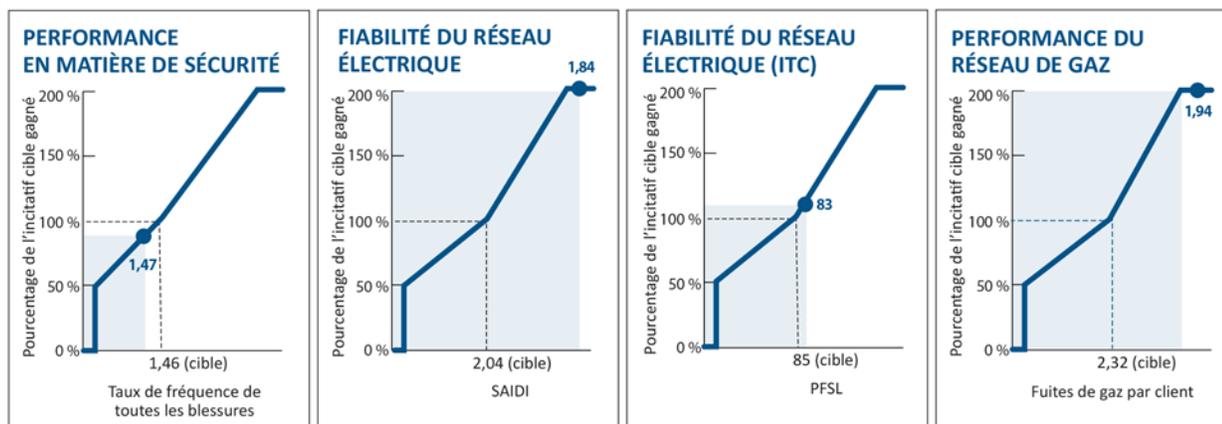
Calcul du paiement

Performance sur les plans de la sécurité, du SAIDI et du réseau de gaz PFSL

Performance réelle par rapport à la cible	Paiement
Plus de 105 %	0 %
Entre 105 % et 95 %	Interpolation du paiement entre 50 % et 200 %
En deçà de 95 %	200 %

Performance réelle par rapport à la cible	Paiement
Plus de 120 %	0 %
Entre 120 % et 80 %	Interpolation du paiement entre 50 % et 200 %
En deçà de 80 %	200 %

Les graphiques ci-après présentent nos résultats en matière de développement durable par rapport aux cibles pour l'exercice :



Résultats en matière de développement durable pour 2019

	Cible	Résultat réel	Pondération	Résultat de l'incitatif annuel (en % de la cible)
Performance en matière de sécurité				
Taux de fréquence de toutes les blessures	1,46	1,47	10 %	91,3 %
Fiabilité du réseau électrique				
SAIDI	2,04	1,84	4 %	200,0 %
PFSL (ITC)	85	83	2 %	112,5 %
Performance sur le plan du réseau de gaz				
Fuites de gaz par client	2,32	1,94	4 %	200,0 %
Résultat total en matière de développement durable			20 %	136,9 %

2. Performance des filiales

Une tranche de 55 % de la performance de M. Hutchens est évaluée en fonction de la performance des filiales qui relèvent de son domaine de responsabilité. La performance de chaque filiale est mesurée à l'aide d'une carte de pointage comportant de multiples paramètres calculés et pondérés d'après la contribution de chaque filiale au bénéfice, et les résultats sont évalués par les conseils des filiales comme suit (les montants reflètent les ajustements attribuables à l'arrondissement des données) :

Résultats pour 2019

Filiale	Pondération	Résultat
UNS Energy	72,7 %	103,8 %
FortisBC	18,2 %	135,7 %
FortisAlberta	9,1 %	112,3 %
Total	100,0 %	110,4 %

Facteur de performance des filiales pour 2019 : 110,4 %

3. Performance individuelle

Chaque membre de la haute direction visé est évalué en fonction de sa performance générale en regard d'obligations redditionnelles clés et des priorités au chapitre de la performance fonctionnelle en 2019 indiquées ci-dessous. Aucune attribution incitative n'est accordée si la performance individuelle est jugée insatisfaisante.

Barry Perry, président et chef de la direction

Facteur de performance individuelle pour 2019 : 160 %

À titre de président et chef de la direction, M. Perry est chargé de diriger l'orientation stratégique et le succès à long terme de Fortis, sa performance financière globale et sa stratégie en matière de développement durable. Il rend des comptes au conseil en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de la croissance et de l'innovation continues auxquelles nos actionnaires s'attendent, aux attentes de nos parties prenantes en matière de production d'énergie propre de manière sécuritaire et fiable et au perfectionnement et à l'évaluation des membres de la haute direction.

En 2019, nous avons continué d'offrir de la valeur à nos actionnaires grâce à une solide performance financière et d'importants rendements pour les actionnaires. La croissance a été soutenue par la publication d'un nouveau plan d'immobilisations quinquennal assorti d'une stratégie de financement efficace, ce qui a entraîné une croissance continue des dividendes. Sous la direction de M. Perry, la vente de la centrale Waneta Expansion et les émissions de capitaux propres en 2019 ont été réalisées en temps opportun, ce qui nous a permis d'améliorer notre bilan et notre note de crédit. Nos autres principales réalisations en 2019 comprennent l'atteinte de jalons importants en ce qui a trait aux projets clés, l'avancement des occasions d'investissement futures et des progrès importants dans l'élaboration et la communication de notre stratégie en matière de développement durable et d'énergie propre. M. Perry a également réussi à faire avancer les initiatives en matière d'inclusion et de diversité, la planification de la relève et le perfectionnement des membres de la haute direction.

Jocelyn Perry, vice-présidente directrice et chef des finances

Facteur de performance individuelle pour 2019 : 165 %

À titre de vice-présidente directrice et chef des finances, M^{me} Perry est responsable de la gérance financière de Fortis et de l'élaboration d'une stratégie de financement efficace pour soutenir la croissance continue de l'entreprise. Elle est également responsable de la présentation de l'information financière et de notre stratégie de relations avec les investisseurs.

En 2019, M^{me} Perry a dirigé la vente de la centrale Waneta Expansion, qui a créé une valeur importante pour les actionnaires grâce à un gain après impôt de 484 millions de dollars, soit 1,12 \$ par action. Le plan d'affaires de 2020 présenté par M^{me} Perry comprend un nouveau plan d'immobilisations quinquennal de 18,3 milliards de dollars, soit 1,0 milliard de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Le plan comprend également une stratégie de financement connexe visant à renforcer le bilan, à améliorer les notes de crédit et à poursuivre la croissance des dividendes. M^{me} Perry a profité de la conjoncture favorable du marché à la fin de 2019 pour faire avancer la stratégie quinquennale de financement en tablant sur l'émission d'actions d'une valeur de 1,2 milliard de dollars. Elle a également continué de gérer avec succès les incidences de la réforme fiscale américaine et des décisions réglementaires.

David Hutchens, vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest

Facteur de performance individuelle pour 2019 : 175 %

À titre de vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest, M. Hutchens est chargé de la direction stratégique et de la surveillance des activités de nos entreprises de services publics de l'Ouest, notamment UNS Energy, où il occupe le poste de chef de la direction, FortisBC et FortisAlberta.

En 2019, M. Hutchens a dirigé des initiatives de planification stratégique et d'immobilisations pour les services publics de l'Ouest, ce qui a permis un avancement important du plan d'immobilisations quinquennal. Il a également joué un rôle déterminant dans l'élaboration de notre stratégie en matière d'énergie propre et dans l'évolution constante de l'entreprise en ce qui a trait aux questions liées à l'environnement et au développement durable. M. Hutchens a continué de faire avancer des projets importants et des occasions d'investissement dans les services publics de l'Ouest, plus particulièrement en Arizona et en Colombie-Britannique. Il a également assuré la direction et la supervision de diverses questions et demandes d'ordre réglementaire au cours de l'exercice.

James Laurito, vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie

Facteur de performance individuelle pour 2019 : 150 %

À titre de vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie, M. Laurito est chargé du repérage et du développement des occasions de croissance futures ainsi que de la direction stratégique en matière de technologie de l'information et de cybersécurité.

En 2019, M. Laurito a dirigé l'évaluation des occasions de développement des affaires et des initiatives de croissance interne et d'innovation, notamment le lancement du Réseau Innovation Fortis d'ambassadeurs de l'innovation visant à soutenir les priorités en matière de technologie et de croissance. En outre, il a contribué à l'atteinte de jalons importants dans le cadre du projet de Wataynikaneyap Power. Il est également membre du conseil d'Energy Impact Partners et a continué d'élaborer des pratiques et des programmes novateurs à l'échelle de l'entreprise. En 2019, M. Laurito a dirigé avec efficacité des dossiers liés à la technologie et à la cybersécurité, notamment la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques liés à la cybersécurité et à la surveillance des investissements, des priorités et des pratiques exemplaires en matière de technologie de l'information.

Nora Duke, vice-présidente directrice, développement durable et chef des ressources humaines

Facteur de performance individuelle pour 2019 : 175 %

À titre de vice-présidente directrice, développement durable et chef des ressources humaines, M^{me} Duke est chargée du développement durable à l'échelle de l'entreprise, du perfectionnement des talents et des priorités connexes en matière de ressources humaines, ainsi que de la stratégie de communication interne et externe de Fortis.

En 2019, M^{me} Duke a dirigé l'avancement de notre feuille de route en matière de développement durable destinée à stimuler la création de valeur pour les actionnaires, ce qui comprend l'amélioration de la présentation de l'information grâce au Rapport sur le développement durable de 2019. De plus, elle a fait progresser notre stratégie en matière d'énergie propre et a rendu possible une interaction accrue avec un large éventail de parties prenantes. Nous sommes de plus en plus reconnus pour l'importance que nous accordons au développement durable, et M^{me} Duke a su bien représenter Fortis à cet égard, notamment en présentant les initiatives importantes mises en œuvre à UNS Energy et à FortisBC. En 2019, M^{me} Duke a également dirigé nos priorités en matière de perfectionnement du leadership, d'évaluation des talents et de planification de la relève au moyen d'un certain nombre de livrables et elle a parrainé, en qualité de membre de la haute direction, le lancement d'un cadre favorisant la diversité et l'inclusion à l'échelle de l'entreprise.

Incentif à long terme

Objet

Cet incitatif motive les membres de la haute direction à atteindre une performance d'entreprise soutenue à long terme et fait correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires. Il sert également à attirer et à maintenir en poste des membres de la haute direction hautement qualifiés.

Participants

Tous les membres de la haute direction

Forme

- Des options sur actions
- Des unités d'actions inaccessibles (les « UAI ») (nouvellement attribuées depuis 2019 à certains membres de la haute direction visés (voir page 56)).
- Des unités d'actions attribuées en fonction de la performance (les « UAP »)

Une tranche de 75 % de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres à l'intention de la haute direction est fondée sur la performance. Cette rémunération est versée au moyen de l'attribution d'UAP et d'options sur actions aux membres de la haute direction canadiens, et d'UAP, aux membres de la haute direction américains. La tranche de 25 % restante de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres est liée à la continuité du service et versée sous forme d'UAI.

Montant

La rémunération incitative à long terme est attribuée chaque année et son montant est fondé sur le positionnement concurrentiel et le niveau hiérarchique du membre de la haute direction. Les attributions cibles pour 2019 ont été les suivantes :

	Valeur totale de l'attribution cible (en % du salaire)	Composition de l'incitatif		
		Options sur actions	UAI	UAP
Barry Perry Président et chef de la direction	420 %	25 %	25 %	50 %
Jocelyn Perry Vice-présidente directrice et chef des finances	220 %	25 %	25 %	50 %
David Hutchens Vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest	250 %	–	32 %	68 %
James Laurito Vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie	180 %	–	25 %	75 %
Nora Duke Vice-présidente directrice, développement durable et chef des ressources humaines	180 %	25 %	25 %	50 %

M. Hutchens reçoit des UAI et des UAP à titre de chef de la direction de UNS Energy. La valeur d'attribution et la composition de l'incitatif cible reflètent la valeur proportionnelle associée à ces deux rôles.

Options sur actions

Acquisition des droits

Les droits aux options sur actions s'acquièrent à hauteur de 25 % par année à compter du premier anniversaire de l'attribution et expirent après 10 ans.

Paiement

Les options sur actions confèrent au porteur la possibilité d'acheter des actions ordinaires de Fortis à un prix correspondant au moins au cours du marché au moment de l'attribution. Ce prix, appelé le prix d'exercice, correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

Lien entre la rémunération et la performance

Les options sur actions n'ont de la valeur que si le cours de notre action augmente et devient supérieur au prix d'exercice.

UAI

Les attributions d'UAI sont réglées au comptant à la fin de la période d'acquisition des droits de trois ans selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits, et après déduction des retenues d'impôt. Les UAI accumulent des équivalents de dividendes au même taux que celui des dividendes versés sur nos actions ordinaires et ne peuvent être cédées à une autre personne. Voir la page 56 pour une description des modifications apportées aux attributions d'UAI entrées en vigueur en 2020.

UAP

Acquisition des droits

Les droits aux UAP s'acquièrent à la fin d'une période de performance de trois ans selon notre performance calculée en fonction de deux paramètres déterminés (voir la page 75).

Paie ment

L'acquisition des droits s'établit dans une fourchette de 0 % à 200 % de la cible. Les UAP sont réglées au comptant selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits, et après déduction des retenues d'impôt.

Les UAP accumulent des équivalents de dividendes au même taux que celui des dividendes versés sur nos actions ordinaires et ne peuvent être cédées à une autre personne.

Le comité peut annuler le paiement si la note de crédit à long terme de l'entreprise est inférieure à BBB (telle que désignée par S&P le dernier jour de la période de performance (le 31 décembre ou le dernier jour ouvrable de la période de trois ans si le 31 décembre tombe une fin de semaine).

Lien entre la rémunération et la performance

La valeur finale de l'attribution repose sur notre performance calculée en fonction de deux paramètres déterminés (voir ci-après). Si nous n'atteignons pas le niveau minimal de performance pour un paramètre donné, le paiement relatif à ce paramètre est alors égal à zéro.

Le comité des ressources humaines peut établir des critères de performance additionnels pour les attributions d'UAP au moment de leur attribution ou par la suite.

Exercice du pouvoir discrétionnaire

Le comité peut exercer sa discrétion pour tenir compte de tout élément extraordinaire durant la période de performance de trois ans lorsqu'il établit le paiement.

Attributions incitatives à long terme en 2019

	Options sur actions			UAI ^{1) 2)}			UAP ^{1) 2)}		
	Valeur à l'attribution	Nombre d'options attribuées	% de la rémunération directe totale en 2019	Valeur à l'attribution	Nombre d'UAI	% de la rémunération directe totale en 2019	Valeur à l'attribution	Nombre d'UAP	% de la rémunération directe totale en 2019
Barry Perry	1 365 000 \$	286 948	14,6 %	1 365 000 \$	30 237	14,6 %	2 730 000 \$	60 474	29,1 %
Jocelyn Perry	330 000 \$	69 372	11,8 %	330 000 \$	7 310	11,8 %	660 000 \$	14 620	23,7 %
David Hutchens	–	–	–	836 871 \$	18 539	17,5 %	1 805 879 \$	40 006	37,9 %
James Laurito	–	–	–	398 970 \$	8 838	12,3 %	1 196 910 \$	26 514	36,9 %
Nora Duke	281 250 \$	59 124	12,0 %	281 250 \$	6 230	12,0 %	562 500 \$	12 460	24,1 %

1) Les attributions d'UAI et d'UAP figurant dans le tableau ont été arrondies.

2) Les UAI et les UAP attribuées à M. Hutchens et à M. Laurito ont été calculées et attribuées en dollars américains et ont été converties en dollars canadiens à l'aide du taux de change en vigueur le 1^{er} janvier 2019, soit 1,00 \$ US pour 1,364 \$.

Attribution d'options sur actions en 2019

Les attributions d'options sur actions en 2019 ont été effectuées le 13 février 2019 conformément à notre politique de rémunération de la haute direction. La juste valeur à la date d'attribution était de 47,57 \$ selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution. En règle générale, nous établissons la valeur des options sur actions en fonction du modèle binomial d'évaluation afin de déterminer la juste valeur des options visant l'achat d'actions ordinaires. L'évaluation binomiale pour les attributions de 2019 s'est établie à 9 %. Compte tenu de cette valeur, selon la recommandation de son expert-conseil en rémunération et sur le fondement d'un examen des pratiques du marché, le comité des ressources humaines a adopté une valeur de 10 % à l'égard des attributions de 2019, ce qui a entraîné une diminution du nombre d'options attribuées. Pour obtenir plus de détails, voir la note de bas de page 2 du tableau sommaire de la rémunération à la page 88.

Attributions d'UAI et d'UAP en 2019

Les attributions d'UAI et d'UAP en 2019 ont été effectuées le 1^{er} janvier 2019 conformément aux politiques de rémunération de la haute direction de Fortis et des filiales connexes. La valeur d'attribution a été divisée par 45,14 \$, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse se terminant le 31 décembre 2018, afin de calculer le nombre d'UAP et d'UAI devant être attribuées.

Critères de performance pour les UAP

Les droits aux UAP attribuées en 2019 seront acquis le 1^{er} janvier 2022 (soit au troisième anniversaire de l'attribution) selon notre performance calculée en fonction de deux cibles déterminées, chacune pondérée à 50 % :

- notre BPA cumulatif en comparaison d'une cible établie par le comité des ressources humaines en fonction de notre plan d'entreprise;
- notre RTA par rapport au RTA des sociétés faisant partie du groupe de référence pour la performance.

Le multiplicateur du paiement pour chaque critère est égal à zéro si nous ne réalisons pas la performance minimale, et il est plafonné à 200 % en cas de performance maximale.

À la date d'attribution, notre note de crédit à long terme attribuée par S&P était de A-.

Au sujet de notre BPA cumulatif

BPA cumulatif sur trois ans de Fortis par rapport à la cible	Multiplicateur du paiement	
En deçà du seuil	0 %	Nous avons fixé quatre seuils de performance pour le critère du BPA cumulatif. Le comité des ressources humaines a fixé le BPA cumulatif cible pour les attributions d'UAP en 2019 en tenant compte de notre plan d'entreprise, des résultats de l'exercice précédent et de l'incidence sur ITC de la décision prise par la FERC, en 2018, concernant le supplément incitatif au titre de l'indépendance.
Minimum (cible -5 %)	50 %	
Cible (plan)	100 %	
Cible étendue (cible +5 %)	150 %	
Maximum (cible +7 %)	200 %	

Si notre BPA cumulatif se situe à l'intérieur des seuils de paiement minimum et maximum, le multiplicateur est établi à l'aide d'une interpolation linéaire.

Au sujet du RTA

Notre RTA sera mesuré par rapport à un groupe de référence pour la performance composé de 25 sociétés ouvertes de services publics en Amérique du Nord avec lesquelles nous rivalisons pour les investisseurs.

Alliant Energy Corp.	DTE Energy Co.	Hydro One Ltd.	Sempra Energy
Ameren Corp.	Edison International Emera Inc.	NiSource Inc.	UGI Corp.
Atmos Energy Corp.	Emera Inc.	OGE Energy Corp.	WEC Energy Group
Canadian Utilities Ltd.	Entergy Corp.	Pinnacle West Capital Corp.	Xcel Energy Inc.
CenterPoint Energy Inc.	Energy, Inc.	PG&E Corporation	
CMS Energy Corp.	Eversource Energy	PPL Corp.	
Consolidated Edison, Inc.	FirstEnergy Corp.	Public SVC Enterprise Group	

Les sociétés ont été approuvées par le comité des ressources humaines en janvier 2019 sur le fondement de plusieurs critères, y compris la taille et la complexité de l'entreprise. Le tableau suivant présente la médiane et la moyenne pour le groupe de comparaison de Fortis en date du 31 décembre 2018 :

	Capitalisation boursière (en M\$)	Revenus totaux (en k\$)	Actifs totaux (en k\$)	Capitalisation de la dette/comptable (en %)	Rendement en dividendes (en %)
Médiane	19 842 \$	10 224 \$	37 136 \$	55,71 %	3,43 %
Moyenne	20 990 \$	10 690 \$	45 324 \$	57,15 %	3,51 %
Fortis	19 478 \$	8 390 \$	53 051 \$	57,32 %	3,96 %

Le comité des ressources humaines examine chaque année la composition du groupe de référence et est autorisé à y apporter les changements qu'il juge appropriés.

Le multiplicateur du RTA sera établi de la manière suivante :

RTA sur trois ans de Fortis par rapport au RTA du groupe de référence pour la performance	Multiplicateur du paiement	
Moins de P30	0 %	Nous avons augmenté le seuil de performance du RTA pour un paiement maximum pour le faire passer de P75 à P85 ou plus à compter des attributions d'UAI de 2017.
P30	50 %	
P50 (médiane)	100 %	
P85 ou plus	200 %	

Si notre RTA se situe entre le 30^e et le 85^e centile, le multiplicateur est établi à l'aide d'une interpolation linéaire.

Paie ment des UAI et UAP attribuées en 2016

Attributions d'UAI

En 2016, M^{me} Perry s'est vu attribuer des UAI aux termes du plan d'unités d'actions incessibles de Newfoundland Power. MM. Laurito et Hutchens se sont vu attribuer des UAI aux termes des plans d'unités d'actions de Central Hudson et de UNS Energy, respectivement. Les droits aux UAI attribuées en 2016 ont été acquis le 1^{er} janvier 2019.

Le tableau ci-après présente le calcul de chaque paiement et la valeur réalisée. Les montants des paiements tiennent compte de l'arrondissement au nombre entier le plus près.

$$\left[\begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre d'UAI} \\ \text{attribuées} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre d'UAI} \\ \text{reçues au titre} \\ \text{d'équivalents de} \\ \text{dividendes} \\ \hline \end{array} \right] \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Cours moyen} \\ \text{pondéré en fonction} \\ \text{du volume} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Paie ment} \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Valeur réalisée} \\ \text{en \% de la valeur} \\ \text{d'attribution} \\ \hline \end{array}$$

	Nombre d'UAI attribuées	Nombre d'UAI reçues au titre d'équivalents de dividendes	Cours moyen pondéré en fonction du volume	Paie ment	Valeur réalisée en % de la valeur d'attribution
Jocelyn Perry ¹⁾	928	112	45,14 \$	46 919 \$	134 %
David Hutchens ²⁾	13 757	1,654	45,14 \$	667 025 \$	134 %
James Laurito ²⁾	8 178	983	45,14 \$	396 520 \$	134 %

- 1) L'attribution a été payée à 45,14 \$, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée le 31 décembre 2018.
- 2) Les attributions ont été payées à 32,62 \$ US, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée le 31 décembre 2018 de 45,14 \$, converti en dollars américains selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2015 (le jour ouvrable précédant la date d'attribution), soit 1,00 \$ US pour 1,3839 \$. Le montant du paiement a été converti en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 2019, soit 1,00 \$ US pour 1,3269 \$.

Attributions d'UAP

Les droits aux UAP attribuées en 2016 ont été acquis le 1^{er} janvier 2019 en fonction de notre performance sur trois ans pour deux paramètres :

- notre BPA cumulatif en regard de notre BPA cible pour la période (pondération à 50 %);
- notre RTA relatif (pondération de 50 %).

Le groupe de référence pour la performance en 2016 était composé initialement de 25 sociétés ouvertes de services publics d'Amérique du Nord cherchant à attirer les mêmes investisseurs que nous. En raison des regroupements survenus dans le secteur, certaines sociétés qui faisaient partie du groupe de référence initial ne sont plus inscrites à une bourse publique ou ont fait l'objet de fusions ou d'acquisitions et ne conviennent donc plus en tant que sociétés de comparaison. Aussi, le groupe de référence utilisé pour évaluer la performance aux fins des attributions d'UAP de 2016 était constitué des 23 sociétés suivantes :

Alliant Energy Corp.	DTE Energy Co.	New Jersey Resources Corp.	SCANA Corp.
Ameren Corp.	Emera Inc.	NiSource Inc.	Sempra Energy
Atmos Energy Corp.	Eversource Energy	OGE Energy Corp.	UGI Corporation
Canadian Utilities Ltd.	FirstEnergy Corp.	Pinnacle West Capital Corp.	WEC Energy Group
CenterPoint Energy Inc.	Hydro One Limited	PPL Corp.	Xcel Energy Inc.
CMS Energy Corp.	MDU Resources Group Inc.	Public SVC Enterprise Group	

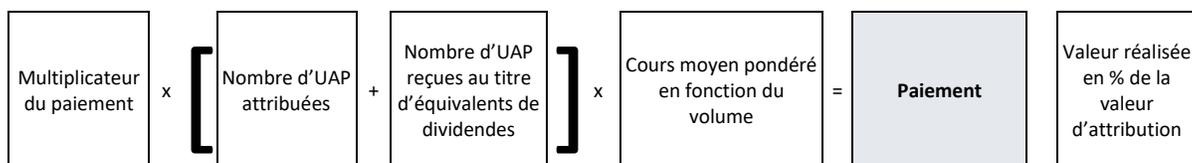
Le multiplicateur du paiement d'UAP pour 2016 a été calculé à 101,4 % comme suit :

$$\left(50\% \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Paie ment du BPA} \\ \text{cumulatif de 150 \% de} \\ \text{Fortis}^{1)} \\ \hline \end{array} \right) + \left(50\% \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Paie ment du RTA relatif} \\ \text{de 52,7 \%} \\ \text{de Fortis}^{2)} \\ \hline \end{array} \right) = \begin{array}{|c|} \hline \text{Multiplieateur du} \\ \text{paie ment} \\ \hline \text{101,4 \%} \\ \hline \end{array}$$

- 1) Nous avons réalisé un BPA cumulatif de 7,42 \$ en comparaison de notre cible de 6,58 \$, ce qui a dégagé un paiement de 150 %.
- 2) Notre RTA sur trois exercices de 36,5 % s'est établi au 31^e centile du groupe de référence pour la performance, ce qui a dégagé un paiement de 52,7 %.

En date du 31 décembre 2018, notre note de crédit à long terme s'établissait à A- par rapport à la médiane de BBB+ du groupe de référence selon S&P.

Le tableau ci-après présente le calcul de chaque paiement et la valeur réalisée. Les montants des paiements tiennent compte de l'arrondissement au nombre entier le plus près.



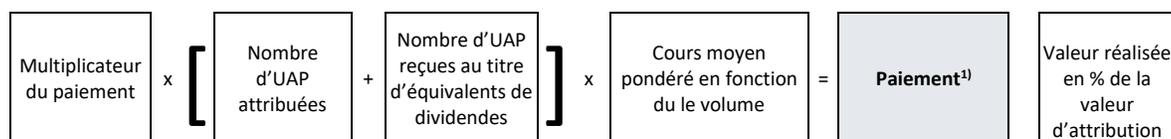
Barry Perry ¹⁾	101,4 %	76 545	9 200	45,14 \$	3 924 999 \$	136 %
James Laurito ²⁾	101,4 %	18 806	2 260	45,14 \$	924 597 \$	136 %
Nora Duke ¹⁾	101,4 %	12 476	1 500	45,14 \$	639 724 \$	136 %

- 1) L'attribution a été payée à 45,14 \$, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée le 31 décembre 2018.
- 2) M. Laurito a reçu des UAP aux termes du plan d'unités d'actions 2016 de CH Energy Group. Les modalités de ce plan reprenaient celles du plan d'UAP 2016 de Fortis. L'attribution a été payée à 32,62 \$ US, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée le 31 décembre 2018 de 45,14 \$, converti en dollars américains selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2015 (le jour ouvrable précédant la date d'attribution), soit 1,00 \$ US pour 1,3839 \$. Le montant du paiement a été converti en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 2019, soit 1,00 \$ US pour 1,3269 \$.

UAP attribuées en 2016 aux termes des plans des filiales

En 2016, M^{me} Perry s'est vu attribuer des UAP aux termes du plan d'unités d'actions attribuées en fonction de la performance de Newfoundland Power. M. Hutchens s'est vu attribuer des UAP aux termes du plan d'unités d'actions de UNS Energy. Les droits aux UAP attribués en 2016 ont été acquis le 1^{er} janvier 2019.

Le tableau ci-après présente le calcul de chaque paiement et la valeur réalisée. Les montants des paiements tiennent compte de l'arrondissement au nombre entier le plus près.



Jocelyn Perry	98,3 %	1 856	223	45,14 \$	92 243 \$	132 %
David Hutchens ¹⁾	101,4 %	27 514	3 307	45,14 \$	1 352 726 \$	136 %

- 1) L'attribution a été payée à 32,62 \$ US, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée le 31 décembre 2018 de 45,14 \$, converti en dollars américains selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2015 (le jour ouvrable précédant la date d'attribution), soit 1,00 \$ US pour 1,3839 \$. Le montant du paiement a été converti en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 2019, soit 1,00 \$ US pour 1,3269 \$.

Multiplicateur de la performance des filiales

Tous les plans d'unités d'actions des filiales sont soumis aux mêmes limites minimale et maximale de paiement que Fortis.

Newfoundland Power

Les critères de paiement des unités attribuées en fonction de la performance de 2016 de Newfoundland Power étaient fondés sur trois mesures de performance. Deux mesures, soit le BPA cumulatif de Fortis et le RTA relatif de Fortis, correspondaient aux mesures utilisées par Fortis pour l'attribution d'UAP en 2016, comme il est indiqué ci-dessus, et la troisième mesure était le bénéfice net cumulatif des filiales sur trois exercices.

Le multiplicateur du paiement des UAP attribuées en 2016 par Newfoundland a été calculé comme suit :

$$\left(25\% \times \begin{array}{c} \text{Bénéfice net} \\ \text{cumulatif des} \\ \text{filiales sur trois} \\ \text{exercices}^{1)} \end{array} \right) + \left(25\% \times \begin{array}{c} \text{Paiement de BPA} \\ \text{cumulatif de} \\ \text{Fortis de 150 \%}^{2)} \end{array} \right) + \left(50\% \times \begin{array}{c} \text{Paiement de RTA} \\ \text{relatif de Fortis} \\ \text{de 52,7 \%}^{3)} \end{array} \right) = \begin{array}{c} \text{Multiplicateur} \\ \text{du paiement} \end{array}$$

Jocelyn Perry	34,4 %	37,5 %	26,4 %	98,3 %
---------------	--------	--------	--------	---------------

- 1) Le bénéfice net cumulatif sur trois exercices de Newfoundland Power a dépassé la cible, ce qui a permis de dégager un paiement de 137,8 %.
- 2) Nous avons réalisé un BPA cumulatif de 7,42 \$ en comparaison de notre cible de 6,58 \$, ce qui a permis de dégager un paiement de 150 %.
- 3) Notre RTA sur trois exercices de 36,5 % s'est établi au 31^e centile du groupe de référence pour la performance, ce qui a permis de dégager un paiement de 52,7 %.

UNS Energy

Les critères de paiement des unités attribuées en fonction de la performance par UNS Energy étaient fondés sur deux mesures de performance également pondérées : le RTA relatif de Fortis, ce qui correspond à la mesure de Fortis indiquée ci-dessus, et le bénéfice net cumulatif des filiales sur trois exercices.

Le multiplicateur du paiement des UAP attribuées en 2016 par UNS Energy a été calculé comme suit :

$$\left(50\% \times \begin{array}{c} \text{Bénéfice net} \\ \text{cumulatif des filiales} \\ \text{sur trois exercices}^{1)} \end{array} \right) + \left(50\% \times \begin{array}{c} \text{Paiement de RTA} \\ \text{relatif de Fortis} \\ \text{de 52,7 \%}^{2)} \end{array} \right) = \begin{array}{c} \text{Multiplicateur} \\ \text{du paiement} \end{array}$$

David Hutchens	75,0 %	26,4 %	101,4 %
----------------	--------	--------	----------------

- 1) Le bénéfice net cumulatif sur trois exercices de UNS Energy a dépassé la cible, ce qui a permis de dégager un paiement de 150 %.
- 2) Notre RTA sur trois exercices de 36,5 % s'est établi au 31^e centile du groupe de référence pour la performance, ce qui a permis de dégager un paiement de 52,7 %.

Paiement des UAI et des UAP attribuées en 2017

Les droits aux UAP attribuées en 2017 ont été acquis le 1^{er} janvier 2020, notre performance sur trois exercices étant fondée sur le RTA relatif et le BPA cumulatif en comparaison du BPA cible. L'attribution de 2017 était la première attribution fondée sur des capitaux propres effectuée depuis l'acquisition d'ITC pour 16 milliards de dollars à l'automne 2016.

Notre RTA sur trois exercices de 46,5 % s'est établi au 47^e centile du groupe de référence pour la performance, ce qui a permis de dégager un paiement de 95,2 %. L'intégration efficace d'ITC après son acquisition à la fin de 2016, combinée au succès de notre stratégie de croissance interne au cours de la période de trois exercices et à l'importante valeur créée grâce à l'aliénation de la centrale Waneta Expansion en 2019, a permis de d'obtenir un résultat de 200 % pour le BPA cumulatif.

Il en a résulté un multiplicateur du paiement combiné de 147,6 % calculé comme suit :

$$\left(50\% \times \begin{array}{c} \text{Paiement de BPA} \\ \text{cumulatif de} \\ \text{200 \% de Fortis}^{1)} \end{array} \right) + \left(50\% \times \begin{array}{c} \text{Paiement de RTA} \\ \text{relatif de 95,2 \%} \\ \text{de Fortis} \end{array} \right) = \begin{array}{c} \text{Multiplicateur} \\ \text{du paiement} \\ \text{147,6 \%}^{2)} \end{array}$$

- 1) Le gain à la vente de la centrale Waneta Expansion sera exclu du BPA cumulatif et du paiement connexe liés aux UAP attribuées en 2018 et en 2019.
- 2) En 2017, M^{me} Perry et M. Hutchens se sont vu attribuer des UAP aux termes du plan d'unités d'actions de leur filiale respective. Étant donné que la performance sur trois exercices de ces plans inclut le bénéfice net cumulatif des filiales, le multiplicateur du paiement varie par rapport au pourcentage de 147,6 % indiqué ci-dessus.

Les UAP et les UAI attribuées en 2017 ont été payées à 53,97 \$, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée le 31 décembre 2019. D'autres détails sur le paiement des attributions d'UAP et d'UAI de 2017, y compris les montants payés à chaque membre de la haute direction visé, seront inclus dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2021.

Au sujet du plan d'options sur actions

Le plan actuel a été adopté en 2012 et est administré par le comité des ressources humaines. Le comité établit :

- qui est admissible au plan et qui, parmi ces personnes, se voit attribuer des options sur actions;
- le nombre d'actions ordinaires visé par chaque attribution d'options sur actions;
- le prix d'exercice (qui ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse se terminant la veille de la date d'attribution);
- le moment de l'attribution des options sur actions;
- le moment de l'acquisition des droits aux options sur actions;
- le moment de l'expiration des options sur actions.

Le *cours moyen pondéré en fonction du volume* est la valeur totale de nos actions ordinaires négociées à la TSX durant les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, divisée par le volume total de nos actions ordinaires négociées pendant cette période.

Les options sur actions attribuées aux initiés aux termes du plan et de tout autre mécanisme de rémunération fondé sur des titres établi par Fortis ne peuvent excéder 10 % du nombre total de nos actions ordinaires émises et en circulation à tout moment ou dans une période de un an. Le plan ne prévoit pas de nombre maximal d'options sur actions pouvant être émises à une même personne.

Les porteurs ne peuvent exercer leurs options sur actions en période d'interdiction des opérations, tel qu'il est indiqué dans le document relatif au plan, dans notre politique sur les opérations d'initiés et dans la législation canadienne en valeurs mobilières. Si la date d'expiration tombe en période d'interdiction des opérations, la durée des options sur actions ou la tranche non exercée de l'attribution sera prolongée de 10 jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction.

Autres points importants

- Il nous reste 3 783 494 actions ordinaires en réserve pour les options sur actions devant être émises aux termes du plan d'options sur actions de 2012, soit 0,82 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation en date du 31 décembre 2019.
- Depuis la création du plan en 2012, 2 821 355 actions ont été émises lors de l'exercice d'options sur actions attribuées aux termes du plan, soit 0,61 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2019.
- Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement pour les trois derniers exercices, calculé en nombre d'options attribuées durant l'exercice, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

	2019	2018	2017
Nombre d'options attribuées	852 088	761 508	774 924
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	436 761 920	424 720 126	415 481 447
Taux d'épuisement	0,20 %	0,18 %	0,19 %

- Tous les employés de Fortis et de ses filiales qui sont des résidents canadiens peuvent se voir attribuer des options sur actions aux termes du plan d'options sur actions de 2012. Nous avons pour pratique d'attribuer des options sur actions aux membres de la haute direction seulement.
- Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas autorisés à participer au plan.
- Les droits aux options sur actions sont acquis à hauteur de 25 % chaque année à compter du premier anniversaire de l'attribution et expirent après 10 ans. L'acquisition est avancée s'il se produit un changement de contrôle, au sens attribué à ce terme dans le plan.
- Nous n'antidatons pas les options sur actions ni ne changeons ou réduisons le prix d'exercice des options sur actions déjà attribuées.
- Nous ne consentons pas de prêt aux participants pour leur permettre d'exercer leurs options sur actions.
- Une attribution d'options sur actions ne représente pas un droit pour le porteur de continuer à travailler pour Fortis ou à lui fournir des services.
- Les options sur actions expirent trois ans après le départ à la retraite ou le décès du membre de la haute direction. Elles ne peuvent être cédées à une autre personne, sauf par succession testamentaire ou suivant les droits de dévolution dans l'éventualité du décès du porteur. En cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante, les options sur actions dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 90 jours suivant la cessation d'emploi.

Dispositions de modification

Le plan d'options sur actions de 2012 contient des dispositions détaillées précisant dans quelles circonstances l'approbation des actionnaires est requise pour modifier le plan. Aucune modification nécessitant l'approbation des actionnaires conformément aux lois applicables ou aux règles ou politiques d'une bourse de valeurs à laquelle nos actions ordinaires sont négociées de temps à autre ne prendra effet avant que nous n'ayons obtenu l'approbation nécessaire.

De plus, nous avons besoin de l'approbation des actionnaires au moyen d'une résolution ordinaire pour toute modification visant à faire ce qui suit :

- augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du plan d'options sur actions de 2012, sauf si c'est pour apporter un rajustement conformément aux dispositions du plan relatives aux rajustements;
- réduire le prix d'exercice d'une option sur actions attribuée aux termes du plan d'options sur actions de 2012 (y compris l'annulation et la réattribution d'une option sur actions qui constitue une réduction du prix d'exercice d'une option sur actions) ou prolonger la période durant laquelle une option sur actions peut être exercée, sauf si c'est pour apporter un rajustement conformément aux dispositions du plan relatives aux rajustements;
- élargir l'admissibilité au plan d'options sur actions de 2012 pour inclure un administrateur qui n'est pas un employé ou un autre initié de Fortis;
- supprimer, augmenter ou excéder les limites de participation au plan d'options sur actions de 2012 pour nos initiés;
- permettre le transfert ou la cession d'options sur actions autrement qu'à des fins normales de règlement de succession;
- modifier les dispositions de modification du plan d'options sur actions de 2012 si la modification n'est pas une modification (i) destinée à assurer le maintien de la conformité avec la législation applicable, y compris, sans limitation, les règles, règlements et politiques de la TSX, ou (ii) d'ordre « administratif », typographique ou technique.

L'approbation des actionnaires n'est pas requise pour les modifications suivantes apportées au plan d'options sur actions de 2012, sous réserve de toute approbation exigée par les autorités de réglementation, y compris, au besoin, l'approbation de la TSX :

- les modifications d'ordre « administratif » visant notamment à corriger toute ambiguïté, erreur ou omission dans le plan d'options sur actions de 2012 ou encore à corriger ou à compléter une disposition incompatible avec une autre disposition de ce plan;
- les modifications nécessaires pour assurer le maintien de la conformité avec les dispositions de la législation applicable, y compris, sans limitation, les règles, règlements et politiques de la TSX;
- les modifications apportées à l'admissibilité au plan d'options sur actions de 2012, sauf s'il s'agit d'une modification qui pourrait élargir ou accroître la participation de nos initiés;
- l'augmentation du prix d'exercice de toute option sur actions attribuée aux termes du plan d'options sur actions de 2012;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à l'acquisition des droits et à l'exercice du plan d'options sur actions de 2012 ou à toute option sur actions attribuée aux termes de ce plan d'une manière qui ne reporte pas la date d'expiration initiale de toute option sur actions applicable, y compris pour prévoir l'acquisition anticipée des droits et l'exercice anticipé de toute option sur actions que le comité juge nécessaire ou souhaitable, à son appréciation;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à la résiliation du plan d'options sur actions de 2012 ou à toute option attribuée aux termes de ce plan qui, dans ce dernier cas, ne reportent pas la date d'expiration initiale d'une option sur actions donnée;
- l'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement, payable en espèces ou en actions ordinaires, qui prévoit la déduction du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du plan d'options sur actions de 2012 des actions ordinaires sous-jacentes;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à la cessibilité des options sur actions aux fins normales de règlement de succession;
- les modifications relatives à l'administration du plan d'options sur actions de 2012, y compris le changement du processus aux termes duquel le porteur d'une option peut exercer ses options sur actions;
- l'ajout d'une caractéristique d'exercice conditionnel qui donnerait aux porteurs d'options la possibilité d'exercer, dans certaines circonstances déterminées à l'appréciation du comité, à tout moment jusqu'à une date fixée à l'appréciation du comité, la totalité ou une partie des options sur actions attribuées aux porteurs d'options dont les droits sont acquis à ce moment-là et qui sont susceptibles d'exercice selon leurs modalités, ainsi que des options sur actions dont les droits ne sont pas acquis mais que le comité détermine comme étant immédiatement acquis et devenant susceptibles d'exercice si de telles modifications sont nécessaires pour suspendre le plan d'options sur actions de 2012 ou y mettre fin.

Plan d'achat d'actions à l'intention des employés

Contexte

Tous les membres de la haute direction visés peuvent participer au PAAE. M. Laurito et M^{me} Duke ont acheté des actions aux termes du plan en 2019. Ce plan met à la disposition des employés à plein temps et à temps partiel un moyen pratique d'investir dans des actions ordinaires de Fortis, de se constituer une participation en actions et de prendre part à notre succès futur. Les employés peuvent investir entre 1 % et 10 % de leur salaire de base annuel au cours d'une année civile. L'investissement annuel minimum est de 1 % du salaire de l'employé et les dividendes sont réinvestis. La participation est facultative et le plan est accessible aux employés qui sont des résidents canadiens et américains, ainsi qu'aux employés d'autres pays qui ont le droit d'y participer. Les prestations du plan sont incessibles.

Chaque contribution d'employé représente 90 % du prix d'achat des actions ordinaires, et l'employeur cotise la tranche restante de 10 %. Les actions sont acquises sur le marché libre par le fiduciaire ou sont des actions nouvelles. Toutes les actions ordinaires achetées et détenues aux termes du PAAE de 2012 sont immatriculées au nom de Computershare (à titre de fiduciaire) au bénéfice des participants du plan. Nous pouvons choisir entre une émission d'actions nouvelles ou l'achat d'actions ordinaires sur le marché secondaire en donnant au fiduciaire un préavis d'au moins 15 jours ouvrables avant la date d'achat des actions. En date du 1^{er} septembre 2012, nous avons émis des actions nouvelles pour régler les achats effectués par les employés dans le cadre du plan (voir *Renseignements sur le plan de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres* à la page 91).

Le PAAE de 2012 interdit l'achat d'actions pour le compte d'initiés de Fortis, y compris les membres de la haute direction visés si, avec tout autre mécanisme de rémunération sous forme de titres, par suite de cet achat : (i) le nombre d'actions pouvant être émises en faveur des initiés à tout moment dépasse 10 % des actions émises et en circulation de Fortis; ou (ii) le nombre d'actions émises en faveur des initiés durant une période d'un an dépasse 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de Fortis.

En date du 31 décembre 2019, 1 072 135 actions pouvaient être émises aux termes du PAAE de 2012, soit 0,23 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2019. Depuis la création de ce plan en 2012, 2 972 529 actions ont été achetées par les employés dans le cadre du PAAE de 2012, soit 0,64 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente le taux d'épuisement pour les trois dernières années, calculé en tant que nombre d'actions achetées aux termes du PAAE de 2012 durant l'année, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'année.

	2019	2018	2017
Nombre d'actions achetées	490 988	505 109	483 833
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	436 761 920	424 720 126	415 481 447
Taux d'épuisement	0,11 %	0,12 %	0,12 %

Achat d'actions aux termes du plan

Les actions peuvent être des actions nouvelles ou des actions acquises sur le marché libre à la TSX ou à la NYSE par Computershare, l'agent administratif. Les actions nouvelles achetées seront acquises à la juste valeur marchande à la date de l'achat. La *juste valeur marchande* désigne le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Fortis à la TSX durant les cinq derniers jours de bourse précédant immédiatement la date de l'achat, soit le quotient de la valeur totale des actions négociées à la TSX, divisée par le volume total des actions négociées durant la période. Les droits aux actions achetées aux termes du PAAE de 2012 deviennent acquis immédiatement, sauf les droits aux actions achetées à l'aide de la contribution de l'employeur, lesquelles doivent être détenues pendant un an ou jusqu'à la résiliation du plan.

Bien que le plan n'établisse aucun nombre maximum d'actions pouvant être émises à un employé individuel, la contribution maximum d'un employé admissible ne peut dépasser 10 % de son salaire annuel de base durant une année donnée, ce qui limite le nombre d'actions pouvant être émises à une même personne aux termes du plan.

Contributions des employés

Les employés peuvent participer au plan en versant des sommes forfaitaires ou, dans le cas de certains employés, en obtenant un prêt consenti par Fortis ou une filiale de celle-ci, selon le cas. Les employés bénéficient de prêts sans intérêts, mais le montant doit être remboursé dans un délai de 52 semaines, en versements réguliers retenus sur le salaire. Les actions achetées à l'aide des prêts aux employés sont mises en gage en faveur de Fortis ou de la filiale et ne peuvent être vendues tant que l'employé n'a pas remboursé intégralement le prêt. Les membres de la haute direction visés n'ont pas le droit de recevoir de prêts aux employés aux termes du plan.

Congé autorisé

Si un employé prend un congé autorisé, sa participation au plan est suspendue jusqu'à son retour, sauf si le conseil a autorisé autre chose à son égard. L'employé sera tenu de payer à l'avance les contributions qui auraient été requises s'il n'avait pas pris ce congé, et ces paiements anticipés pourront être effectués sous forme de montant forfaitaire ou par versements.

Départ à la retraite, cessation d'emploi et décès

Dans les 90 jours suivant son départ à la retraite, la cessation de son emploi ou son décès, l'employé (ou sa succession en cas de décès) doit produire un avis indiquant un choix (i) dans le cas d'un départ à la retraite de certains employés, de continuer à participer au plan de façon limitée au moyen du réinvestissement de dividendes seulement, (ii) de transférer ses actions à un compte externe ou (iii) de vendre ses actions et de transférer le produit net de la vente dans un compte externe. Si l'employé choisit l'option (i), aucune nouvelle contribution ne peut être effectuée, mais les actions détenues dans le plan continueront d'accumuler des dividendes.

Si l'employé ne produit pas l'avis dans le délai de 90 jours, les actions seront transférées dans un compte externe au nom de l'employé.

Dispositions de modification

L'approbation des actionnaires et de la TSX est généralement requise pour les modifications au plan. L'approbation des actionnaires n'est pas requise pour les modifications suivantes, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, y compris, au besoin, l'approbation de la TSX :

- les modifications d'ordre administratif;
- les modifications nécessaires pour le respect des dispositions des lois applicables ou des règles de la TSX;
- les modifications qui changent l'admissibilité au plan, autres qu'une modification qui pourrait accroître la participation d'initiés au plan;
- les modifications relatives à l'administration du plan;
- les modifications qui changent les contributions admissibles des employés au plan, pourvu que les contributions ne dépassent pas 25 % du salaire de base de l'employé;
- les modifications apportées à la définition de la contribution de l'employeur visant à changer le montant de l'aide financière consentie aux employés, pourvu que l'aide financière ne dépasse pas 25 % des contributions de l'employé;
- les modifications nécessaires à l'établissement de périodes d'acquisition des droits ou de conservation des actions;
- les modifications nécessaires à l'interruption ou à la résiliation du plan.

L'approbation des actionnaires par résolution ordinaire est requise pour toute modification ou tout changement qui :

- augmente le nombre maximum d'actions réservées aux fins d'émission aux termes du plan;
- modifie la définition d'employé admissible afin d'élargir la participation des initiés ou de l'augmenter;
- permet à un employé de contribuer pour plus que 25 % de sa rémunération de base pour une année civile;
- prévoit toute forme additionnelle d'aide financière à l'intention des employés;
- modifie la définition de contribution de l'employeur pour prévoir une aide financière aux employés qui excède 25 % de la contribution de l'employé;
- supprime, augmente ou dépasse la limite de participation des initiés;
- modifie les dispositions de modification du plan, si une telle modification n'est pas une modification (i) visant à assurer la conformité continue avec la législation applicable, y compris, notamment, les règles de la TSX; ou (ii) d'ordre administratif.

En 2017, nos actionnaires ont approuvé des modifications au PAEE de 2012 afin d'augmenter la réserve d'actions de 2 000 000 d'actions aux termes du PAEE.

Restrictions sur le transfert

De manière générale, les droits et les intérêts des employés aux termes du plan ne peuvent être cédés ni transférés. Si un employé est muté dans une autre entreprise qui participe au plan, sa convention de choix demeurera en vigueur.

Régime de retraite

Régime enregistré d'épargne-retraite autogéré

M. Perry et M^{me} Perry peuvent participer à un plan enregistré d'épargne-retraite autogéré (REER). Fortis verse des cotisations d'un montant équivalent à leurs contributions, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation au REER établi par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (26 500 \$ en 2019).

Régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des employés

Tous les membres de la haute direction visés, sauf MM. Laurito et Hutchens, participent au régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées des employés (le « RRCE CD »). Nous effectuons des contributions d'un montant correspondant à 13 % du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel excédant la cotisation annuelle maximum permise à un REER ou la limite de pension, dans un compte qui rapporte de l'intérêt à un taux égal au taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans, majoré d'une prime de 1 % à 3 %, selon le nombre d'années de service du membre de la haute direction. Lorsque le membre de la haute direction visé prend sa retraite, il peut recevoir le montant accumulé en une somme forfaitaire ou sous forme de versements égaux sur une période pouvant atteindre 15 ans.

Régimes de retraite à prestations déterminées

M. Hutchens participe à un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de TEP, régime auquel il participait avant sa nomination à son poste auprès de Fortis le 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de ce régime, M. Hutchens bénéficie de prestations fondées sur un maximum de 25 années de service et d'une prestation annuelle établie à 1,6 % de son revenu mensuel moyen.

M. Hutchens participe aussi à un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées s'adressant à certains membres de la haute direction de TEP, régime auquel il participait avant sa nomination à son poste auprès de Fortis le 1^{er} janvier 2018. La prestation de retraite prévue à ce régime est conforme au régime à prestations déterminées susmentionné, mais sans égard au plafond de rémunération imposé par la loi ou aux réductions volontaires de salaire. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, soit la date à laquelle il a accédé à un poste de dirigeant, le revenu mensuel moyen de M. Hutchens, qui comprend l'incitatif annuel, a été plafonné aux fins de son régime complémentaire à prestations déterminées et n'augmentera plus.

M^{me} Duke participe à un ancien régime de retraite à prestations déterminées qui n'est pas accessible aux nouveaux membres. Le régime prévoit une prestation fondée sur un maximum de 35 ans de service. La prestation de retraite pertinente qui s'applique à M^{me} Duke a été plafonnée au niveau de ses gains pour 1999.

Régime 401(k) et plans de rémunération différée

M. Hutchens reçoit une contribution jumelée par la société à son compte du régime 401(k) correspondant à 100 % de sa propre contribution jusqu'à concurrence de 4,5 % de son salaire de base, sous réserve des limites applicables aux contributions fixées par l'Internal Revenue Service (l'« IRS »).

M. Laurito reçoit une contribution de participation aux bénéficiaires à son compte du régime 401(k) correspondant à 4 % de son salaire de base, ainsi qu'une contribution jumelée par la société à son compte du régime 401(k) correspondant à 75 % de sa propre contribution jusqu'à concurrence de 8 % de son salaire de base, sous réserve des limites applicables aux contributions fixées par l'IRS.

Le 1^{er} janvier 2018, M. Hutchens a commencé à participer au régime de rémunération différée de UNS Energy Corporation. UNS Energy accumule un montant correspondant à 13 % de la tranche de son salaire de base annuel majoré de l'incitatif annuel qui est supérieure à ses gains mensuels moyens établis aux fins de ses régimes de retraite à prestations déterminées, dans un compte comportant des options d'investissement autogérées. Lorsqu'il prendra sa retraite, il pourra recevoir le montant accumulé sous forme de paiement forfaitaire ou de versements égaux échelonnés sur une période pouvant atteindre 15 ans.

M. Laurito participe au régime de rémunération différée de Central Hudson, régime auquel il participait avant sa nomination à son poste auprès de Fortis le 1^{er} avril 2016. CH Energy Group fournit un crédit de retraite complémentaire annuel pour chaque année jusqu'en 2021, qui sera déposé dans son sous-compte du régime de rémunération différée, d'après un montant correspondant à 13 % de son salaire de base et de sa prime incitative annuelle cible, tant qu'il est employé par CH Energy Group ou une filiale de Fortis. Les droits aux crédits de retraite versés en 2019 ont été acquis le 31 décembre 2019. Les droits aux crédits futurs s'acquerront à une date ultérieure, tant que M. Laurito demeure employé par CH Energy Group ou une filiale.

Voir la rubrique *Prestations en vertu d'un régime de retraite* qui commence à la page 92 pour les tableaux des régimes de retraite et des renseignements sur nos contributions de 2019 aux régimes de retraite.

Autres avantages et avantages indirects

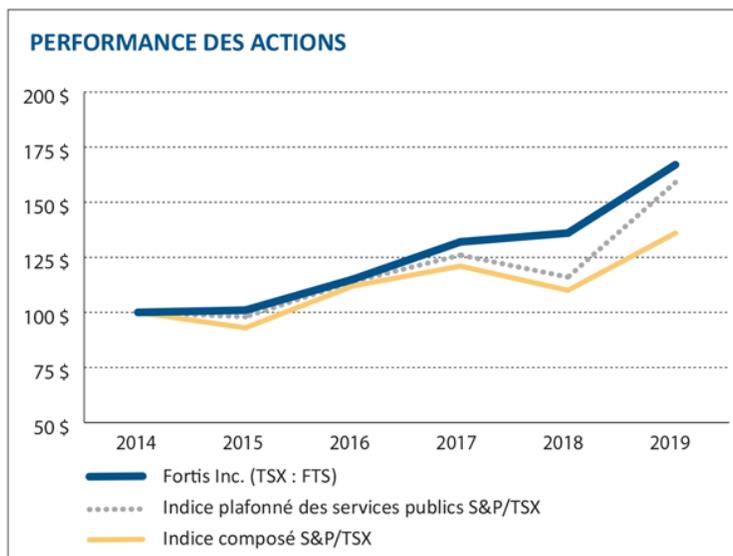
Les membres de la haute direction visés reçoivent divers avantages et avantages indirects dans le cadre d'un programme de rémunération concurrentiel :

- des assurances-vie, maladie, invalidité de longue durée, dentaire, combinées à des avantages connexes;
- une voiture d'entreprise (y compris les coûts normaux d'entretien et d'exploitation) ou une allocation d'automobile;
- des avantages postérieurs au départ à la retraite.

Performance des actions et coût de la gestion

Le graphique suivant compare le RTA pour les cinq derniers exercices au rendement de l'indice plafonné des services publics S&P/TSX et de l'indice composé S&P/TSX. Ce graphique suppose qu'une somme de 100 \$ a été investie dans nos actions ordinaires et les deux indices boursiers le 31 décembre 2014, et il suppose également le réinvestissement des dividendes durant la période.

Le graphique indique que les actions de Fortis ont mieux performé que l'indice plafonné des services publics S&P/TSX et l'indice composé S&P/TSX pendant la période de cinq exercices.



(au 31 décembre)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Actions ordinaires de Fortis (TSX : FTS)	100 \$	101 \$	115 \$	132 \$	136 \$	167 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	93 \$	112 \$	121 \$	110 \$	136 \$
Indice plafonné des services publics S&P/TSX	100 \$	98 \$	114 \$	126 \$	116 \$	159 \$
Augmentation (en %) du RTA des actions ordinaires de Fortis par rapport à l'exercice précédent	—	1,0 %	13,9 %	14,8 %	3,0 %	22,7 %

Coût de la gestion

Notre programme de rémunération de la haute direction est conçu pour récompenser les membres de la haute direction visés à peu près au niveau de la médiane de notre groupe de comparaison pour la rémunération. Le RTA est un des facteurs que le comité examine durant ses délibérations sur la rémunération de la haute direction. Il se penche également sur le succès de l'équipe de haute direction dans la réalisation de notre stratégie de croissance à long terme destinée à créer une valeur soutenue pour les actionnaires. Pendant plus d'une décennie, nous avons mis en œuvre une stratégie de croissance de notre entreprise de services publics réglementés à l'échelle du Canada et aux États-Unis, qui comprenait des acquisitions de services publics réglementés bien dirigés et des investissements dans nos entreprises de services publics.

Le tableau suivant présente notre croissance au cours des cinq derniers exercices :

(au 31 décembre)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Actifs totaux (en millions de \$)	26 233 \$	28 804 \$	47 904 \$	47 822 \$	53 051 \$	53 404 \$
Bénéfice net rajusté pour les porteurs d'actions ordinaires (en millions de \$) ¹⁾	394 \$	589 \$	721 \$	1 027 \$	1 066 \$	1 115 \$
Produits annuels (en millions de \$)	5 401 \$	6 757 \$	6 838 \$	8 301 \$	8 390 \$	8 783 \$
Rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés²⁾	20 428 450 \$	16 972 073 \$	17 913 105 \$	21 548 057 \$	27 551 441 \$	25 347 942 \$
En % du bénéfice net rajusté¹⁾	5,18 %	2,88 %	2,48 %	2,10 %	2,58 %	2,27 %

1) Mesure non conforme aux PCGR (voir la page 97).

2) Tient compte de la rémunération totale indiquée dans les circulaires antérieures pour les membres de la haute direction visés au cours de chaque exercice, soit :

2014 : Stanley Marshall (retraité depuis), Barry Perry, Karl Smith, John Walker, Earl Ludlow

2015 : Barry Perry, Karl Smith, John Walker (retraité depuis), Earl Ludlow, Nora Duke

2016 et 2017 : Barry Perry, Karl Smith, Earl Ludlow (retraité depuis), Nora Duke, James Laurito

2018 : Barry Perry, Jocelyn Perry, David Hutchens, James Laurito, Nora Duke et Karl Smith (retraité depuis)

2019 : Barry Perry, Jocelyn Perry, David Hutchens, James Laurito, Nora Duke

Depuis 2014, les produits annuels ont augmenté de 63 %, le bénéfice net rajusté, de 183 %, et les actifs totaux, de 104 %, pour s'établir à 53 milliards de dollars en date du 31 décembre 2019. Cette croissance est attribuable à nos acquisitions d'ITC, en octobre 2016 et d'UNS Energy, en août 2014, ainsi qu'à une croissance interne continue dans l'ensemble de nos entreprises de services publics.

Le tableau présente également l'évolution de la rémunération totale versée aux membres de la haute direction visés pendant la même période, comme il est indiqué dans les circulaires antérieures. La rémunération versée aux membres de la haute direction visés exprimée en pourcentage du bénéfice net ajusté a diminué au cours de la période de cinq exercices.

L'augmentation de 23 % de la rémunération totale versée aux membres de la haute direction visés pendant la période de cinq exercices découle de ce qui suit :

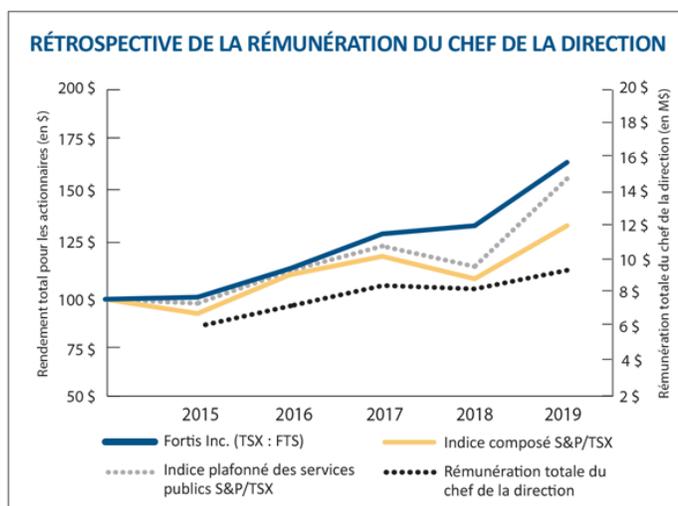
- notre croissance pendant cette période, pour nous positionner comme chef de file des services publics en Amérique du Nord;
- les augmentations de la rémunération qui se sont avérées nécessaires afin d'établir une rémunération concurrentielle, à peu près au niveau de la médiane de notre groupe de comparaison pour la rémunération;
- deux des membres de la haute direction visés en 2018 et en 2019 étant des résidents des É.-U., leur rémunération et les prestations de retraite correspondantes sont libellés en dollars américains.

Rétrospective de la rémunération du chef de la direction

Le tableau suivant présente une rétrospective sur cinq exercices de la rémunération attribuée à Barry Perry, président et chef de la direction, tel qu'elle a été présentée dans les circulaires antérieures.

	2015	2016	2017	2018	Barry Perry 2019
Rémunération fixe					
Salaire de base	1 025 000 \$	1 100 000 \$	1 200 000 \$	1 300 000 \$	1 300 000 \$
Rémunération variable (à risque)					
Incitatif annuel	1 387 440 \$	2 200 000 \$	2 446 000 \$	1 713 000 \$	2 614 000 \$
Unités d'actions incessibles (reflètent le changement dans la composition de la rémunération en 2019 – voir page 73)	-	-	-	-	1 365 000 \$
Unités d'actions fondées sur la performance	2 267 813 \$	2 887 500 \$	3 600 000 \$	3 900 000 \$	2 730 000 \$
Options sur actions	755 938 \$	962 500 \$	1 200 000 \$	1 300 000 \$	1 365 000 \$
Rémunération totale directe	5 436 191 \$	7 150 000 \$	8 446 000 \$	8 213 000 \$	9 374 000 \$

Le graphique ci-après compare la rémunération totale du chef de la direction au cours des cinq derniers exercices et notre RTA, et montre la performance du cours de nos actions en comparaison du rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX pendant la même période.



Rémunération réalisée et réalisable du chef de la direction

Une partie importante de la rémunération du chef de la direction est à risque, et les incitatifs à base de titres de capitaux propres constituent une partie importante de la rémunération à risque afin d'harmoniser les intérêts des membres de la haute direction et ceux des actionnaires.

Le tableau suivant présente la rémunération totale directe de M. Perry au cours de chacun des cinq derniers exercices, en regard de sa valeur réalisée et réalisable en date du 31 décembre 2019. Nous comparons également la valeur réalisée et réalisable d'une somme de 100 \$ attribuée sous forme de rémunération totale directe à M. Perry chaque année et la valeur d'une somme de 100 \$ investie dans les actions de Fortis le premier jour de bourse de la période, dans l'hypothèse du réinvestissement des dividendes, pour offrir une comparaison significative de la valeur du placement des actionnaires.

Le graphique ci-dessus et le tableau suivant illustrent la forte corrélation entre la rémunération du chef de la direction, d'une part, et le rendement de l'entreprise et la valeur du placement des actionnaires, d'autre part.

	Rémunération attribuée	Valeur réalisée et réalisable de la rémunération en date du 31 décembre 2019 ¹⁾	Période	Valeur de la somme de 100 \$	
				Barry Perry	Actionnaire
2015	5 436 200 \$	7 931 643 \$	1 ^{er} janv. 2015 au 31 déc. 2019	146 \$	167 \$
2016	7 150 000 \$	11 074 045 \$	1 ^{er} janv. 2016 au 31 déc. 2019	155 \$	167 \$
2017	8 446 000 \$	11 842 705 \$	1 ^{er} janv. 2017 au 31 déc. 2019	140 \$	145 \$
2018	8 213 000 \$	11 108 741 \$	1 ^{er} janv. 2018 au 31 déc. 2019	135 \$	126 \$
2019	9 374 000 \$	10 789 293 \$	1 ^{er} janv. 2019 au 31 déc. 2019	115 \$	123 \$
			Moyenne	138 \$	146 \$

- 1) La rémunération réalisée est constituée du salaire de base, de l'incitatif annuel, de la valeur du paiement sous forme d'unités d'actions attribuées durant la période, des équivalents de dividendes versés et des gains réalisés à l'exercice d'options sur actions. La valeur réalisable est égale à la valeur actuelle des unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis, notamment les UAP dont les droits s'acquière en fonction d'une cible, et de la valeur dans le cours des options en circulation attribuées durant la période.

DÉTAILS DE LA RÉMUNÉRATION EN 2019

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération que les membres de la haute direction visés ont gagnée au cours des trois derniers exercices se terminant le 31 décembre.

Voir la note 6 ci-après pour des renseignements sur les changements apportés aux postes des membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices.

Membre de la haute direction visé		Salaire	Attributions fondées sur des actions ¹⁾	Attributions fondées sur des options ²⁾	Plan incitatif annuel ³⁾	Valeur du régime de retraite ⁴⁾	Autre rémunération ⁵⁾	Rémunération totale
Barry V. Perry Président et chef de la direction	2019	1 300 000 \$	4 095 000 \$	1 365 000 \$	2 614 000 \$	365 190 \$	439 952 \$	10 179 142 \$
	2018	1 300 000 \$	3 900 000 \$	1 300 000 \$	1 713 000 \$	460 750 \$	406 730 \$	9 080 480 \$
	2017	1 200 000 \$	3 600 000 \$	1 200 000 \$	2 446 000 \$	415 990 \$	391 307 \$	9 253 297 \$
Jocelyn H. Perry⁶⁾ Vice-présidente directrice et chef des finances (en date du 1 ^{er} juin 2018)	2019	600 000 \$	990 000 \$	330 000 \$	865 000 \$	105 060 \$	159 082 \$	3 049 142 \$
	2018	466 347 \$	667 506 \$	88 200 \$	412 000 \$	62 884 \$	241 148 \$	1 938 085 \$
	2017	335 000 \$	125 625 \$	41 875 \$	216 000 \$	37 820 \$	34 985 \$	791 305 \$
David G. Hutchens^{6) 7)} Vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest (en date du 1 ^{er} janvier 2018)	2019	1 028 348 \$	2 642 750 \$	–	1 098 673 \$	390 014 \$	287 691 \$	5 447 476 \$
	2018	906 990 \$	2 200 275 \$	–	1 027 500 \$	2 385 779 \$	216 498 \$	6 737 042 \$
	2017	857 076 \$	1 774 344 \$	–	1 371 322 \$	1 143 016 \$	151 160 \$	5 296 918 \$
James P. Laurito^{6) 7)} Vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie (en date du 13 mai 2019)	2019	862 485 \$	1 595 880 \$	–	781 544 \$	179 397 \$	519 974 \$	3 939 280 \$
	2018	777 420 \$	1 357 884 \$	–	558 500 \$	161 703 \$	424 058 \$	3 279 565 \$
	2017	753 188 \$	1 247 325 \$	–	837 600 \$	156 663 \$	465 796 \$	3 460 572 \$
Nora M. Duke⁶⁾ Vice-présidente directrice, développement durable et chef des ressources humaines (en date du 8 décembre 2017)	2019	625 000 \$	843 750 \$	281 250 \$	585 000 \$	154 583 \$	243 319 \$	2 732 902 \$
	2018	565 000 \$	762 750 \$	254 250 \$	406 000 \$	178 426 \$	202 839 \$	2 369 265 \$
	2017	535 000 \$	642 000 \$	214 000 \$	627 000 \$	164 680 \$	291 142 \$	2 473 822 \$

1) Attributions fondées sur des actions

Les montants reflètent la valeur d'attribution des UAI et des UAP attribuées en 2017, en 2018 et en 2019. La valeur de chaque unité a été établie d'après le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée la veille de l'attribution :

	1 ^{er} janvier
2019	45,14 \$
2018	46,01 \$
2017	41,46 \$

Aux fins comptables, les attributions en 2017, en 2018 et en 2019 ont été mesurées à la juste valeur à l'aide du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires négociées à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée la veille de la date d'attribution pour chaque unité : 41,46 \$ (2017), 46,01 \$ (2018) et 45,14 \$ (2019).

Les montants indiqués pour M. Hutchens reflètent la valeur d'attribution des UAI et des UAP attribuées en 2017, en 2018 et en 2019 par UNS Energy, des UAP attribuées en 2018 et en 2019 par Fortis, et des UAI attribuées en 2019 par Fortis, converties en dollars canadiens selon les taux de change présentés dans le tableau ci-contre. La valeur de chaque unité était fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée la veille de l'attribution.

	1 ^{er} janvier	Taux de change
2019	45,14 \$	1,3640 \$
2018	46,01 \$	1,2573 \$
2017	41,46 \$	1,3442 \$

Les montants indiqués pour M. Laurito reflètent la valeur d'attribution des UAI et des UAP attribuées en 2017, en 2018 et en 2019 par CH Energy Group, convertis en dollars canadiens selon les taux de change présentés dans le tableau ci-contre. La valeur de chaque unité était fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse terminée la veille de l'attribution.

	1 ^{er} janvier	Taux de change
2019	45,14 \$	1,3640 \$
2018	46,01 \$	1,2573 \$
2017	41,46 \$	1,3441 \$

2) *Attributions fondées sur des options*

Les montants reflètent la valeur d'attribution des options sur actions attribuées en 2017, en 2018 et en 2019. L'évaluation binomiale pour les attributions de 2019 s'est établie à 9 %. Le comité des ressources humaines a adopté une valeur de 10 %, ce qui a entraîné une diminution du nombre d'options attribuées (voir à la page 74).

	13 févr. 2019	13 févr. 2018	15 févr. 2017
	4,76 \$	5,17 \$	4,66 \$

Les calculs selon le modèle d'évaluation binomiale étaient fondés sur les principales hypothèses suivantes :

- une durée de 10 ans (selon la durée totale aux termes du plan d'options sur actions);
- un rendement en dividendes (selon un rendement en dividendes mixte, historique et prévisionnel);
- un taux sans risque (identique au rendement des obligations du gouvernement du Canada égalant la durée des options);
- un taux de volatilité (selon la volatilité quotidienne moyenne historique).

La juste valeur de l'option sur actions au titre de la rémunération est différente de la valeur comptable indiquée dans nos états financiers parce que des hypothèses différentes ont été utilisées. La principale différence réside dans les hypothèses utilisées pour la durée prévue des options :

- la juste valeur au titre de la rémunération utilise la durée complète de 10 ans des options puisqu'elle représente mieux la rémunération potentielle;
- la juste valeur comptable suppose une durée prévue des options sur actions de 5,6 ans selon l'expérience.

3) Prime annuelle en espèces gagnée aux termes du plan incitatif à court terme pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

4) La valeur du régime de retraite comprend un débit compensatoire associé, selon le cas, au RRCE CD, au régime de retraite à prestations déterminées et au régime à rémunération différée (voir la page 92). Voir les données sur la valeur du régime de retraite de M. Hutchens à la page 92.

5) Les autres rémunérations comprennent :

- les primes d'assurance payées par Fortis pour une couverture multirisque d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance invalidité et d'assurance dentaire ainsi que des avantages connexes;
- les avantages liés à un véhicule et les frais de déplacement ou de transport;
- les cotisations de l'employeur au REER autogéré du membre de la haute direction visé (régime 401(k) pour MM. Laurito et Hutchens);
- les cotisations de l'employeur aux termes du PAEE;
- paiements de péréquation des impôts;
- la planification fiscale et financière;
- la paie de vacances accumulée;
- les sommes payées par les filiales de Fortis au titre d'honoraires d'administrateur. Les sommes indiquées dans la colonne « Toute autre rémunération » correspondant à la rémunération versée aux administrateurs s'établissent comme suit :

	Barry Perry	Jocelyn Perry	David Hutchens	James Laurito	Nora Duke
2019	381 870 \$	112 883 \$	150 000 \$	268 697 \$	196 056 \$
2018	350 746 \$	49 129 \$	126 250 \$	246 183 \$	164 395 \$
2017	340 456 \$	–	108 750 \$	246 734 \$	130 659 \$

Pour MM. Hutchens et Laurito, la rémunération a été versée en dollars américains et convertie en dollars canadiens à l'aide des taux de change annuels moyens de 1,00 \$ US = 1,3269 \$ pour 2019, de 1,00 \$ US = 1,2957 \$ pour 2018 et de 1,00 \$ US = 1,2986 \$ pour 2017.

Les avantages indirects et les prestations totalisent moins de 50 000 \$ et moins de 10 % du salaire annuel pour chaque membre de la haute direction visé.

6) Le tableau suivant explique les changements apportés aux fonctions des membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices :

Jocelyn Perry	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de 2018 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de sa fonction actuelle et de son rôle antérieur en tant que présidente et chef de la direction de Newfoundland Power. • Les données pour 2017 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de ses rôles successifs auprès de Newfoundland Power. M^{me} Perry a été nommée présidente et chef de la direction de Newfoundland Power le 1^{er} juin 2017.
David Hutchens	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de 2018 et 2019 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de sa fonction de vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest et en tant que président et chef de la direction de UNS Energy. • Les données de 2017 reflètent la rémunération gagnée en tant que président et chef de la direction de UNS Energy.
James Laurito	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de 2019 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de ses fonctions actuelles et de son rôle antérieur en tant que vice-président directeur, développement des affaires, poste qu'il a occupé jusqu'au 13 mai 2019.
Nora Duke	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de 2017 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de ses fonctions actuelles et de son rôle antérieur en tant que vice-présidente directrice, services aux entreprises et chef des ressources humaines, poste qu'elle a occupé jusqu'au 7 décembre 2017.

7) En tant que résidents des États-Unis, MM. Hutchens et Laurito sont payés en dollars américains. Toutes les sommes en dollars américains autres que les attributions fondées sur des actions ont été converties en dollars canadiens selon les taux de change moyens pour l'année : 1,00 \$ US = 1,3269 \$ pour 2019, de 1,00 \$ US = 1,2957 \$ pour 2018 et de 1,00 \$ US = 1,2986 \$ pour 2017. Les montants des attributions fondées sur des actions ont été convertis en dollars canadiens à l'aide des taux de changes indiqués à la note 1. Le tableau suivant présente la rémunération de MM. Hutchens et Laurito en dollars américains :

		Salaire	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Plan incitatif annuel	Valeur du régime de retraite	Toute autre rémunération	Rémunération totale
David Hutchens	2019	775 000 \$	1 937 500 \$	–	828 000 \$	293 929 \$	216 814 \$	4 051 243 \$
	2018	700 000 \$	1 750 000 \$	–	793 000 \$	1 841 305 \$	167 093 \$	5 251 398 \$
	2017	660 000 \$	1 320 000 \$	–	1 056 000 \$	880 191 \$	116 402 \$	4 032 593 \$
James Laurito	2019	650 000 \$	1 170 000 \$	–	589 000 \$	135 200 \$	391 871 \$	2 936 071 \$
	2018	600 000 \$	1 080 000 \$	–	431 000 \$	124 800 \$	327 280 \$	2 563 080 \$
	2017	580 000 \$	928 000 \$	–	645 000 \$	120 640 \$	358 691 \$	2 632 331 \$

M. Hutchens a été nommé à un poste de direction de Fortis le 1^{er} janvier 2018 et demeure chef de la direction de UNS Energy.

M. Laurito a été nommé à un poste de direction de Fortis le 1^{er} avril 2016 et demeure président et chef de la direction de CH Energy Group.

Attributions en vertu d'un plan incitatif

Le tableau suivant présente les attributions incitatives à long terme en cours en date du 31 décembre 2019 (pour de plus amples renseignements sur les plans incitatifs à long terme, voir les pages 73 et suivantes).

	Année de l'octroi	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
		Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ¹⁾ (\$)	Nombre d'actions ou d'unités dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ²⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ²⁾ (\$)
Barry V. Perry	2019	286 948	47,57	13 févr. 2029	1 810 642	93 999	5 064 651	–
Président et chef de la direction	2018	251 404	41,27	13 févr. 2028	3 170 204	91 417	4 925 537	–
	2017	257 512	42,36	15 févr. 2027	2 966 538	–	–	5 230 167
	2016	64 511	37,30	16 févr. 2026	1 069 592	–	–	–
Total		860 375			9 016 976	185 416	9 990 188	5 230 167
Jocelyn H. Perry	2019	69 372	47,57	13 févr. 2029	437 737	22 725	1 224 421	–
Vice-présidente directrice et chef des finances	2018	17 060	41,27	13 févr. 2028	215 126	15 646	843 029	–
	2017	8 424	42,36	15 févr. 2027	97 044	–	–	171 070
	2016	9 384	37,30	16 févr. 2026	155 587	–	–	–
	2015	6 956	39,25	2 mars 2025	101 766	–	–	–
	2013	11 168	33,58	19 mars 2023	226 710	–	–	–
	2012	10 508	34,27	4 mai 2022	206 062	–	–	–
Total		132 872			1 440 032	38 371	2 067 450	171 070
David G. Hutchens	2019	–	–	–	–	60 666	3 268 675	–
Vice-président directeur, exploitation des services publics de l'Ouest	2018	–	–	–	–	51 572	2 778 724	–
	2017	–	–	–	–	–	–	2 577 700
Total		–			–	112 238	6 047 399	2 577 700
James P. Laurito	2019	–	–	–	–	36 633	1 973 767	–
Vice-président directeur, développement des affaires et chef de la technologie	2018	–	–	–	–	31 829	1 714 951	–
	2017	–	–	–	–	–	–	1 812 144
Total		–			–	68 462	3 688 718	1 812 144
Nora M. Duke	2019	59 124	47,57	13 févr. 2019	373 072	19 368	1 043 541	–
Vice-présidente directrice, développement durable et chef des ressources humaines	2018	49 168	41,27	13 févr. 2028	620 008	17 879	963 321	–
	2017	45 924	42,36	15 févr. 2027	529 044	–	–	932 713
	2016	42 060	37,30	16 févr. 2026	697 355	–	–	–
	2015	32 868	39,25	2 mars 2025	480 859	–	–	–
	2014	40 516	30,73	24 févr. 2024	937 945	–	–	–
	2013	35 292	33,58	19 mars 2023	716 428	–	–	–
	2012	16 742	34,27	4 mai 2022	328 311	–	–	–
Total		321 694			4 683 022	37 247	2 006 862	932 713

1) La valeur des options dans le cours non exercées correspond à la différence entre le prix d'exercice de l'option et la somme de 53,88 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019, multipliée par le nombre d'options en circulation. Aucune valeur n'est attribuée si le prix d'exercice est supérieur au cours de clôture des actions.

2) La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions correspond à la valeur marchande des UAI et des UAP en circulation fondée sur la somme de 53,88 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019.

Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée en 2019

	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ¹⁾	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ²⁾	Rémunération aux termes d'un plan incitatif non fondé sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ³⁾
Barry Perry	1 627 126 \$	3 924 999 \$	2 614 000 \$
Jocelyn Perry	69 802 \$	139 162 \$	865 000 \$
David Hutchens ⁴⁾	–	2 019 751 \$	1 098 673 \$
James Laurito ⁴⁾	–	1 321 117 \$	781 544 \$
Nora Duke	284 451 \$	639 724 \$	585 000 \$

- 1) Valeur totale qui aurait été réalisée si les options dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice avaient été exercées à la date d'acquisition des droits. La valeur correspond à la différence entre le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX à la date d'acquisition des droits et le prix d'attribution des options.
- 2) Valeur des UAI et des UAP qui ont été réalisées et payées en 2019.
- 3) Rémunération incitative annuelle gagnée en 2019 (voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 88 pour plus de détails).
- 4) MM. Hutchens et Laurito ne reçoivent aucune option sur actions. Leur rémunération en vertu du plan incitatif fondé sur des actions et du plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres en 2019 a été payée en dollars américains et convertie en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour 2019 de 1,00 \$ US = 1,3269 \$.

Renseignements sur le plan de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres

En 2019, nous avons attribué 852 088 options conformément au plan d'options sur actions de 2012, soit 0,18 % du nombre total de nos actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'options attribuées en 2018 s'élevait à 761 508 (soit 0,18 % du nombre total de nos actions ordinaires émises et en circulation).

(en date du 31 décembre 2019)	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation	Nombre de titres restants à émittre en vertu du plan d'options sur actions (à l'exclusion des options émises et en circulation)
Plan d'options sur actions approuvé par les porteurs de titres	3 418 446	41,18 \$	3 783 494

Options sur actions en circulation

Le nombre d'options attribuées et en circulation s'élève à 3 513 400. Au total, 3 097 074 actions ordinaires demeurent en réserve aux fins de l'émission d'options aux termes de notre plan d'options sur actions de 2012, ce qui représente 0,67 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation.

	Nombre d'options en circulation		En % des actions ordinaires émises et en circulation	
	en date du 31 décembre 2019	en date du 20 mars 2020	en date du 31 décembre 2019	en date du 20 mars 2020
Plan d'options sur actions de 2012	3 418 446	3 513 400	0,74 %	0,76%

Options sur actions exercées en 2019

Le tableau suivant présente les options sur actions exercées par les membres de la haute direction visés en 2019. Le gain correspond à la différence entre le prix de l'option et le cours de l'action au moment de l'exercice.

	Année d'attribution	Nombre d'options exercées	Gain tiré des options exercées
Barry Perry	2012	30 112	443 550 \$
	2013	61 944	955 796 \$
	2014	95 016	1 707 792 \$
	2015	192 596	2 199 523 \$
	2016	193 533	2 779 454 \$
		573 201	8 086 115 \$
Jocelyn Perry	2014	12 792	271 955 \$

Prestations en vertu d'un régime de retraite

En 2019, nous avons contribué au REER autogéré individuel de M^{me} Perry, en égalant ses cotisations jusqu'à concurrence du plafond de cotisation au REER, au montant de 26 500 \$, autorisé aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ces cotisations ont totalisé 13 250 \$.

En 2019, Fortis a versé à M. Perry la somme de 13 250 \$ au lieu de faire une cotisation à son REER autogéré.

Des sommes additionnelles ont été comptabilisées dans le régime complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des employés en 2019 : 481 840 \$ pour M. Perry, 123 702 \$ pour M^{me} Perry et 179 174 \$ pour M^{me} Duke. Les montants dans les comptes de RRCE CD correspondent à 13 % du salaire de base annuel et de l'incitatif annuel en espèces en sus du seuil nécessaire pour atteindre le plafond de cotisation au REER ou de retraite pour chacun des trois membres de la haute direction visés.

En 2019, nous avons effectué les cotisations suivantes :

- 16 719 \$ au régime 401(k) de M. Hutchens et 40 192 \$ à son régime de rémunération différé;
- 33 504 \$ au régime 401(k) de M. Laurito (18 908 \$ à titre de cotisation équivalente de l'employeur), 14 596 \$ pour la participation aux bénéficiaires et 179 397 \$ à son régime de rémunération différée.

En tant que résidents des États-Unis, MM. Hutchens et Laurito sont rémunérés en dollars américains. Toutes les sommes en dollars américains versées en cotisations au régime 401(k) et aux régimes de rémunération différée sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen pour 2019 de 1,00 \$ US = 1,3269 \$.

Le tableau suivant présente la prestation de retraite annuelle estimative pour chacun des membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2019.

Tableau du régime de retraite à prestations déterminées

	Prestations annuelles payables				Montant rémunérateur	Montant non rémunérateur	Obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice
	Années de service décomptées	À la fin de l'exercice 2019	À l'âge de 65 ans ¹⁾	Obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice			
David Hutchens	24,5	242 033 \$	655 382 \$	8 027 509 \$	349 823 \$	1 741 084 \$ ²⁾	10 118 416 \$
Nora Duke	33,2	102 598 \$	108 228 \$	1 617 583 \$	42 706 \$	263 188 \$ ³⁾	1 923 477 \$

1) Il s'agit d'une prestation de retraite payable à l'âge de 65 ans selon les années de service et les gains jusqu'au 31 décembre 2019; M. Hutchens et M^{me} Duke n'ont cependant pas droit à une prestation non réduite immédiate à cette date.

2) Ce montant reflète diverses hypothèses importantes, dont les suivantes :

- l'incidence, sur l'obligation, du changement de taux d'actualisation à la date de mesure du 31 décembre 2019. Le taux d'actualisation en date du 31 décembre 2019 était de 3,46 % en comparaison de 4,43 % en date du 31 décembre 2018;
- l'incidence, sur l'obligation, du changement d'hypothèse de mortalité à la date du calcul.

3) Ce montant reflète diverses hypothèses importantes, dont les suivantes :

- l'incidence, sur l'obligation, du changement de taux d'actualisation à la date de mesure du 31 décembre 2019. Le taux d'actualisation en date du 31 décembre 2019 était de 3,10 % en comparaison de 3,80 % en date du 31 décembre 2018.

M. Hutchens était un membre de l'équipe de haute direction de UNS Energy et participait au régime de retraite à prestations déterminées de celle-ci au moment de son acquisition par Fortis. Dans le cadre de l'acquisition, M. Hutchens a accédé au poste de président et chef de la direction de UNS Energy, ce qui a donné lieu à des modifications de sa rémunération et à des augmentations correspondantes de la valeur associée à ses régimes de retraite à prestations déterminées. Aux termes du contrat de travail que M. Hutchens a conclu lorsqu'il a accédé à un poste de dirigeant de Fortis le 1^{er} janvier 2018, le régime de retraite existant a été conservé mais la formule d'accumulation des prestations a été modifiée. Cette modification consiste en un plafonnement de la formule d'accumulation des prestations de manière à ce que la charge de retraite et l'obligation connexe de l'entreprise soient moins élevées qu'elles ne l'auraient été autrement (pour de plus amples renseignements, voir la page 83). La valeur de la rémunération annuelle a augmenté en 2018, puis elle est retournée à des niveaux habituels en 2019.

Tableau du régime à cotisations déterminées

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Montant non rémunérateur	Valeur accumulée en fin d'exercice
Barry Perry	2 816 746 \$	365 190 \$	116 650 \$	3 298 586 \$
Jocelyn Perry	417 795 \$	105 060 \$	18 642 \$	541 497 \$
Nora Duke	1 334 456 \$	111 877 \$	67 297 \$	1 513 630 \$

Cessation d'emploi, notamment en cas de changement de contrôle

Nous avons conclu un contrat de travail avec chacun des membres de la haute direction visés qui énonce les modalités de leur emploi et prévoit certains avantages si leur emploi prend fin sans cause juste et suffisante. Les modalités des contrats sont fondées sur des pratiques concurrentielles et comprennent des dispositions en matière de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité destinées à protéger nos intérêts.

Le tableau suivant présente les principales dispositions relatives aux indemnités et aux changements de contrôle, y compris les dispositions à double déclenchement, pour les membres de la haute direction visés.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale)	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	Changement de contrôle
Salaire annuel	Prend fin à la date de cessation d'emploi	Prend fin à la date du départ à la retraite.	Prend fin à la date de cessation d'emploi.	Prend fin à la date de cessation d'emploi.	Prend fin à la date de cessation d'emploi
Incitatif annuel pour l'exercice pertinent	Annulé	L'incitatif annuel cible pour l'exercice est calculé au pro rata jusqu'à la date du départ à la retraite.	Annulé	L'incitatif annuel cible pour l'exercice est calculé au pro rata à la date de cessation d'emploi.	Incitatif annuel cible pour l'exercice durant lequel la cessation d'emploi survient (ou, si l'incitatif est plus élevé, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle)
Indemnité de départ au comptant	Aucune	Aucune	Aucune	<u>M. Perry</u> : Le double de la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel survient la cessation d'emploi <u>M^{me} Perry, M. Hutchens, M. Laurito et M^{me} Duke</u> : Une fois et demie la somme du salaire de base annuel et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel survient la cessation d'emploi	<u>M. Perry</u> : Le double de la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel survient la cessation d'emploi (ou, si cette somme est plus élevée, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle) (double déclenchement) <u>M^{me} Perry, M. Hutchens, M. Laurito et M^{me} Duke</u> : Une fois et demie la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel survient la cessation d'emploi (ou, si cette somme est plus élevée, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle) (double déclenchement)
Options sur actions	Toutes les options non exercées expirent 90 jours après la date de démission.	Les droits non acquis à toutes les options continuent de s'acquérir selon le calendrier normal pendant deux ans après le départ à la retraite, et les droits non acquis aux options après la deuxième année sont immédiatement acquis. Les options expirent à la date d'expiration initiale ou, si cette date est antérieure, trois ans après la date du départ à la retraite.	Toutes les options dont les droits sont acquis ou non expirent immédiatement et sont annulées à la date de cessation d'emploi.	Toutes les options non exercées expirent 90 jours après la date de cessation. Toutes les options dont les droits ne sont pas acquis expirent immédiatement et sont annulées.	Les droits non acquis à toutes les options s'acquissent immédiatement et les options deviennent susceptibles d'exercice.
Unités d'actions incessibles	Toutes les UAI sont annulées.	Tous les droits aux UAI s'acquissent et les UAI sont rachetées à la date du départ à la retraite.	Toutes les UAI sont annulées.	Les UAI dont la date de paiement est antérieure au délai d'avis sont payées. Les autres UAI sont annulées.	Toutes les UAI sont rachetées en totalité à la date qui précède immédiatement le changement de contrôle.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale)	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	Changement de contrôle
Unités d'actions fondées sur la performance	Toutes les UAP sont annulées.	Continuent selon le calendrier normal	Toutes les UAP sont annulées.	Les UAP dont la date de paiement est antérieure à l'expiration du délai d'avis sont payées. Les autres UAP sont annulées.	Toutes les UAP sont rachetées en totalité à la date qui précède immédiatement le changement de contrôle.
Prestations de retraite	Admissibilité aux prestations de retraite accumulées	Admissibilité aux prestations de retraite accumulées et aux prestations de maladie des retraités	Admissibilité aux prestations de retraite accumulées	Admissibilité aux prestations de retraite accumulées et aux prestations de maladie des retraités <u>M. Laurito</u> : Admissibilité à des crédits de rémunération différée qui auraient été versés dans un sous-compte si l'emploi du membre de la haute direction s'était poursuivi pendant 18 mois après la date de cessation d'emploi, et tous les crédits versés à la date de cessation deviennent entièrement acquis.	Admissibilité aux prestations de retraite accumulées et aux prestations de maladie des retraités <u>M. Laurito</u> : Admissibilité à des crédits de rémunération différée qui auraient été versés dans un sous-compte si l'emploi du membre de la haute direction s'était poursuivi pendant 18 mois après la date de cessation d'emploi, et tous les crédits versés à la date de cessation deviennent entièrement acquis.
Avantages indirects	Preennent fin immédiatement	Preennent fin immédiatement	Preennent fin immédiatement	Preennent fin immédiatement	Preennent fin immédiatement

Le tableau suivant présente les sommes estimatives additionnelles qui auraient été versées à chaque membre de la haute direction visé si son emploi avait pris fin le 31 décembre 2019.

Un *double déclenchement en cas de changement de contrôle* s'entend d'un changement de contrôle de Fortis et de la cessation d'emploi du membre de la haute direction pour une cause juste et suffisante ou sans cause juste et suffisante dans les 12 mois suivant un changement de contrôle.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale) ¹⁾	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ²⁾	Changement de contrôle
Barry Perry					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	5 720 000 \$	5 720 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	1 560 000 \$	–	1 560 000 \$	1 560 000 \$
Options sur actions	–	–	–	–	9 016 976 \$
Unités d'actions incessibles	–	1 688 217 \$	–	–	1 688 217 \$
Unités d'actions fondées sur la performance	–	–	–	–	13 532 138 \$
Jocelyn Perry					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 620 000 \$	1 620 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	480 000 \$	–	480 000 \$	480 000 \$
Options sur actions	–	–	–	–	1 440 032 \$
Unités d'actions incessibles	–	576 555 \$	–	–	576 555 \$
Unités d'actions fondées sur la performance	–	–	–	–	1 661 965 \$
David Hutchens³⁾					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	2 776 538 \$	2 776 538 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	822 678 \$	–	822 678 \$	822 678 \$
Options sur actions	–	–	–	–	–
Unités d'actions incessibles	–	2 633 688 \$	–	–	2 633 688 \$
Unités d'actions fondées sur la performance	–	–	–	–	5 991 411 \$
James Laurito³⁾					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	2 069 964 \$	2 069 964 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	517 491 \$	–	517 491 \$	517 491 \$
Options sur actions	–	–	–	–	–
Unités d'actions incessibles	–	493 442 \$	–	–	493 442 \$
Unités d'actions fondées sur la performance	–	–	–	–	5 007 420 \$

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale) ¹⁾	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ²⁾	Changement de contrôle
Nora Duke					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 500 000 \$	1 500 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	375 000 \$	–	375 000 \$	375 000 \$
Options sur actions	–	–	–	–	4 683 022
Unités d'actions incessibles	–	347 847 \$	–	–	347 847 \$
Unités d'actions fondées sur la performance	–	–	–	–	2 591 728 \$

1) Les UAP continuent selon le calendrier normal.

2) Les paiements des UAP et des UAI dépendent du délai d'avis.

3) Les montants en dollars américains payables à MM. Hutchens et Laurito ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen pour 2019 de 1,00 \$ US = 1,3269 \$.

En cas de cessation, les sommes payables aux termes des UAI et des UAP dépendraient du délai d'avis et de la date de cessation d'emploi et seraient révisées par le comité des ressources humaines.

4

Autres renseignements

La présente section contient des renseignements importants concernant Fortis, ses administrateurs et ses dirigeants.

Vous trouverez des renseignements additionnels concernant Fortis sur notre site Web (www.fortisinc.com), ainsi que sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Où trouver l'information

- 97 Mesures non conformes aux PCGR des États-Unis
- 98 Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants
- 98 Prêts aux administrateurs et aux dirigeants
- 98 Renseignements complémentaires

Mesures non conformes aux PCGR des États-Unis

Nous utilisons des mesures non conformes aux PCGR des États-Unis qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR des États-Unis et ne sont pas considérées comme des mesures conformes aux PCGR des États-Unis. Par conséquent, ces éléments d'ajustement pourraient ne pas être comparables à des ajustements semblables présentés par d'autres sociétés.

La présente circulaire comprend quatre mesures non conformes aux PCGR des États-Unis, qui sont définies dans le tableau qui suit :

Mesures non conformes aux PCGR utilisées dans la présente circulaire	Mesures des PCGR des États-Unis les plus directement comparables	Calcul de la mesure
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, auquel sont ajoutés ou duquel sont retranchés des éléments que la direction exclut de son évaluation de la performance opérationnelle sous-jacente de l'entreprise pour les périodes présentées, et afin de soutenir la planification et la prévision de résultats d'exploitation futurs
BPA de base ajusté	BPA de base	division du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation
BPA de base ajusté aux fins de l'incitatif annuel		bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, auquel sont ajoutés ou duquel sont retranchés des éléments échappant au contrôle raisonnable de la direction qui ont trait aux objectifs approuvés par le conseil, et afin de favoriser les investissements dans des occasions de croissance
Flux de trésorerie ajustés aux fins de l'incitatif annuel	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement	flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, auxquels sont ajoutés ou desquels sont retranchés des éléments échappant au contrôle raisonnable de la direction qui ont trait aux objectifs approuvés par le conseil

Le tableau qui suit présente le rapprochement des mesures non conformes aux PCGR des États-Unis (les montants sont arrondis).

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR des États-Unis

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en millions de dollars, sauf les données par action ordinaire)

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 655 \$
Éléments d'ajustement :	
Gain tiré de la vente de la centrale Waneta Expansion ¹⁾	(484)
Décision de la FERC concernant le RCP ²⁾	(83)
Impôt anti-abus contre l'érosion de l'assiette fiscale ³⁾	12
Perte latente résultant de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés ⁴⁾	15
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	1 115 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	436,8
BPA de base ajusté	2,55 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté (ci-dessus)	1 115 \$
Élément d'ajustement :	
Décision de la FERC concernant le RCP ²⁾	20
Bénéfice net ajusté aux fins des incitatifs annuels	1 135 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	436,8
BPA de base ajusté aux fins des incitatifs annuels	2,60 \$

- 1) Représente le gain après impôt tiré de la vente de la centrale Waneta Expansion, déduction faite des frais de transaction.
- 2) Représente l'incidence de la décision prise par la FERC en 2019 au sujet de la nouvelle méthode de calcul du RPC de base d'ITC. Ce chiffre exclut l'incidence positive de 83 millions de dollars inscrite en 2019 par suite de l'application de la décision de la FERC et la contrepassation des régularisations inscrites lors d'exercices antérieurs. Aux fins des incitatifs annuels, l'incidence du RPC réduit d'ITC en 2019, qui s'établit à 20 millions de dollars, a été ajusté pour qu'il soit compatible avec l'objectif approuvé par le conseil.
- 3) Représente l'incidence de l'impôt anti-abus contre l'érosion de la base d'imposition lié à la finalisation des règlements dans le cadre de la réforme fiscale américaine.
- 4) Représente les différences temporaires relatives à la comptabilisation à la valeur de marché de contrats dérivés liés au gaz naturel d'Aitken Creek.

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en millions de dollars)

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 663 \$
Variations du fonds de roulement	168
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation du fonds de roulement	2 831 \$
Élément d'ajustement :	
Décision de la FERC concernant le RCP ¹⁾	(107 \$)
Flux de trésorerie ajustés aux fins des incitatifs annuels	2 724 \$

- 1) Représente l'incidence positive de la contrepassation des régularisations à ITC par suite de l'application de la décision prise par la FERC en 2019 au sujet du RPC.

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Nous avons souscrit une assurance responsabilité civile pour protéger nos administrateurs et nos dirigeants. La garantie actuelle de 250 millions de dollars couvre tout sinistre, sous réserve d'une franchise de 2 millions de dollars dans le cas des réclamations en matière de valeurs mobilières et d'une franchise de 500 000 \$ dans le cas des autres types de réclamations. En 2019, nous avons payé une prime de 1 351 882 \$. La police est renouvelable le 1^{er} juillet 2020.

Prêts aux administrateurs et aux dirigeants

Le tableau qui suit présente, en date du 20 mars 2020, l'encours total des prêts consentis aux membres de la haute direction, aux administrateurs et aux employés, actuels et anciens, de Fortis et de ses filiales. Au 20 mars 2020, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de Fortis actuellement en poste n'a de dette envers Fortis ou ses filiales.

	Envers Fortis et ses filiales	Envers une autre entité
Achat d'actions	8 190 877 \$	–
Autre	1 699 565 \$	–

La majeure partie des dettes concernent des employés qui ont acheté des actions de Fortis dans le cadre du plan d'achat d'actions des employés. Les autres prêts consentis aux employés visaient à contribuer à des frais de déménagement et de logement ainsi qu'à l'achat d'appareils technologiques personnels.

Renseignements complémentaires

Vous trouverez des renseignements complémentaires concernant Fortis sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

L'information financière concernant Fortis est fournie dans nos états financiers comparatifs et dans notre rapport de gestion pour le dernier exercice clos. On obtiendra nos plus récents états financiers consolidés, états financiers intermédiaires, rapport de gestion et notice annuelle sur notre site Web (www.fortisinc.com), ainsi que sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov). Vous pouvez également en obtenir gratuitement une copie imprimée en faisant la demande à notre secrétaire, comme suit :

Fortis Inc.
Fortis Place, Suite 1100
5 Springdale Street, C.P. 8837
St. John's, NL A1B 3T2
Canada

Annexe A

Énoncé des pratiques de gouvernance de Fortis Inc.

Annexe 58-101A1

Information concernant la gouvernance

Les numéros de page auxquels il est renvoyé dans la présente annexe A concernent la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 20 mars 2020.

INFORMATION À FOURNIR	CONFORMITÉ	PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>1. Conseil d'administration</p> <p>a) Donner la liste des administrateurs qui sont indépendants.</p> <p>b) Donner la liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et indiquer le fondement de cette conclusion.</p> <p>c) Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non.</p> <p>d) Dans le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujéti ou l'équivalent dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger, indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.</p> <p>e) Indiquer si les administrateurs indépendants tiennent ou non des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Dans l'affirmative, indiquer le nombre de réunions tenues au cours du dernier exercice de l'émetteur. Dans la négative, décrire ce que fait le conseil d'administration pour favoriser la libre discussion entre les administrateurs indépendants.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Neuf des dix administrateurs dont la candidature est proposée aux pages 17 à 26 de la présente circulaire sont indépendants au sens de la <i>Norme canadienne 52-110 - Comité d'audit</i> (au Québec, le <i>Règlement 52-110 sur le comité d'audit</i>) et répondent aux critères d'indépendance énoncés dans le guide des sociétés inscrites de la New York Stock Exchange. Le conseil considère que M^{mes} Ball, Clark, Dilley et Dobson et MM. Blouin, Bonavia, Borgard, Haughey et Zurel sont indépendants. M. Perry n'est pas considéré comme indépendant parce qu'il est président et chef de la direction de Fortis.</p> <p>Tous les postes d'administrateur au sein d'autres émetteurs assujettis occupés par les candidats aux postes de membre du conseil de Fortis au cours des cinq derniers exercices sont indiqués dans les profils des administrateurs, aux pages 17 à 26 de la présente circulaire.</p> <p>Le conseil et chaque comité se réunit hors de la présence des membres de la direction à chacune de leurs réunions, et les administrateurs indépendants se réunissent hors de la présence des administrateurs non indépendants à chaque réunion du conseil.</p>

INFORMATION À FOURNIR	CONFORMITÉ	PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>f) Indiquer si le président du conseil est un administrateur indépendant ou non. Si le conseil d'administration a un président ou un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, donner le nom du président indépendant ou de l'administrateur principal indépendant et exposer son rôle et ses responsabilités.</p> <p>g) Fournir un relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil depuis la date d'ouverture du dernier exercice de l'émetteur.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Douglas J. Haughey, président du conseil non membre de la haute direction, est un administrateur indépendant. M. Haughey est chargé de la gestion et du fonctionnement efficace du conseil ainsi que de la direction de tous les aspects des travaux du conseil. Il est membre de tous les comités et assure la liaison entre le conseil et la direction pour toutes les questions qui concernent le conseil.</p> <p>Le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités en 2019 est présenté dans les tableaux des pages 17 à 26 et est décrit sommairement à la page 27 de la présente circulaire.</p>
<p>2. Mandat du conseil</p> <p>Donner le texte du mandat écrit du conseil d'administration.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le texte du mandat écrit du conseil d'administration figure à l'annexe B de la présente circulaire.</p>
<p>3. Descriptions de poste</p> <p>a) Indiquer si le conseil d'administration a établi ou non une description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil. S'il ne l'a pas fait, indiquer brièvement comment il définit le rôle et les responsabilités correspondant à chacun de ces postes.</p> <p>b) Indiquer si le conseil d'administration et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le poste de chef de la direction. S'ils ne l'ont pas fait, indiquer brièvement comment le conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le conseil a établi une description de poste écrite pour le président du conseil que l'on trouvera sur notre site Web (www.fortisinc.com). Il n'existe pas de description de poste propre aux présidents des comités; toutefois, le mandat écrit de chaque comité inclut les responsabilités du comité et celles de son président. Le président d'un comité est responsable de l'exécution du mandat de celui-ci. Des renseignements détaillés concernant les descriptions de poste figurent à la page 34 de la présente circulaire.</p> <p>Le conseil a établi une description de poste écrite pour le chef de la direction qui est présentée à la page 34 de la présente circulaire.</p>

INFORMATION À FOURNIR	CONFORMITÉ	PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>(iii) faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées depuis le début du dernier exercice et se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction qui constitue un manquement au code.</p> <p>b) Indiquer les mesures prises par le conseil pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs lors de l'examen des opérations et des contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.</p> <p>c) Indiquer les autres mesures prises par le conseil d'administration pour encourager et promouvoir une culture d'éthique commerciale.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le conseil n'a accordé aucune dispense des dispositions du code en faveur d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction au cours des 12 derniers mois ou en 2019. Par conséquent, nous n'avons pas été tenus de déposer de déclaration de changement important à cet égard.</p> <p>Le conseil ne présente pas à un poste d'administrateur un candidat qui a un intérêt dans une affaire avec Fortis ou ses filiales, et il oblige les administrateurs à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait survenir. Les administrateurs n'offrent aucuns services-conseils à Fortis et ne reçoivent de celle-ci aucune autre rémunération que celle qui est liée à leurs services en tant qu'administrateur.</p> <p>Le conseil favorise une culture d'éthique en nommant des dirigeants hautement intègres et en surveillant leur performance pour qu'ils servent de modèle à tous les employés.</p>
<p>6. Sélection des candidats au conseil d'administration</p> <p>a) Indiquer la procédure suivie pour trouver de nouveaux candidats au conseil d'administration.</p> <p>b) Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité des candidatures composé uniquement d'administrateurs indépendants.</p> <p>c) Si le conseil d'administration a un comité des candidatures, exposer ses responsabilités, ses pouvoirs et son fonctionnement.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de trouver de nouveaux candidats aux postes d'administrateur. La procédure est décrite à la page 44 de la présente circulaire.</p> <p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature est composé uniquement d'administrateurs indépendants, comme il est indiqué à la page 31 de la présente circulaire.</p> <p>Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité de gouvernance et des mises en candidature sont décrits à la page 31 de la présente circulaire.</p>
<p>7. Rémunération</p> <p>a) Indiquer la procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine la rémunération des administrateurs périodiquement pour veiller à ce qu'elle soit appropriée compte tenu de la charge de travail et des responsabilités des administrateurs ainsi que des attentes envers ceux-ci,</p>

INFORMATION À FOURNIR	CONFORMITÉ	PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>b) Indiquer si le conseil a ou non un comité de la rémunération composé uniquement d'administrateurs indépendants. Dans la négative, indiquer les mesures prises par le conseil pour assurer une procédure objective de fixation de la rémunération.</p> <p>c) Si le conseil d'administration a un comité de la rémunération, exposer ses responsabilités, ses pouvoirs et son fonctionnement.</p> <p>d) Si les services d'un consultant ou d'un conseiller spécialisé en rémunération ont été retenus pour aider à fixer la rémunération d'administrateurs</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>et pour s'assurer que leur rémunération est harmonisée avec les intérêts des actionnaires. Le comité recommande alors tout ajustement dont l'adoption sera décidée par le conseil.</p> <p>Le comité des ressources humaines formule des recommandations à l'intention du conseil au sujet de la rémunération des dirigeants, comme il est indiqué dans l'<i>Analyse de la rémunération</i> figurant aux pages 54 et suivantes de la présente circulaire. Nous tenons annuellement un vote consultatif sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction et les résultats du vote sont examinés par le comité des ressources humaines.</p> <p>Le comité des ressources humaines, qui agit comme comité de la rémunération en ce qui a trait à la rémunération des membres de la haute direction, est entièrement composé d'administrateurs indépendants. Le comité des ressources humaines formule des recommandations à l'intention du conseil après avoir examiné la rémunération.</p> <p>Le comité des ressources humaines aide le conseil à élaborer des politiques et des pratiques solides en matière de ressources humaines ainsi que notre stratégie et notre programme de rémunération des membres de la haute direction, et il l'aide à planifier la relève des membres de la haute direction.</p> <p>Le comité a la responsabilité de recommander au conseil la nomination des membres de la haute direction, d'évaluer le chef de la direction en continu, de planifier les ressources humaines, y compris le perfectionnement et la relève de la haute direction (voir la page 35 de la présente circulaire), et d'administrer le programme de rémunération et d'avantages des membres de la haute direction.</p> <p>Le comité doit aussi élaborer de bonnes politiques de ressources humaines, les mettre en œuvre et en contrôler le respect. Il surveille et administre certaines de nos politiques et nos quatre plans de rémunération des employés décrits aux pages 57 et 59 de la présente circulaire.</p> <p>Fortis retient les services des cabinets Korn Ferry, Mercer et Willis Towers Watson pour qu'ils lui prodiguent des conseils en matière de rémunération des membres de la haute direction et de retraite. Le cabinet Willis Towers Watson a été engagé à titre de principal consultant du</p>

INFORMATION À FOURNIR	CONFORMITÉ	PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>ou de dirigeants de l'émetteur, indiquer l'identité du consultant ou du conseiller et exposer les grandes lignes de son mandat. Si le consultant ou le conseiller a été engagé afin d'effectuer d'autres tâches pour le compte de l'émetteur, indiquer ce fait et exposer les grandes lignes de la nature des travaux.</p>		<p>comité pour les questions de rémunération de la haute direction. Fortis retient aussi périodiquement les services du cabinet Korn Ferry pour que celui-ci lui fournisse des services d'évaluation de postes ainsi que des données du marché sur la rémunération. De plus, le cabinet Mercer fournit des services-conseils généraux en matière de retraite.</p> <p>Les honoraires versés aux consultants en rémunération sont indiqués à la page 55 de la présente circulaire.</p>
<p>8. Autres comités du conseil</p> <p>Si le conseil d'administration a d'autres comités permanents, outre le comité d'audit, le comité des candidatures et le comité de la rémunération, donner la liste des comités et leur fonction.</p>	s.o.	<p>Les trois comités permanents du conseil sont le comité d'audit, le comité de gouvernance et des mises en candidature et le comité des ressources humaines.</p>
<p>9. Évaluations</p> <p>Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport. Dans l'affirmative, exposer la procédure d'évaluation. Dans la négative, indiquer comment le conseil d'administration s'assure que le conseil lui-même, ses comités et chacun de ses administrateurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions.</p>	Oui	<p>Le conseil procède à une évaluation annuelle du conseil, des comités et des administrateurs. Le comité de gouvernance et des mises en candidatures dirige la procédure, comme le stipule son mandat, et exécute la procédure d'évaluation de concert avec le président du conseil. On trouvera la description de cette procédure à la page 44 de la présente circulaire.</p>
<p>10. Durée du mandat et autres mécanismes de renouvellement du conseil</p> <p>Indiquer si l'émetteur a fixé ou non la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette durée ou ces mécanismes. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p>	Oui	<p>Le conseil a prévu une durée maximale du mandat des administrateurs. Les administrateurs sont élus pour un mandat de un an et sont généralement rééligibles jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit la date à laquelle ils atteignent l'âge de 72 ans ou, si cette date est antérieure, jusqu'au 12^e anniversaire de leur première élection. On trouvera une analyse de la durée du mandat des administrateurs à la page 46 de la présente circulaire.</p>

INFORMATION À FOURNIR	CONFORMITÉ	PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>11. Politiques sur la représentation féminine au conseil d'administration</p> <p>a) Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateur. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p> <p>b) Si l'émetteur a adopté la politique prévue au paragraphe a), fournir les renseignements suivants :</p> <p>(i) un sommaire des objectifs et des principales dispositions de la politique;</p> <p>(ii) les mesures prises pour garantir une mise en œuvre efficace;</p> <p>(iii) les progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs au cours de l'année et depuis sa mise en œuvre;</p> <p>(iv) si le conseil d'administration ou son comité des candidatures mesure ou non l'efficacité de la politique et comment, le cas échéant.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Fortis a adopté une politique écrite sur la diversité qui comporte des objectifs. Selon la politique, Fortis s'est engagée à maintenir un conseil dont au moins le tiers des administrateurs indépendants sont représentés par chaque sexe.</p> <p>La politique sur la diversité décrit les principes qui sous-tendent notre approche de la diversité et nos objectifs de diversité au sein du conseil et de la haute direction.</p> <p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé d'examiner et de surveiller la performance aux termes de la politique sur la diversité, ainsi que de veiller à ce que les objectifs de la politique sur la diversité soient appliqués au moment de choisir des candidats aux postes d'administrateur. Le comité des ressources humaines doit s'assurer que les objectifs de la politique sur la diversité sont appliqués dans la recherche et l'évaluation des candidats aux postes de haute direction.</p> <p>Fortis estime que les candidats actuels forment un groupe diversifié de personnes compétentes, comptant quatre femmes qui représentent collectivement 40 % des candidats aux postes d'administrateur.</p>
<p>12. Prise en compte de la représentation féminine dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs</p> <p>Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon. Si l'émetteur n'en tient pas compte, préciser ses motifs.</p>	<p>Oui</p>	<p>Lorsqu'il évalue la composition et le renouvellement du conseil, le comité de gouvernance et des mises en candidature prend en compte tous les aspects de la diversité, y compris le genre, la culture et l'origine ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, les capacités et les handicaps, l'origine géographique et d'autres caractéristiques personnelles.</p> <p>Le conseil choisit le meilleur candidat en fonction de ses qualifications et de l'ensemble de ses compétences et de ses attributs, tout en s'assurant de respecter la diversité de genre.</p>

INFORMATION À FOURNIR	CONFORMITÉ	PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>13. Prise en compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction</p> <p>Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon. S'il n'en tient pas compte, préciser ses motifs.</p>	<p>Oui</p>	<p>La diversité, y compris de genre, est un facteur clé de notre stratégie de gestion des compétences à l'échelle de l'entreprise. Nous nous efforçons de trouver et de guider des membres de la haute direction et des employés à qui nous offrons des occasions de perfectionnement pour qu'ils puissent accéder à des postes hiérarchiques plus élevés au sein de l'organisation de Fortis. Conformément à son mandat de surveiller l'application de la stratégie de gestion des compétences, le comité des ressources humaines doit veiller à ce que l'organisation respecte les objectifs de la politique sur la diversité dans l'application de la stratégie et dans la recherche et l'évaluation de candidatures externes aux postes de haute direction. On trouvera une analyse de la diversité au sein de la haute direction à la page 35 de la présente circulaire.</p>
<p>14. Cibles de l'émetteur concernant la représentation féminine au conseil d'administration et à la haute direction</p> <p>a) Pour l'application de la présente rubrique, on entend par « cible » de l'émetteur un nombre ou un pourcentage, ou une fourchette de nombres ou de pourcentages, de femmes devant occuper des postes d'administrateurs ou de membres de la haute direction avant une date précise.</p> <p>b) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p> <p>c) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Fortis a adopté une politique écrite sur la diversité qui est assortie d'objectifs. Selon la politique, Fortis s'est engagée à maintenir un conseil dont au moins le tiers des administrateurs indépendants sont représentés par chaque sexe.</p> <p>Notre politique sur la diversité ne fixe pas d'objectifs fermes pour la représentation féminine aux postes de haute direction, mais le conseil tient compte de la diversité pour veiller à ce qu'une liste représentative de femmes fasse partie des candidats éventuels. On trouvera une analyse de la diversité au sein de la haute direction à la page 35 de la présente circulaire.</p>

INFORMATION À FOURNIR	CONFORMITÉ	PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>d) Si l'émetteur s'est donné une cible conformément aux paragraphes b) ou c), indiquer ce qui suit :</p> <p>(i) un sommaire des objectifs et des principales dispositions de la politique;</p> <p>(ii) la cible;</p> <p>(iii) les progrès accomplis vers l'atteinte de la cible au cours de l'année et depuis son adoption.</p>	Oui	Fortis est d'avis que la gouvernance, la performance et la prise de décisions efficaces sont favorisées lorsque le conseil est composé de personnes hautement qualifiées qui proviennent d'horizons divers et qui reflètent les caractéristiques des collectivités où nous exerçons nos activités. Selon notre politique sur la diversité, Fortis s'est engagée à maintenir un conseil dont au moins le tiers des administrateurs indépendants sont représentés par chaque sexe. Fortis a atteint ou dépassé cet objectif tous les ans depuis que la politique a été adoptée.
<p>15. Nombre de femmes au conseil d'administration et à la haute direction</p> <p>a) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur.</p> <p>b) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Quatre (soit 40 %) des 10 candidats aux postes d'administrateur sont des femmes.</p> <p>Cinq membres (soit 38 %) de l'équipe de haute direction de Fortis sont des femmes. Les membres de l'équipe de haute direction du groupe de sociétés Fortis comptent 26 femmes (soit 31 %).</p>

Annexe B

Mandat du conseil d'administration de Fortis Inc.

1.0 Responsabilités du conseil

- 1.1 Le conseil de la Société est chargé de la gérance de la Société. Le présent mandat énonce la responsabilité légale imposée au conseil en matière de supervision de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société.

2.0 Définitions

- 2.1 Dans le présent mandat :
- a) « actionnaires » s'entend des actionnaires de la Société;
 - b) « administrateur » s'entend d'un membre du conseil;
 - c) « chef de la direction » s'entend du président et chef de la direction de la Société;
 - d) « comité d'audit » s'entend du comité d'audit du conseil;
 - e) « comité de gouvernance et des mises en candidature » s'entend du comité de gouvernance et des mises en candidature du conseil;
 - f) « comité des ressources humaines » s'entend du comité des ressources humaines du conseil;
 - g) « conseil » s'entend du conseil d'administration de la Société;
 - h) « mandat » s'entend du présent mandat du conseil;
 - i) « président du conseil » s'entend du président du conseil d'administration;
 - j) « Société » s'entend de Fortis Inc.

3.0 Composition du conseil

- 3.1 Le conseil est constitué du nombre d'administrateurs élus par les actionnaires lors de la plus récente assemblée des actionnaires. Le conseil peut établir de temps à autre, dans la fourchette indiquée dans les statuts de la Société, le nombre de candidats à des postes d'administrateur devant être proposés en vue de leur élection par les actionnaires à toute assemblée des actionnaires.
- 3.2 Au moins la majorité des administrateurs doivent être indépendants aux fins de la législation applicable et des exigences des bourses de valeurs.
- 3.3 Le conseil nomme, à titre de président du conseil, un administrateur qui doit être indépendant aux fins de la législation applicable et des exigences des bourses de valeurs. Si la nomination du président du conseil n'a pas lieu, le président du conseil alors en poste est maintenu dans ses fonctions jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé, sauf s'il démissionne, est destitué par le conseil ou cesse autrement d'être un administrateur. Le conseil remplace périodiquement son président et s'efforce raisonnablement de le faire.

4.0 Réunions du conseil

- 4.1 Les réunions du conseil sont convoquées et tenues conformément aux dispositions des règlements administratifs de la Société et à l'endroit qui y est prévu; toutefois, le conseil doit se réunir au moins tous les trimestres.
- 4.2 Le président du conseil préside toutes les réunions du conseil auxquelles il est présent. En son absence, les administrateurs présents à la réunion désignent l'un d'entre eux pour présider la réunion.
- 4.3 À moins que le conseil n'en décide autrement, le secrétaire de la Société agit à titre de secrétaire de toutes les réunions du conseil.
- 4.4 Le conseil peut inviter des dirigeants, des employés ou des experts-conseils de la Société ou toute autre personne à assister aux réunions du conseil afin de participer aux délibérations et à l'examen des questions soumises au conseil.
- 4.5 À chaque réunion du conseil, les administrateurs non membres de la direction ont la possibilité de se réunir hors de la présence de membres de la direction (y compris de tout administrateur qui est aussi membre de la direction).

- 4.6 Si des administrateurs non membres de la direction ne sont pas des administrateurs indépendants, les administrateurs indépendants ont la possibilité de se réunir à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil.

5.0 Devoirs et responsabilités du conseil

A. Planification stratégique et gestion des risques

- 5.1 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) adopter un processus de planification stratégique et approuver annuellement un plan stratégique pour la Société qui tienne compte, entre autre choses, des occasions et des risques liés aux activités;
 - b) superviser la mise en œuvre et l'efficacité du plan stratégique et d'entreprise approuvé;
 - c) aider le chef de la direction à déterminer les principaux risques liés aux activités de la Société et à mettre en œuvre les systèmes appropriés pour les gérer;
 - d) passer en revue la mise en œuvre par la direction des mécanismes appropriés d'intendance environnementale et sociale, en tenant compte de la législation applicable et des autres politiques de l'entreprise.

B. Direction et ressources humaines

- 5.2 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) sélectionner et nommer le chef de la direction et l'évaluer de façon continue et déterminer les modalités de son emploi au sein de la société;
 - b) repérer et évaluer les candidats pouvant assurer la relève du chef de la direction;
 - c) en consultation avec le chef de la direction, nommer tous les dirigeants de la Société et déterminer les modalités relatives à l'emploi, à la formation, au perfectionnement et à la relève des membres de la haute direction (y compris les processus de nomination, de formation et d'évaluation des membres de la haute direction);
 - d) s'assurer, dans la mesure du possible, de l'intégrité du chef de la direction et des autres dirigeants et établir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société.

C. Finances, contrôles et systèmes internes

- 5.3 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) examiner et approuver toutes les opérations importantes, y compris les acquisitions, les dessaisissements, les dividendes, les affectations de capitaux, les dépenses et les autres opérations qui excèdent les seuils établis par le conseil;
 - b) évaluer les contrôles internes que la Société a mis en place relativement aux systèmes d'information financière et de gestion.
- 5.4 Le conseil étudie la recommandation du comité d'audit à l'égard des états financiers annuels de la Société devant être remis aux actionnaires. S'il y a lieu, le conseil approuve ces états financiers.

D. Communications

- 5.5 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) adopter une politique en matière de communication visant à assurer l'établissement et le maintien de communications efficaces, notamment la communication d'informations prévues par la loi, avec les employés, les actionnaires, le milieu financier, les médias, le public en général et d'autres porteurs de titres de la Société;
 - b) établir des procédures permettant de recevoir les commentaires des parties prenantes de la Société et de transmettre des communications aux administrateurs indépendants en tant que groupe.

E. Gouvernance

- 5.6 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) élaborer l'approche de la Société à l'égard de questions de principes, de pratiques et d'information en matière de gouvernance;

- b) établir les procédures appropriées afin d'évaluer les normes d'indépendance des administrateurs et de permettre au conseil d'agir indépendamment de la direction;
 - c) élaborer et surveiller les politiques régissant l'exploitation des filiales en exerçant les droits rattachés aux participations de la Société dans ces filiales;
 - d) établir et surveiller la conformité au code de conduite de la Société, notamment en examinant toute dérogation accordée à un administrateur ou à un membre de la haute direction de la Société et approuver ou refuser une telle dérogation selon ce qu'il juge approprié;
 - e) énoncer les responsabilités des administrateurs et les attentes envers ceux-ci, notamment en ce qui a trait à la présence et à la participation aux réunions, ainsi qu'à la préparation en vue de celles-ci, comme le prévoit la rubrique 6.0 des présentes;
 - f) évaluer et examiner la performance du conseil, de chacun de ses comités et de ses membres.
- 5.7 Le conseil met sur pied et maintient les comités permanents suivants, qu'il dote d'un mandat tenant compte de manière appropriée de la législation applicable et des exigences des bourses de valeurs :
- a) un comité d'audit;
 - b) un comité de gouvernance et des mises en candidature;
 - c) un comité des ressources humaines;
- toutefois, aucun comité du conseil n'a l'autorité de prendre des décisions qui lient la Société, sauf dans la mesure où le conseil a expressément délégué cette responsabilité à ce comité.
- 5.8 Le conseil doit établir et conserver, en consultation avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, les descriptions de poste formelles suivantes :
- a) celle du président du conseil;
 - b) celle du chef de la direction.

6.0 Devoirs et responsabilités des administrateurs

- 6.1 Dans l'exercice de ses pouvoirs et l'exécution de ses responsabilités envers la Société, chaque administrateur a les obligations légales suivantes :
- a) agir de bonne foi au mieux des intérêts de la Société (le devoir fiduciaire);
 - b) agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables (l'obligation de diligence).
- 6.2 Chaque administrateur doit également se conformer à toutes les politiques de la Société qui s'appliquent aux membres du conseil, y compris le code de conduite commerciale et d'éthique que la Société a adopté afin que tous ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs adoptent une conduite honnête, éthique et légale.
- 6.3 L'administrateur examine les travaux du conseil et y participe de manière à ce que le conseil s'acquitte de ses devoirs et de ses responsabilités énoncés dans le présent mandat et dans les lignes directrices en matière de gouvernance du conseil d'administration.
- 6.4 L'administrateur participe aux programmes d'orientation et de formation continue que la Société élabore pour les administrateurs.
- 6.5 Dans le cadre de chaque réunion du conseil et de chaque réunion d'un comité du conseil dont l'administrateur est membre, l'administrateur doit :
- a) répondre sans délai aux demandes de la direction quant à sa disponibilité pour des réunions projetées;
 - b) examiner soigneusement les documents que la direction remet à l'administrateur en vue de la réunion;
 - c) assister à chaque réunion dans la mesure du possible (à moins qu'il ne soit prévu que la réunion doit avoir lieu par téléphone ou vidéoconférence);
- 6.6 L'administrateur participe aux processus que le conseil établit pour l'évaluation du conseil, de ses comités et des administrateurs.
- 6.7 L'administrateur s'acquitte des autres fonctions que le conseil ou un comité du conseil lui délègue à l'occasion.

7.0 Rémunération des administrateurs

- 7.1 Pour leurs services rendus, les administrateurs reçoivent la rémunération que le conseil établit de temps à autre, compte tenu de la recommandation du comité de gouvernance et des mises en candidature.

8.0 Divers

- 8.1 Le conseil et chacun de ses comités permanents sont autorisés à retenir les services d'experts-conseils externes ou de personnes possédant une expertise particulière.
- 8.2 Le présent mandat sera affiché sur le site Web de la Société, à l'adresse www.fortisinc.com.
- 8.3 Le conseil effectue un examen périodique de son efficacité et de sa performance conformément au processus établi par le comité de gouvernance et des mises en candidature.
- 8.4 Le conseil évalue le caractère adéquat du présent mandat chaque année et à tout autre moment qu'il juge souhaitable, et lui apporte les changements qu'il juge nécessaires ou appropriés.

(Prise d'effet le 1^{er} janvier 2019)

Annexe C

Règlement n° 2 relatif au préavis de Fortis Inc.

Un règlement administratif concernant généralement la mise en candidature de personnes en vue de leur élection à des postes d'administrateur de FORTIS INC. (la « Société »).

LE TEXTE QUI SUIT EST PAR LES PRÉSENTES ADOPTÉ à titre de règlement administratif de la Société entrant en vigueur à la date de prise d'effet (au sens attribué à ce terme ci-après), sous réserve de sa ratification et de son approbation par voie de résolution ordinaire des actionnaires de la Société à la prochaine assemblée des actionnaires :

Introduction

Le présent règlement n° 2 relatif au préavis (le « règlement ») a pour objet de fournir aux actionnaires, aux administrateurs et à la direction de la Société un cadre transparent, équitable et structuré permettant aux porteurs inscrits d'actions de la Société de proposer des candidatures à des postes d'administrateur, en fixant la date limite jusqu'à laquelle les mises en candidature doivent être proposées par un actionnaire de la Société avant une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires de la Société. Le présent règlement précise les renseignements que l'actionnaire doit inclure dans l'avis écrit qu'il remet à la Société pour que celui-ci soit en bonne et due forme ainsi que d'autres procédures qui doivent être respectées à l'égard des mises en candidatures afin de :

- a) favoriser un processus ordonné et efficace pour la tenue d'assemblées annuelles ou, au besoin, d'assemblées extraordinaires;
- b) veiller à ce que tous les actionnaires, y compris ceux qui votent par procuration, reçoivent un avis des mises en candidature et des renseignements adéquats au sujet de tous les candidats à des postes d'administrateur;
- c) permettre aux actionnaires d'exercer un droit de vote éclairé lors de l'élection d'administrateurs.

Le présent règlement pourra être réexaminé périodiquement et, sous réserve de la Loi (au sens attribué à ce terme ci-après), modifié dans la mesure nécessaire pour tenir compte, entre autres choses, des exigences des autorités en valeurs mobilières ou des bourses de valeurs compétentes, ou d pour suivre l'évolution des normes du secteur.

Mises en candidature à des postes d'administrateur

2. Procédures de mise en candidature

Sous réserve seulement des dispositions de la loi intitulée *Corporations Act, R.S.N.L. 1990, c. C-36* et de ses règlements d'application, dans leur version modifiée à l'occasion, et de toute loi ou réglementation pouvant les remplacer (collectivement, la « Loi ») et des statuts de la Société, dans leur version modifiée à l'occasion (les « statuts »), seules les personnes mises en candidature conformément aux procédures établies dans le présent règlement sont éligibles à des postes d'administrateur de la Société. Les mises en candidature de personnes en vue de leur élection au conseil d'administration de la Société (le « conseil ») peuvent être faites à toute assemblée annuelle des actionnaires ou à toute assemblée extraordinaire des actionnaires si l'un des points à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire est l'élection d'un ou de plusieurs administrateurs. Sont éligibles les candidats qui sont proposés :

- a) par le conseil ou suivant ses directives (ou par un comité du conseil dûment autorisé), y compris au moyen d'un avis de convocation à une assemblée;
- b) par un ou plusieurs actionnaires, ou suivant leurs directives ou à leur demande, au moyen d'une « proposition » au sens attribué au terme *proposal* dans la Loi et faite en conformité avec les dispositions de la Loi, ou au moyen d'une requête présentée en conformité avec les dispositions de la Loi;
- c) par une personne (un « actionnaire proposant ») qui remplit les deux conditions suivantes: (i) à la fermeture des bureaux à la date de la remise de l'avis prévu ci-après dans le présent règlement et à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres arrêtée pour cette assemblée, est inscrite au registre des valeurs mobilières de la Société en tant que porteur d'une ou de plusieurs actions conférant le droit de voter à l'assemblée, ou est propriétaire véritable d'actions conférant le droit de voter à l'assemblée et fournit à la Société une preuve qu'elle est propriétaire véritable de telles actions; et (ii) respecte la procédure de notification énoncée ci-après dans le présent règlement.

3. Délai imparti

En plus de respecter toute autre exigence applicable, l'actionnaire proposant qui propose une candidature aux termes de l'alinéa 2b) ci-dessus, doit, dans le délai imparti (voir le paragraphe 4 ci-après), remettre un avis écrit de celle-ci en bonne et due forme (voir le paragraphe 5 ci-après) au secrétaire de la Société, aux bureaux principaux de la haute direction de la Société, même si cette mise en candidature a déjà fait l'objet d'un avis aux actionnaires ou d'une annonce publique.

4. Respect du délai imparti

Pour respecter le délai imparti, l'actionnaire proposant doit remettre son avis au secrétaire de la Société dans les délais suivants :

- a) dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, au plus tard à la fermeture des bureaux le 30^e jour précédant la date de cette assemblée; toutefois, si l'assemblée annuelle des actionnaires doit être tenue moins de 50 jours après la date (la « date de l'avis de convocation ») de la première annonce publique (au sens attribué à ce terme ci-après) par la Société de la date de cette assemblée, l'actionnaire proposant peut remettre son avis au plus tard à la fermeture des bureaux le 10^e jour suivant la date de l'avis de convocation;
- b) dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle des actionnaires) convoquée en vue de l'élection d'administrateurs (qu'il y ait ou non d'autres points à l'ordre du jour), au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^e jour suivant la date (la « date de l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire ») de la première annonce publique par la Société de la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires;
- c) dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires ou d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle des actionnaires) convoquée en vue de l'élection d'administrateurs (qu'il y ait ou non d'autres points à l'ordre du jour), si les dispositions en matière de notification et d'accès (au sens attribué à ces termes dans le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti*) sont suivies pour communiquer les documents reliés aux procurations, au plus tard à la fermeture des bureaux le 40^e jour précédant la date de l'assemblée des actionnaires; toutefois, si l'assemblée des actionnaires doit être tenue moins de 50 jours après la date de l'avis de convocation ou de l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire, selon le cas, l'actionnaire proposant doit, dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, remettre son avis au plus tard à la fermeture des bureaux le 10^e jour suivant la date de l'avis de convocation et, dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle des actionnaires), au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^e jour suivant la date de l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire.

5. Forme de l'avis

Pour être en bonne et due forme, l'avis que l'actionnaire proposant remet au secrétaire de la Société doit être donné par écrit et contenir les renseignements suivants :

- a) au sujet de chaque personne dont l'actionnaire proposant propose la candidature en vue de son élection à un poste d'administrateur :
 - (i) son nom, son âge, son adresse professionnelle et son adresse résidentielle;
 - (ii) ses principales occupations ou fonctions ou son principal emploi actuels et au cours des cinq dernières années;
 - (iii) son pays de résidence, y compris son statut de « résident canadien » (au sens attribué à ce terme dans la Loi);
 - (iv) la catégorie ou la série ainsi que le nombre d'actions du capital de la Société ou de ses filiales et des instruments financiers connexes dont cette personne et les personnes qui ont des liens avec elle ou qui sont des membres du même groupe qu'elle (au sens respectivement attribué à ces termes dans la loi) sont directement ou indirectement propriétaires véritables ou inscrits, ou sur lesquels elles exercent une emprise à la date de clôture des registres arrêtée pour l'assemblée des actionnaires (si cette date a été annoncée publiquement et est passée) et à la date de cet avis;
 - (v) des renseignements complets sur l'ensemble des contrats, des conventions, des ententes, des accords ou des relations directs ou indirects (collectivement, les « ententes »), y compris, sans limitation, les ententes financières, de rémunération et d'indemnisation, entre, d'une part, cette personne ou les personnes qui ont des liens avec elle ou qui sont membres du même groupe qu'elle et, d'autre part, (i) l'actionnaire proposant ou ses représentants (au sens attribué à ce terme ci-après) ou (ii) toute autre personne ou entité, relativement à la mise en candidature du candidat proposé en vue de son élection à un poste d'administrateur de la société, ou à ses services potentiels à ce titre;
 - (vi) tout autre renseignement concernant cette personne ou les personnes qui ont des liens avec elle ou qui sont membres du même groupe qu'elle qui devrait figurer dans la circulaire d'un actionnaire dissident relative à la

sollicitation de procurations en vue de l'élection d'administrateurs conformément à la Loi et à la législation en valeurs mobilières applicable (au sens attribué à ce terme ci-après); toutefois, tout renseignement supplémentaire semblable qui serait demandé ou obtenu doit être porté publiquement à la connaissance des actionnaires de la Société;

- b) au sujet de chaque actionnaire proposant qui donne l'avis et de chaque propriétaire véritable, s'il y a lieu, pour le compte duquel la mise en candidature est proposée :
- (i) son nom, son adresse professionnelle et, s'il y a lieu, son adresse résidentielle;
 - (ii) la catégorie ou la série ainsi que le nombre d'actions du capital de la Société ou de ses filiales et de tous les instruments financiers connexes dont cette personne et ses représentants sont directement ou indirectement propriétaires véritables ou inscrits, ou sur lesquels ils exercent une emprise à la date de clôture des registres arrêtée pour l'assemblée (si cette date a été annoncée publiquement ou est passée) et à la date de cet avis;
 - (iii) des renseignements complets sur les procurations ou les ententes aux termes desquelles l'actionnaire proposant ou ses représentants ont le droit d'exercer les droits de vote rattachés à des actions de la Société ou de donner des directives quant à la manière d'exercer ces droits de vote ou de proposer des candidats à l'élection d'administrateurs au conseil;
 - (iv) des renseignements complets sur les intérêts qu'ont cette personne ou ses représentants dans des ententes, ou les droits et obligations qu'ont cette personne ou ses représentants aux termes d'ententes, dont l'objet ou l'effet est de modifier, directement ou indirectement, l'intérêt financier de cette personne ou de ses représentants dans un titre de la Société ou le risque financier de cette personne ou de ses représentants dans la Société;
 - (v) une déclaration selon laquelle cette personne ou ses représentants ont l'intention ou non de remettre une circulaire de sollicitation de procurations et/ou un formulaire de procuration aux actionnaires de la Société relativement à cette mise en candidature ou de solliciter autrement des procurations ou des votes des actionnaires de la Société en faveur de cette mise en candidature;
 - (vi) tout autre renseignement concernant l'actionnaire proposant ou ses représentants qui devrait figurer dans la circulaire d'un actionnaire dissident relative à la sollicitation de procurations en vue de l'élection d'administrateurs conformément à la Loi et à la législation en valeurs mobilières applicable; toutefois, tout renseignement supplémentaire semblable qui serait demandé ou obtenu doit être porté publiquement à la connaissance des actionnaires de la Société;
- c) le consentement écrit dûment signé de chaque candidat proposé à sa mise en candidature en vue de son élection au conseil et à agir en tant qu'administrateur de la Société, s'il est élu.

Dans le présent règlement, le terme « actionnaire proposant » est réputé s'entendre de chaque actionnaire qui propose la candidature d'une personne en vue de son élection à un poste d'administrateur dans le cas où cette mise en candidature est proposée par plusieurs actionnaires.

6. Renseignements supplémentaires requis par la loi

La Société peut exiger qu'un candidat proposé en vue de son élection à un poste d'administrateur fournisse tout autre renseignement qui peut être nécessaire pour déterminer son éligibilité à un poste d'administrateur indépendant, de la même manière que devraient le faire des candidats proposés par la direction, pour se conformer à la Loi, à la législation en valeurs mobilières applicable et aux règles de toute bourse de valeurs à laquelle les titres de la Société sont inscrits et négociés au moment en cause.

De plus, pour que l'avis d'un actionnaire proposant soit réputé fait en bonne et due forme écrite et remis en temps opportun, il doit être, au besoin, mis à jour et complété sans délai afin que les renseignements qu'il contient ou doit contenir demeurent véridiques et exacts à la date de clôture des registres arrêtée pour l'assemblée des actionnaires auquel il se rapporte.

7. Admissibilité d'une mise en candidature à un poste d'administrateur

La procédure établie dans le présent règlement est le seul moyen dont dispose une personne pour proposer des candidatures en vue de l'élection d'administrateurs avant une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires de la Société. Seule une personne dont la candidature est proposée conformément aux dispositions du présent règlement est éligible à un poste d'administrateur de la Société; toutefois, aucune disposition du présent règlement n'est réputée empêcher un actionnaire de délibérer (en dehors des candidatures aux postes d'administrateur) à une assemblée des actionnaires de la Société sur toute question dont l'assemblée est régulièrement saisie conformément aux dispositions de la Loi. Le président de l'assemblée des actionnaires de la Société a le pouvoir et le devoir de déterminer si la mise en candidature d'une personne en vue de son élection au conseil a été proposée en conformité avec

le présent règlement et, s'il élablit que la mise en candidature n'est pas conforme au présent règlement, de déclarer qu'on ne doit pas tenir compte de cette mise en candidature irrégulière.

8. Remise de l'avis

Malgré toute autre disposition du présent règlement ou de tout autre règlement administratif de la Société, l'avis remis au secrétaire de la Société conformément au présent règlement doit être remis en mains propres, envoyé par courriel (à l'adresse électronique indiquée par le secrétaire de la Société pour la communication de cet avis) ou transmis par télécopieur, et il est réputé donné et remis uniquement au moment où il est remis en mains propres au secrétaire à l'adresse des bureaux principaux de la haute direction de la Société, envoyé par courriel (à l'adresse susmentionnée) ou transmis par télécopieur (à condition que la confirmation de transmission ait été obtenue); toutefois, si la remise est faite un jour qui n'est pas un jour ouvrable ou après 17 h (heure de St. John's) un jour ouvrable, la remise ou la communication est réputée avoir été faite le jour ouvrable suivant.

9. Pouvoir discrétionnaire du conseil

Malgré les dispositions qui précèdent, le conseil peut, à sa seule discrétion, renoncer à l'application de toute exigence du présent règlement.

10. Définitions

Dans le présent règlement, les termes suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

- a) « législation en valeurs mobilières applicable » s'entend de la législation en valeurs mobilières applicable de chaque province et territoire du Canada, dans sa version modifiée à l'occasion, ainsi que des règles, des règlements et des annexes établis ou promulgués en application de cette législation, de même que des normes canadiennes, des normes multilatérales, des instructions générales, des politiques, des bulletins et des avis publiés par les commissions des valeurs mobilières et les autorités de réglementation analogues de chaque province et territoire du Canada;
- b) « annonce publique » s'entend de la diffusion de renseignements dans un communiqué transmis par un service pancanadien de nouvelles ou dans un document déposé publiquement par la Société ou pour son compte sous son profil sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche, au www.sedar.com.
- c) « représentants » d'une personne, s'entend des membres du même groupe qu'elle et des personnes qui ont des liens avec elle, des personnes qui agissent de concert avec elle ou avec les personnes susmentionnées, ainsi que des membres du même groupe que ces personnes et des personnes qui ont des liens avec elles qui agissent de concert. Le terme « représentant » s'entend de l'une des personnes susmentionnées.

11. Date de prise d'effet

Le présent règlement a été approuvé et adopté par le conseil le 1^{er} janvier 2020 (la « date de prise d'effet ») et produit ses pleins effets conformément à ses modalités à compter de cette date. Malgré ce qui précède, si le présent règlement n'est pas approuvé par voie de résolution ordinaire des actionnaires de la Société présents ou représentés par fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires validement tenue après la date de prise d'effet, le présent règlement prend fin et est nul et sans aucun effet dès la levée de cette assemblée des actionnaires.

ADOPTÉ par les administrateurs de la Société le 20 novembre 2019.

Des questions? Besoin d'aide pour voter?

Veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations,
Kingsdale Advisors

POUR COMMUNIQUER AVEC KINGSDALE :

Numéro de téléphone sans frais
en Amérique du Nord :

1-888-518-6828



Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com



Télécopieur : 416-867-2271

Télécopieur sans frais : 1-866-545-5580



À l'extérieur de l'Amérique du Nord, les banques et
courtiers peuvent composer sans frais
le 416-867-2272



KINGSDALE Advisors



Fortis Place | bureau 1100, 5 Springdale Street | C.P. 8837 | St. John's (T.-N.-L) Canada A1B 3T2
Tél. 709.737.2800 | **Télc.** 709.737.5307 | **www.fortisinc.com**